



CONTRAT DE SITE SORBONNE UNIVERSITÉS

**CONTRAT PLURIANNUEL
2014 - 2018**

**Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Communautés d'Universités et Établissements Sorbonne Universités**

**CONTRAT DE SITE
2014-2018
SORBONNE UNIVERSITES**

Entre,

Le ministère de l'éducation nationale de
l'enseignement supérieur et de la recherche

La Communauté d'Universités et
Etablissements Sorbonne
Universités

Après délibération de son conseil
d'administration du 15 juillet 2014

d'une part,

d'autre part,

Il est établi le présent contrat pour les années 2014 à 2018.

Ce contrat fera, avant son renouvellement, l'objet d'une évaluation de ses résultats au regard
des objectifs poursuivis et des engagements pris.

Fait à Paris, le 17 juillet 2014

**La secrétaire d'État chargée de
l'enseignement supérieur et de la recherche**



Geneviève FIORASO

**Le président de la Communauté
d'Universités et Etablissements
Sorbonne Universités**



Thierry TUOT

**Les établissements d'enseignements supérieurs et de recherche
parties prenantes au contrat du site SORBONNE UNIVERSITES**

**Le président de l'université
Paris Sorbonne**

Barthélémy JOBERT



**Le président de l'université
Pierre et Marie Curie**

Jean CHAMBAZ



Le directeur du PSPBB

Xavier DELETTE



Le directeur général du Muséum

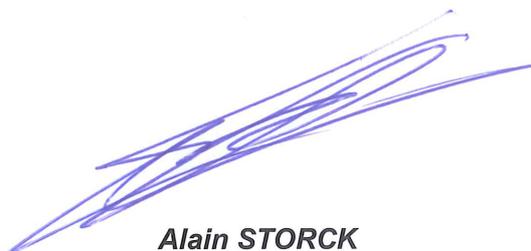
Thomas GRENON



**Muséum
national
d'histoire
naturelle**



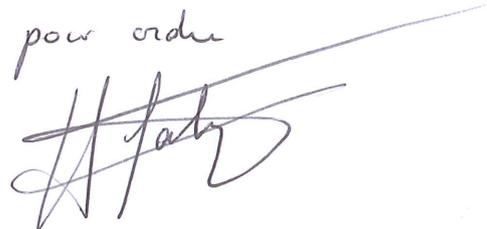
**Le président de l'université de technologie de
Compiègne**



Alain STORCK



Le doyen de l'INSEAD

pour ordre


Ilian MIHOV

INSEAD

**The Business School
for the World®**

Le directeur du CIEP



François PERRET



En présence des organismes suivants :

Le président de l'IRD



Michel LAURENT



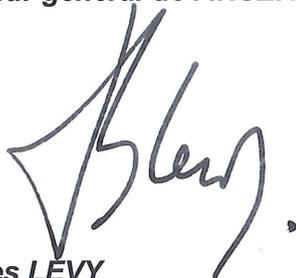
Le directeur général du CNRS



Alain FUCHS



Le président directeur général de l'INSERM



Yves LEVY



Le président directeur général de l'INRIA



Michel COSNARD



CONTRAT DE SITE 2014 - 2018 SORBONNE UNIVERSITES

SOMMAIRE

	Pages
Volet commun du contrat de site 2014 - 2018	3
Récapitulatif des jalons de la trajectoire de Sorbonne Universités	21
Annexe financière au contrat de site Sorbonne Universités	31
Indicateur : Présence de Sorbonne Universités dans les projets financés par le PCRD de l'Union européenne	33
Volets spécifiques aux établissements	
Volet spécifique à l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV)	35
Indicateurs et cibles de performance ; annexe recherche et formation de Paris IV	51
Volet spécifique à l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC)	81
Indicateurs et cibles de performance ; annexe recherche et formation de l'UPMC	101

VOLET COMMUN CONTRAT DE SITE 2014-2018 SORBONNE UNIVERSITES

Par les établissements qui la composent, Sorbonne Universités joue un rôle d'**opérateur de recherche de tout premier plan**. La qualité des formations délivrées par ses membres, notamment de niveau **master** et **doctorat**, est largement reconnue.

Ordonnés autour **des grands champs disciplinaires qui ne se recouvrent pas** et qui font l'identité de chacun, les membres de Sorbonne Universités entendent organiser leur **complémentarité** et mettre en commun leurs **atouts** pour faire face aux défis que rencontrent l'enseignement supérieur et la recherche.

A cette fin, ils décident de **coordonner leurs actions** pour mieux mettre en œuvre leurs missions de recherche et formation. En favorisant la pluridisciplinarité et la transversalité des savoirs, la recherche anticipera les enjeux globaux impliquant l'homme, la société et son environnement, et l'offre de formation répondra au mieux aux besoins et attentes des étudiants et de la société. Il s'agit notamment, en capitalisant l'excellence acquise, de permettre, par des dispositifs plus souples et réactifs, l'émergence de nouvelles thématiques de recherche interdisciplinaires, et de développer une offre de formation où l'acquisition des connaissances disciplinaires les plus robustes va de pair avec celle des outils critiques pour mieux s'orienter et progresser.

En parfaite cohérence avec son **initiative d'excellence SUPER** (« **Sorbonne Universités à Paris pour l'enseignement et la recherche** ») qui en a posé les jalons, Sorbonne Universités mobilise ainsi la communauté de ses membres autour d'un **projet scientifique et intellectuel, culturel et social**, de refondation de l'institution universitaire.

En mettant à profit le levier qu'offre le financement de l'Idex, Sorbonne Universités s'engage dans la construction d'**une Communauté d'universités et d'établissements originale en ce qu'elle résulte du choix de l'exercice en commun de leurs compétences que permettra la coordination renforcée de leurs actions**. Ses membres, en se constituant en Communauté et en préservant l'indépendance nécessaire à la production du savoir, ont l'ambition de faire bénéficier toutes les composantes de la société des apports de ce projet de refondation.

CINQ AXES STRATEGIQUES

Forts de leur histoire et de leur identité, reconnus pour leur excellence dans leurs domaines propres, mais conscients des défis que posent à la recherche, aux savoirs et à la formation les transformations profondes que connaît le monde d'aujourd'hui, les membres de Sorbonne Universités mobilisent leurs forces pour s'engager dans la voie d'un développement commun, seul à même d'inventer les formes nouvelles d'excellence nécessaires au monde de demain.

Ce développement commun, en étroite cohérence avec les politiques propres à chaque établissement de Sorbonne Universités, s'ordonne autour de **cinq axes stratégiques**.

Fédérer les compétences et développer l'interdisciplinarité – Il s'agit non seulement de faire émerger de nouveaux domaines de recherche et de repenser l'offre de formation au sein des grands domaines propres à chacun des membres de Sorbonne Universités mais aussi, de créer les conditions de la rencontre et de la synergie entre les disciplines afin de mettre en œuvre les transformations pédagogiques, scientifiques et sociétales qu'induit la transversalité des savoirs.

Contribuer au développement économique, social et culturel du pays – Mobilisant les principaux grands champs de connaissances, Sorbonne Universités entend approfondir les relations d'échanges, de partenariat, de transfert et de dialogue avec la société de manière à y assumer la responsabilité qui est la sienne : être un levier majeur du développement économique, social et culturel du pays. Cet axe stratégique fédérateur donne tout son sens à l'exigence d'ouverture à la société dont Sorbonne Universités fait sa priorité.

Renforcer l'attractivité et l'internationalisation – Sorbonne Universités tient à renforcer son statut de pôle de référence à l'échelle territoriale et nationale mais aussi européenne et internationale. Il s'agit, d'une part de se positionner résolument dans l'espace européen – en faisant entendre sa voix pour mieux peser dans le débat sur les orientations et en se mobilisant pour les financements qu'apporte l'Union européenne – et, d'autre part, de renforcer son attractivité internationale, notamment par un réseau de partenariats stratégiques prioritaires.

Les avancées de Sorbonne Universités sur ces trois premiers axes bénéficieront des apports de partenariats qui seront conclus avec **les établissements** déjà ou non associés au PRES **qui choisiront de s'associer à la Communauté** et en constitueront le **deuxième cercle**. Avec des écoles professionnelles, cette association resserrera les liens entre formation et emploi et favorisera l'insertion professionnelle ; avec des établissements intervenant dans des champs spécialisés, ce sont des domaines d'études et de recherches appliqués qui viendront élargir le champ d'intervention de Sorbonne Universités.

Les deux axes stratégiques suivants précisent la forme organisationnelle que doit prendre Sorbonne Universités pour réaliser ses objectifs. Leur mise en œuvre va de pair avec les actions induites par les trois premiers ; elles en conditionnent le succès.

Organiser l'optimisation des ressources – L'exercice en commun des compétences auquel s'engagent les membres de Sorbonne Universités pour la réalisation de chacun de ces axes requiert la mise en œuvre d'une organisation et d'une allocation appropriées des moyens. Sur une base librement consentie par chacun, il s'agit non pas bien sûr de constituer une administration censée piloter celle de ses membres, mais de mettre en place, chaque fois que c'est possible et voulu par eux, une organisation mutualisée et commune et, en tout état de cause, coordonnée, qui permette d'optimiser les ressources mises au service de la stratégie partagée.

Construire la communauté Sorbonne Universités – Il s'agit enfin de construire la communauté, et de la mobiliser autour du projet, de ses fins et de ses valeurs pour que, dans chaque établissement, chacun puisse s'y reconnaître, se l'approprier et y adhérer – y compris les étudiants qui sont au cœur du projet de Sorbonne Universités.

Conformément à la volonté de ses membres, Sorbonne Universités ne saurait être que l'émanation de ceux-ci. Sa gouvernance s'appuie sur une structure de coordination volontairement légère, dont la vocation première est de **mettre en œuvre le projet par la mobilisation des établissements membres**. Les activités, maillages et services mutualisés, coordonnés ou communs présentés dans le présent document et qui sont appelés à naître du projet partagé ne seront que le produit de cette mobilisation de ressources et compétences. C'est là la condition première de l'appropriation collective du projet et la garantie de sa pérennité.

Note : *Les actions précédées d'une flèche sont celles dont la dimension structurante constitue un levier stratégique pour la réalisation du projet.*

AXE STRATEGIQUE 1

FEDERER NOS COMPETENCES ET DEVELOPPER L'INTERDISCIPLINARITE POUR ANTICIPER LES DEFIS DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

L'un des principaux ressorts de Sorbonne Universités réside dans l'**excellence** et la **diversité** des positionnements, des domaines et des spécialités propres à chacun de ses établissements membres. C'est en explorant et en concrétisant les **possibilités offertes par la mise en commun la coordination de l'exploitation de cette diversité** que Sorbonne Universités trouve sa raison d'être. En faisant ainsi de l'interdisciplinarité le premier vecteur de sa stratégie, elle entend créer les conditions des transformations pédagogiques et scientifiques qui lui permettent de mieux s'ouvrir à la société et au monde d'aujourd'hui et d'en **appréhender les enjeux globaux et complexes qui impliquent l'homme, la société et son environnement.**

Il s'agit donc de développer au sein de Sorbonne Universités une culture de l'interdisciplinarité au sein de ses membres comme entre ses membres, tant dans les formations et la recherche qu'à travers la vie étudiante et le rôle que l'université se doit d'avoir dans l'espace public.

1. Dans le domaine de la formation

Objectifs :

- Renouveler les modalités d'acquisition des savoirs disciplinaires en y intégrant une diversification des parcours, en développant l'acquisition de compétences et d'approches transversales, en rendant l'étudiant acteur de son parcours de formation et de son projet professionnel ;
- Repenser le lien entre formation et recherche, inventer de nouvelles façons d'étudier et d'enseigner adaptées à une génération née avec le numérique ;
- Offrir aux étudiants des opportunités d'expériences professionnelles favorisant une « polyculture » notamment par une politique d'emplois étudiants et de formation et d'incitation à l'entrepreneuriat étudiant à l'échelle de Sorbonne Universités.

Actions :

- Offrir des parcours de formation originaux, diversifiés et pédagogiquement novateurs qui intègrent au moins deux disciplines académiques sur un mode majeure/ mineure ou sur le modèle des licences bi-disciplinaires, qui développent l'esprit critique des étudiants et favorisent des modes d'études et d'apprentissage adaptés à une génération née avec le numérique ; labelliser ces parcours et construire ainsi le Collège des licences de la Sorbonne en y attirant un nombre croissant d'étudiants.

→ Le Collège des licences de la Sorbonne rassemble les licences labellisées délivrées par ses établissements membres.

- Transformer l'accès aux études médicales par un système d'orientation par la réussite ouvrant aux étudiants une diversité d'orientations alternatives.
- Favoriser des formations de Master mettant en valeur des approches interdisciplinaires ou mobilisant plusieurs spécialités en s'appuyant par exemple sur les Labex et autres Investissements d'avenir, et en renforçant les options de double compétence académique et professionnalisante (économie, santé, ingénierie, entreprise etc.) sur le modèle international déjà très répandu ; faciliter ainsi l'insertion des diplômés de SU dans l'environnement européen et international.

→ Sorbonne Universités développe une procédure de labellisation des Masters de ses établissements membres.

- Mutualiser et développer des formations générales et interdisciplinaires permettant notamment aux doctorants d'élargir leur champ de connaissances à d'autres domaines que leur spécialité et d'acquérir des compétences transversales au sein

du Collège doctoral de la Sorbonne ; mutualiser et développer des services communs et des outils d'aide à l'insertion professionnelle pour les doctorants au sein de cette composante commune.

→ **Le Collège doctoral de Sorbonne Universités labellise le diplôme de Doctorat délivré par ses établissements membres.**

- Création d'un Centre de recherche et d'innovation pédagogique adossée à l'ouverture d'une chaire internationale. Ce Centre de recherche contribue à la mise en œuvre de la stratégie numérique de Sorbonne Universités (cf. axe stratégique 4).

→ **Sorbonne Universités pilote et coordonne les actions de soutien et d'incitation à l'innovation pédagogique.**

2. Dans le domaine de la recherche

La promotion de l'excellence dans les domaines de recherche propres à chaque établissement, si elle relève du niveau des établissements conformément au principe de subsidiarité qui anime Sorbonne Universités, n'en est pas moins une exigence constitutive de Sorbonne Universités. Sorbonne Universités, notamment du fait de l'implication forte des EPST en son sein, mène une politique scientifique coordonnée et vise à créer les conditions qui favorisent l'émergence de nouveaux talents, au cœur des disciplines comme à leur interface.

Objectifs :

- Promouvoir une approche prenant en compte la globalité et la complexité des questions, que ces questions viennent des chercheurs eux-mêmes ou de la société, et développer des programmes de haut niveau élaborés sur la base d'interactions interdisciplinaires ou d'interfaces disciplinaires ;
- Promouvoir l'interdisciplinarité au cœur des missions de valorisation et de diffusion des connaissances (cf. axe stratégique 2) ;
- Mettre en œuvre une palette d'interventions pour tenir compte de la diversité des degrés de maturation des approches interdisciplinaires – qui s'inscrivent dans un continuum allant de l'émergence de thématiques jusqu'à la structuration sur le modèle des Labex, dans le cadre de réseaux, de réseaux interdisciplinaires ou d'Instituts.

Actions :

- Programme « Convergence » : favoriser l'émergence de projets sur des thématiques fédératrices impliquant des communautés venant d'horizons variés, de disciplines différentes et d'établissements différents.
 - **Sorbonne Universités met en œuvre une politique d'appels à projets sur des thématiques interdisciplinaires.**
- Création de chaires thématiques : accompagner le déploiement de domaines d'enseignement et de recherche caractérisés par leur inscription dans des problématiques globales et reposant sur des approches interdisciplinaires.
 - **Sorbonne Universités met en œuvre une politique de chaires thématiques sur des problématiques interdisciplinaires.**
- Actions de structuration des domaines d'excellence tenant compte de leur degré de maturation soit en aboutissement des deux étapes précédentes (Convergence et Chaires thématiques) soit en appui à une dynamique de structuration déjà avancées, comme :

- la valorisation des Labex et autres projets retenus dans le cadre du Programme « Investissements d'avenir » pour renforcer la recherche aux interfaces et la transmission d'une culture d'excellence,
- la labellisation et l'accompagnement d'Instituts interdisciplinaires tels que l'Institut universitaire d'ingénierie de la santé (UPMC – UTC – CNRS – Inserm),
- le soutien à des réseaux inter-établissements tels que le réseau de Biologie du développement André Picard (UPMC – MNHN).

→ Sorbonne Universités coordonne la structuration des domaines d'excellence de ses membres.

- Mise en commun et création de ressources (plateformes, équipements, données, portails, etc.) (cf. axe stratégique 4) : la valeur ajoutée de Sorbonne Universités réside dans sa capacité à mutualiser l'usage et à donner accès et visibilité à des « lieux » ou plateformes d'accueil et de moyens pour la recherche (ex. : la plateforme de recherche comportementale Sorbonne Universités-INSEAD).

→ Sorbonne Universités pilote et assure les conditions de la mutualisation et de la gestion les plus appropriées des plateformes que ses membres conviennent de mutualiser.

AXE STRATEGIQUE 2

CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DU PAYS

En constituant une Communauté d'universités et d'établissements recouvrant les principaux champs de connaissance et en développant les interfaces entre les savoirs disciplinaires, Sorbonne Universités réunit les meilleurs atouts pour contribuer au développement économique, social et culturel du pays et **se positionner dans une relation de dialogue et d'échange avec la société**.

Que ce soit par la **création de nouvelles connaissances** et par l'**innovation**, par la politique d'**accueil d'étudiants aux profils divers** et la formation de **diplômés aux compétences reconnues** ou par des **partenariats fructueux avec des acteurs institutionnels et économiques**, Sorbonne Universités dispose de capacités remarquables de dialogue et d'intervention dans la société et l'économie. L'approfondissement de ses échanges et partenariats avec la société est un des axes stratégiques majeurs de son développement.

Il s'agit de développer les **dispositifs et incitations** en direction des acteurs de la communauté de Sorbonne Universités (étudiants, enseignants-chercheurs, chercheurs et personnels) qui **intensifient le transfert et la valorisation** de connaissances et de compétences avec l'ensemble des acteurs de la société. Il s'agit également de contribuer au développement d'une **science participative** impliquant la société civile. Il s'agit enfin de faire en sorte que Sorbonne Universités soit un **acteur des débats de politiques publiques** qui mettent en jeu les relations entre sciences et société.

1. Former des diplômés, acteurs du développement économique, social et culturel

Attachée à sa mission de service public, Sorbonne Universités veut incarner une formation universitaire ambitieuse, novatrice et démocratique pour que ses diplômés soient des acteurs du développement culturel, social et économique du pays. Elle se mobilise pour offrir à des publics variés, en particulier en Licence, des formations multidisciplinaires qui permettent à chacun de parvenir au meilleur de ses potentialités et de s'insérer dans la société. Elle se doit de prendre en compte les besoins de l'économie et de la société en nouvelles compétences, en particulier en Master. Elle veut enfin renforcer et valoriser la qualité de la formation doctorale pour que le doctorat soit pleinement reconnu comme un atout dans le recrutement de postes à responsabilité dans tous les secteurs socio-économiques.

Objectifs :

- Assurer la transformation pédagogique de la licence pour accroître la réussite des étudiants (cf. axe 1),
- Faire évoluer les formations pour prendre en compte l'émergence de nouveaux métiers,
- Intensifier la préparation des étudiants à leur devenir professionnel,
- Internationaliser les formations,
- Donner à la formation tout au long de la vie toute son importance et sa place dans le dispositif de formation de Sorbonne Universités.

Actions :

- Coordonner au niveau de Sorbonne Universités le développement, à tous les niveaux d'études, de dispositifs permettant aux étudiants de **se familiariser avec le monde du travail** et des entreprises.
→ **Sorbonne Universités coordonne les actions visant à développer chez les étudiants leur connaissance du monde du travail et des entreprises et à définir leur projet professionnel.**
- Créer un programme d'emplois étudiants encadré par une Charte et permettant à l'étudiant d'acquérir ou de renforcer des compétences complémentaires de sa formation (compétences intellectuelles, compétences en matière de gestion et d'organisation, sens des responsabilités, savoir-faire professionnels, etc.) et lui assurant, par contrat, la formation qui correspond à sa fonction.

→ Sorbonne Universités coordonne le programme d'emplois étudiants.

- Développer l'esprit d'entreprise et la culture du management chez les étudiants et doctorants (ex. : formations complémentaires à la gestion et au management comme le certificat de management INSEAD, dispositifs de doctorat joint à un autre diplôme selon le modèle du Doctorat Sciences ou Humanités et Management UPMC / Paris-Sorbonne – Collège des Ingénieurs). Créer un pôle étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE Paris Centre).
- Promouvoir l'offre de formation tout au long de la vie en direction du monde du travail et des entreprises ; faciliter l'accès aux formations de Sorbonne Universités aux publics en reprise d'études.

→ Sorbonne Universités coordonne les services de formation tout au long de la vie : cette coordination permet de promouvoir de façon visible et cohérente l'offre de formation continue en direction des entreprises, d'identifier des besoins sur lesquels les compétences des membres peuvent être mobilisées ensemble et de définir une offre appropriée pour y répondre.

2. Contribuer à la valorisation de la recherche, à l'innovation et ainsi au développement d'un tissu économique compétitif

Comme l'a rappelé la Ligue Européenne des Universités de Recherche¹, les universités de recherche intensive contribuent à la compétitivité économique dans la mesure où, n'étant justement pas programmées pour cela, elles ouvrent la voie à des potentialités inédites. Il n'en demeure pas moins que la promotion de l'innovation et le transfert des connaissances est un axe prioritaire pour Sorbonne Universités qui entend apporter aux actions conduites en la matière par ses membres la valeur ajoutée d'une politique coordonnée et plus cohérente en recouvrant tous les domaines scientifiques.

Objectifs et actions :

- Assurer la bonne coordination des structures et dispositifs intervenant dans toute la chaîne du transfert et de la valorisation.
- Etablir un maillage des différents services existant et créer ainsi un service de conseil dans l'évaluation des potentialités d'application des résultats de la recherche et d'appui à la négociation des contrats industriels.

→ Sorbonne Universités conduit les services de montage des contrats industriels à coordonner, mutualiser et renforcer leurs compétences et services.

- S'appuyer sur la **SATT LUTECH** qui intervient dans le processus de maturation technico-économique des résultats de la recherche : détection d'inventions dans les laboratoires, gestion de portefeuilles de brevets, conduite des opérations de maturation nécessaires à la commercialisation des technologies correspondantes ;
- Faire du **Fonds d'amorçage Quadrivium** le relais indispensable de la croissance des start-ups innovantes issues des recherches conduites au sein de Sorbonne Universités ;
- Développer dans les **centres d'innovation** de Compiègne (Campus Innovation) et de Paris Parc des lieux d'expérimentation de la recherche-action orientée vers l'innovation et des plateformes de soutien aux collaborations entre les différents acteurs du processus d'innovation ;
- Assurer l'intégration la plus appropriée des **Instituts Carnot** de la Fondation Voir et entendre et de l'Institut du Cerveau et de la Moelle dans la coordination de la politique de valorisation de Sorbonne Universités ;

¹ What are the University for? G. Boulton et C. Lucas, 2008 ; *Economic growth will come from Europe's research universities*, L. Borysiewicz, 2012.

- Renforcer la capacité de recherche dans le domaine des technologies du numérique, de la lumière et du son qui transforment profondément les secteurs de la santé, de la communication, de l'autonomie et de la mobilité comme ceux des loisirs et de l'éducation – des secteurs, regroupés dans le **pôle de compétitivité Cap Digital**, qui connaissent une croissance particulièrement soutenue et qui créent des emplois ;
- Faire des équipes de recherche partenariale mises en place avec la **Fraunhofer Gesellschaft** les prototypes d'un nouveau modèle de stratégie de collaboration avec les PME intervenant dans des secteurs économiques à fort potentiel d'innovation.

3. Être un acteur du dialogue entre Science, Culture et Société

Le développement coordonné du dialogue entre le milieu académique et la société dans lequel la plupart des membres de Sorbonne Universités sont engagés, chacun avec ses spécificités, est une priorité : Sorbonne Universités entend être un acteur pleinement reconnu des débats publics qu'induisent les évolutions et mutations entraînées par les nouveaux savoirs et technologies. En partageant ces évolutions avec des publics diversifiés, on favorise leur capacité à comprendre et à participer aux défis à relever, présents et à venir.

Objectif :

- Relayer, coordonner et développer les actions de diffusion des savoirs et les manifestations de dialogue Science, Culture et Société des membres de Sorbonne Universités (Paris-Sorbonne, UPMC, MNHN, etc.).

Actions :

- Construire une programmation concertée et harmonisée au regard de la diversité des sujets, des publics et des types d'événements ou de médiations ;
- Assurer le relais et la promotion de la programmation des conférences, colloques et autres manifestations des membres de Sorbonne Universités qui contribuent d'une façon ou d'une autre au dialogue Science, Culture et Société ; en assurer une communication coordonnée et unifiée ;
- S'appuyer sur les actions nouvelles de recherche conduites au sein de Sorbonne Universités telles que les Labex et autres projets du Programme « Investissements d'avenir », les programmes « Convergence » et les chaires thématiques pour faire vivre ce dialogue : réaliser un programme de web documentaires en ligne, organiser des conférences ou dialogues interdisciplinaires dans leur prolongement ;
- Agir en faveur de la participation et de l'implication des chercheurs et enseignants chercheurs comme des étudiants et des personnels de Sorbonne Universités dans ce dialogue.

4. Être reconnu par tous les donateurs potentiels comme un acteur du développement de la société dans ses différentes dimensions grâce à une activité de fondation mécénale.

La FCS mobilise les partenaires économiques et les donateurs en collaboration avec les fondations des membres qui le souhaitent et avec l'accord des fondations de tous les membres.

AXE STRATEGIQUE 3 ATTRACTIVITE ET INTERNATIONALISATION

Sorbonne Universités entend renforcer son statut de **pôle de référence** à l'échelle territoriale, nationale, européenne et internationale. Il s'agit d'une part d'assurer les conditions de son **attractivité** et de son rayonnement auprès des étudiants, des enseignants chercheurs et des acteurs du monde économique et de la société, et, d'autre part, de construire un réseau de **partenariats stratégiques** à l'international à partir d'objectifs communs et sur la base du potentiel apporté par les établissements.

Sorbonne Universités, dans cette perspective, renforce son attractivité pour les étudiants venus en France (mobilité entrante) tout en poursuivant son effort pour favoriser le séjour de ses étudiants à l'étranger (mobilité sortante).

1. Renforcer l'attractivité et le rayonnement de Sorbonne Universités

Objectif 1 : Faire de la formation au sein de Sorbonne Universités un premier choix pour les étudiants français et internationaux.

Actions :

- Développer des cursus innovants, exigeants et attractifs (tels les doubles cursus ou bi-cursus), notamment par des actions auprès des lycéens, par un programme de bourses et par une vie de campus intense ;
- Développer des cursus qui intègrent une ouverture internationale : apprentissage des langues, formation aux civilisations étrangères, mobilité, notamment dans le cadre du Collège des Licences de la Sorbonne et du Collège doctoral de la Sorbonne.

Objectif 2 : Favoriser l'internationalisation des formations et de la vie de campus.

Actions :

- Offrir des doubles cursus de sciences et langues et civilisations étrangères (sciences et allemand, sciences et chinois) ;
- Renforcer l'internationalisation des Masters :
 - a) développer pour chaque formation de Master des formations en partenariat international,
 - b) développer des enseignements de Master en langues étrangères.
- Développer l'apprentissage des langues pour non spécialistes.

➔ **SU se dote d'un service d'apprentissage des langues (SIAL) à la disposition de l'ensemble des étudiants et personnels des membres de la communauté.**

- Favoriser l'interculturalité en créant les conditions de rencontres entre les étudiants français et internationaux dans des activités communes (Ecoles d'été internationales, codiplomation) ;
 - Mettre en valeur les cultures et langues étrangères au travers des activités liées à la vie de campus (manifestations culturelles) ;
 - Développer la mobilité internationale entrante et sortante des étudiants et des chercheurs (bourses pour formation à l'étranger et pour l'accueil d'étudiants étrangers, programme de stages de recherche à l'étranger pour les étudiants en master et doctorat) ;
 - Utiliser les ressources du e-learning pour permettre une « mobilité virtuelle ».
- ➔ **Les services œuvrant en faveur de la mobilité étudiante (entrante et sortante) sont mis en réseau, coordonnés, mutualisés et renforcés.** Ils sont en lien étroit avec le Service d'accueil des scientifiques étrangers (cf. ci-dessous).

Objectif 3 : Accroître la visibilité de la recherche faite à Sorbonne Universités et attirer des chercheurs de haut niveau ; professionnaliser l'accueil des enseignants-chercheurs et étudiants internationaux.

Actions :

- Développer des procédures de recrutement adaptées pour attirer ou d'identifier de chercheurs ou enseignants-chercheurs les plus originaux, susceptibles de développer des idées novatrices, par-delà les cadres standard, en particulier dans le cadre des actions de recherche de Sorbonne Universités (Programme Convergence, Chaires thématiques, etc.).
- Créer un service commun d'accueil des scientifiques étrangers, offrant une qualité de prestation au niveau des plus hauts standards internationaux.

→ **Sorbonne Universités crée un service commun d'accueil des scientifiques étrangers pour les membres de la Communauté.**

Objectif 4 : Accroître la participation des chercheurs et des équipes de recherche de Sorbonne Universités aux programmes et financements européens (Horizon 2020, ERC).

Action :

- Professionnaliser l'aide au montage de projets européens.
- **Un Bureau commun d'appui au montage de projets européens** est créé par extension et renforcement des compétences des services existants. Il coordonne des actions pour accroître le nombre de chercheurs soutenus par l'ERC.

Objectif 5 : Développer une communication à même de renforcer le rayonnement international de Sorbonne Universités.

Actions :

- Mettre en œuvre une politique unifiée de signature des publications.
- **Toute publication scientifique issue de chercheurs ou enseignants-chercheurs de Sorbonne Universités mentionne "Sorbonne Universités"**
- Disposer d'outils de communication performants créant une identité forte autour de la marque Sorbonne, de ses activités et réalisations.
 - Mener une politique de communication internationale, plurilingue et pluriculturelle.

2. Construire un réseau de partenariats stratégiques européens et internationaux

Construire un réseau SU de partenariats stratégiques européens et internationaux.

La construction de partenariats internationaux stratégiques requiert tout à la fois une concertation entre les établissements pour identifier et favoriser des synergies autour de projets fédérateurs et l'identification des universités et établissements des zones géographiques cibles.

Objectif 1 : Intensifier les partenariats au sein de l'espace européen pour que l'Europe devienne l'espace naturel de mise en œuvre des missions de Sorbonne Universités.

Actions :

- Accroître les activités menées conjointement avec les universités de la Ligue européenne des universités de recherche (universités d'été, échanges ou mobilités entre enseignants chercheurs, concertation et position sur la politique européenne de recherche, etc.) et développer avec certaines d'entre elles des partenariats intensifs ;
- Renforcer les relations avec les établissements participant aux mêmes Communautés de la connaissance et de l'innovation de l'Institut européen de technologie.

Objectif 2 : Favoriser les synergies dans l'action internationale des membres de la Communauté.

Actions :

- Coordonner les dispositifs de suivi des activités internationales des membres de Sorbonne Universités (cartographie mutualisée) pour favoriser les synergies ;
- Poursuivre les actions de mobilisation des partenariats engagées par plusieurs membres dans une région donnée pour construire des projets fédérateurs, en formation ou en recherche ;
- Renforcer le rôle des implantations des membres de Sorbonne Universités à l'étranger comme bases d'un « campus global multi localisé » à disposition de l'ensemble des membres de la Communauté (la Sorbonne à Abou Dhabi, INSEAD à Singapour, UTSEUS à Shanghai, l'Institut Franco-Chinois de Renmin en Chine).

Objectif 3 : Poursuivre l'identification, dans des zones géographiques cibles (Etats-Unis, grands pays émergents d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique, Europe), des universités de très haut niveau ou à fort potentiel avec lesquelles établir des relations durables et structurées et mettre en œuvre de tels partenariats. Concentrer l'action sur un nombre limité de partenariats afin d'en renforcer l'efficacité.

Actions :

- Mettre en place des projets de formation et de recherche co-construits et co-financés avec les partenaires internationaux (doubles diplômes, diplômes conjoints ; programmes de recherche collaboratifs, etc.) qui soutiendront la mobilité internationale des étudiants et enseignants chercheurs.

AXE STRATEGIQUE 4 ORGANISER L'OPTIMISATION DES RESSOURCES

Animée d'une volonté partagée de transformation progressive et ambitieuse, la Communauté que forment les universités et établissements de Sorbonne Universités trouve d'abord sa spécificité dans les axes stratégiques précédents. En renforçant et en valorisant les complémentarités et les convergences entre ses membres, Sorbonne Universités ouvre de nouveaux horizons à leurs missions de Formation et de Recherche et renforce leur position au sein de la société et à l'international.

La mise en œuvre de cette stratégie et des actions qui lui permettront d'atteindre ses fins s'appuie sur le **levier** et les **moyens de l'Idex**. Mais elle passe aussi par l'optimisation des ressources, que ce soit par la **coordination** de leur allocation chaque fois que les membres en sont d'accord, ou par leur **mutualisation** – ces modalités étant par ailleurs également des objectifs de l'Idex SUPER. Cette stratégie doit conduire à terme vers **une organisation plus efficiente au service de tous et dans le respect de chacun**, que cette organisation concerne des modes de fonctionnement, des services, des fonctions de support ou des ressources. De même, comme le précisera l'axe stratégique 5, elle requiert une **conduite du changement** visant à créer une véritable communauté Sorbonne Universités où le fonctionnement de la gouvernance et la concertation entre les acteurs conduisent à l'implication de tous ceux qui sont concernés.

Sous ces conditions, **l'exercice en commun de compétences librement consenti** par ses membres, qui constitue le socle de la Communauté Sorbonne Universités, **trouvera ainsi à étendre étape par étape son périmètre**.

1. Une démarche qualité pour l'ensemble de la communauté

Sorbonne Universités définit les modalités et procédures de travail les plus appropriées à la mise en œuvre de son projet et à ses objectifs. Reposant sur des valeurs partagées – comme celles de participation, de transparence, de valorisation des compétences de chacun, d'efficacité et d'efficacités – ces procédures intègrent une politique de pilotage de la qualité, de sa mesure, de son évaluation et de son suivi.

Objectifs :

- Mettre progressivement en place une politique de la qualité dans le cadre d'une démarche de projet pilotée par une équipe largement dédiée ;
- Mettre en œuvre cette politique de la qualité dans un premier temps autour des actions de l'Idex avant de la déployer de façon harmonisée à l'ensemble des actions conduites par les membres de Sorbonne Universités.

Actions :

- Identifier, définir et appliquer les cadres de référence qualité ainsi que les outils d'aide au pilotage (indicateurs, jalons, cibles, etc.) les plus appropriés ;
- Introduire une culture de l'auto-évaluation et de l'évaluation par les usagers (au premier chef les étudiants pour les formations), par action et par service ;
- Développer les outils d'une comptabilité analytique nécessaires.

→ **Sorbonne Universités se dote d'un bureau du management de la qualité. Ce bureau construit l'entrepôt de données nécessaire au suivi des actions ainsi qu'un tableau de bord de suivi de la qualité.**

2. Une conduite du changement pour une meilleure articulation et une coordination des moyens.

Objectif général :

- Favoriser l'échange de bonnes pratiques, le maillage et la coordination des services de support, voire leur mutualisation ; identifier pour chacune des fonctions supports la

démarche et les objectifs de rapprochement les plus appropriés en en fixant le calendrier sur la base du volontariat de chaque établissement.

Action :

- Inscrire cette démarche dans une démarche de conduite du changement, mise en œuvre par une cellule dédiée constituée principalement d'équipes relais dans les établissements membres eux-mêmes.

Objectifs spécifiques

1/ Coordonner les politiques de systèmes d'information.

Sorbonne Universités favorise la mutualisation progressive d'outils, l'identification des besoins en outils collaboratifs, l'élaboration d'un schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) commun ou, sinon, de SDSI coordonnés.

- **Les membres de Sorbonne Universités établissent les domaines de compétences qui leur sont propres et ceux qu'ils coordonnent et mutualisent en matière de systèmes d'information.**

2/ Coordonner les politiques de gestion des ressources humaines en particulier à partir des actions relevant des axes stratégiques de Sorbonne Universités

Sorbonne Universités favorise la coordination progressive des politiques de gestion des ressources humaines, comme celle

- des politiques de lutte contre les discriminations et en faveur de la parité ;
- des politiques d'identification et d'anticipation des besoins en compétences et emplois (en particulier dans les domaines relevant des axes stratégiques de Sorbonne Universités) ;
- de l'organisation des concours des personnels BIATSS/ITA ;
- des politiques et dispositifs de requalification des personnels, des politiques de rémunération de contractuels et des politiques indemnitaires et de primes, etc.

Sorbonne Universités étend les possibilités de mobilité des personnels au périmètre de la Communauté.

- **Sorbonne Universités définit les domaines d'exercice coordonné en matière de gestion des ressources humaines.**

3/ Développer une politique commune d'accompagnement et de formation des personnels.

Développer une politique d'accompagnement et de formation disponible pour les personnels des membres de la communauté

Des actions de formation continue des personnels sont organisées par Sorbonne Universités contribuant à mieux mettre en œuvre les projets de la Communauté et notamment à préparer les futurs ou jeunes enseignants chercheurs à la pratique de l'enseignement supérieur.

- **Les actions des services de formation continue des personnels sont coordonnées et mutualisées à l'échelle de Sorbonne Universités.**
- **Un réseau des cellules d'accompagnement personnalisé des carrières est créé au sein de Sorbonne Universités.**

4/ Constituer d'autres services communs ou mutualisés.

Mettre en œuvre pour chacune des fonctions support la démarche et les objectifs de rapprochement les plus appropriés, qui auront été validés par le Comité des membres (ex. : politique d'achats).

3. Une politique de gestion optimisée des ressources

Objectif général

Développer une politique de valorisation et d'optimisation des ressources par la coordination (ou la mutualisation) de leur gestion en vue d'améliorer la qualité des services offerts aux communautés d'étudiants, d'enseignants et chercheurs et des personnels des établissements de Sorbonne Universités.

Objectifs et actions spécifiques

1/ Optimisation des ressources immatérielles

Sorbonne Universités assure le suivi et la défense commune de la marque SORBONNE.

2/ Mutualisation des ressources documentaires et pédagogiques, et valorisation des collections

Le développement d'enseignements et de recherches interdisciplinaires implique l'accès aux ressources documentaires de plusieurs champs relevant des différents membres de Sorbonne Universités. La réalisation d'un portail documentaire commun facilitera cet accès.

→ **Les Services centraux de documentation coordonnent leur politique** (acquisition, numérisation, etc.) et développent des services communs.

3/ Mutualisation de plateformes et équipements de recherche et/ou de formation

La mutualisation de plateformes et d'équipements bénéficie à la communauté des membres de Sorbonne Universités, elle pourra également être envisagée, dans le cadre de conditions définies en commun, pour les utilisateurs académiques extérieurs et pour les privés.

Sorbonne Universités pilote un programme de soutien à des actions transversales structurantes, entre disciplines, entre établissements ou entre communautés professionnelles.

4/ Stratégie numérique

Sorbonne Universités conduit une politique coordonnée de son développement numérique. Celle-ci comporte quatre volets.

a) Conception, réalisation et utilisation d'enseignements en ligne à accès réservé (SPOC) aux différents niveaux de la formation initiale : en faire un outil de la transformation pédagogique (notamment dans les parcours de majeures /mineures) et un vecteur pour l'interdisciplinarité. Aller vers des certifications et des modèles mixtes numériques et non numériques.

→ **Un centre de ressources en réseau rassemblant les compétences techniques existantes, à vocation de plateforme d'ingénierie pédagogique et de centre de formation interne est mis en place.**

b) Le développement d'enseignements en ligne conduit à l'élaboration de contenus en direction de publics cibles prioritaires (MOOCs). Les MOOCs Sorbonne Universités constituent un produit d'appel, une marque d'excellence scientifique et technique renforçant l'attractivité à l'international.

→ **SU participe à des plateformes MOOCs/SPOCs et adhère à EDX et FUN ; la production de MOOCs est externalisée avec l'appui de la SATT LUTECH et du Pôle de compétitivité Cap Digital dans l'objectif de créer, à terme, une filiale Sorbonne Universités de diffusion de l'innovation pédagogique.**

c) Création des Presses numériques de la Sorbonne par extension des Presses universitaires de Paris-Sorbonne.

d) Politique coordonnée de développement des Archives ouvertes (HAL).

5/ Coordination des politiques immobilières et de l'immobilier

La multiplicité et la diversité des sites immobiliers des établissements de Sorbonne Universités conduit à concevoir la réalisation d'un campus multi-sites coordonné par Sorbonne Universités et opéré pour l'essentiel par chaque établissement selon une logique de subsidiarité. Les financements attribués au titre de la stratégie immobilière par Sorbonne Universités dans le cadre de l'Idex, s'ils sont mobilisés par chacun des établissements pour ses sites propres, contribuent tous à réaliser des équipements mutualisés et ouverts aux communautés étudiantes et professionnelles des différents établissements de Sorbonne Universités.

- **Création d'un poste de coordonnateur immobilier** travaillant en étroite relation avec les directeurs des patrimoines immobiliers des membres de Sorbonne Universités. Son action porte notamment sur la coordination des politiques de site et la mise en œuvre d'une **stratégie d'offre de logements étudiants** ;
- **Mise en commun des inventaires patrimoniaux** (immeubles, statuts, baux, gestion, usages) permettant à terme l'optimisation des espaces par accès croisé, échange, gestion commune de certains équipements à des fins de valorisation économique et financière ; mutualisation de la gestion et de l'utilisation des espaces ;

6/ Politique coordonnée de prise en compte des ressources environnementales

Définition d'exigences de soutenabilité et de contraintes environnementales communes, assumées par chacun des établissements volontaires dans le cadre d'une politique globale

- **Mise en place d'un « responsable environnemental »** pour définir les procès intégrant les exigences de soutenabilité.

AXE STRATEGIQUE 5

CONSTRUCTION D'UNE COMMUNAUTE UNIVERSITAIRE

La réussite du projet de Sorbonne Universités, sa transformation en Communauté d'universités et d'établissements, trouve en fin de compte sa pierre de touche dans la constitution de la communauté qui permettra à chacun de ceux qui y travaillent ou y étudient de s'y reconnaître pleinement.

Des **actions** ont déjà été engagées en ce sens : journées d'accueil des nouveaux personnels, *Welcome week* pour les étudiants, cérémonies de remise de diplômes, événements sportifs et culturels impliquant étudiants et personnels.

Mais il importe qu'à travers toutes les actions qui vont être conduites dans le cadre des axes stratégiques précédents, le **sentiment d'appartenance** de ses membres à une même communauté de fins et de valeurs se co-construise et se renforce. Ce doit être notamment une préoccupation constante de la **stratégie de communication** de Sorbonne Universités.

1. Construire l'identité, la marque de Sorbonne Universités

Objectifs et actions

Définir et décliner une stratégie de communication créant une identité lisible et forte.

- **Adopter et afficher une identité visuelle propre à Sorbonne Universités**, articulée clairement avec celles de chacun de ses membres (logo, charte graphique, site internet) ;
- **Développer une stratégie interne de communication** qui permette à chacun de bien identifier Sorbonne Universités, ses membres et ses composantes, de se positionner dans cet ensemble, et de se reconnaître dans cette nouvelle identité ;
- **Contribuer à la notoriété de Sorbonne Universités par une politique de communication événementielle et digitale** autour des actions et réalisations en cours, notamment de l'Idex.

Construire l'identité du campus multi localisé Sorbonne Universités.

- **Créer un environnement convivial pour les étudiants et personnels** par le réaménagement de lieux de vie communs dans le cadre d'une politique de développement durable ;
- **Etendre la fonction d'accueil des établissements à l'ensemble des communautés de Sorbonne Universités ;**
- **Réaliser une carte commune pour les étudiants et les personnels** porteuse d'offres et de services étendus à l'échelle de Sorbonne Universités.

Positionner Sorbonne Universités en acteur identifié du débat dans l'enseignement supérieur et la recherche.

- **Bâtir une programmation qui aille au-devant des débats contemporains de l'enseignement supérieur et de la recherche** : colloques internationaux, conférences d'intérêt général à l'adresse des doctorants et chercheurs ;
- **Assurer une présence remarquable dans un réseau international de partenaires**, notamment dans quelques réseaux institutionnels régionaux (européens) et internationaux.

2. Placer l'étudiant au cœur de la Communauté

Donner à tous les moyens de réussir.

- **Repenser l'offre de formation** (cf. axes 1, 2 et 3) ;
- **Mener une politique de bourses** en partenariat avec le CROUS, axée sur l'aide sociale et l'encouragement à la réussite ;

- Mener un programme d'emplois étudiants de qualité ;
- Renforcer les actions d'aide à l'insertion professionnelle et à la création d'entreprises.

Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants et des personnels.

- a) Politique d'accueil et vie de campus pour toutes les communautés professionnelles et étudiantes :
- **Conduire une véritable politique d'accueil**: événements d'intégration et parrainage pour les primo-arrivants ; accueil des étudiants étrangers (cf. axe 3) ; créer une application mobile Sorbonne Universités ;
 - **Promouvoir la vie associative**, en particulier en faveur d'initiatives communes à plusieurs établissements de Sorbonne Universités.
- b) Logement :
- **Créer un service dédié d'aide au logement** ;
 - **Constituer un parc immobilier Sorbonne Universités**, créer un fonds de garantie de caution.
- c) Santé :
- **Faire du SIUMPPS un centre de prévention santé** fréquenté par tous les étudiants, développer les Relais Handicap Santé Etudiant, développer et former un réseau de relais parmi les personnels et enseignants.

3. Faire de Sorbonne Universités un projet pour tous ceux qui y travaillent et permettre l'épanouissement des compétences de chacun

Amener tous les personnels à pouvoir devenir des membres actifs de la communauté.

- **Valoriser le patrimoine pédagogique des enseignants-chercheurs** ;
- **Développer des espaces physiques et virtuels de rencontre** des enseignants-chercheurs et des personnels de tous les établissements membres de Sorbonne Universités ;
- **Développer une offre sociale et culturelle commune à tous les personnels** ;
- Promouvoir les activités culturelles et les pratiques artistiques pour les personnels.

Bâtir la vie universitaire sur une éthique partagée

- **Mener une politique commune de développement durable** avec des objectifs « qualité » ;
- **Favoriser l'expression libre et responsable de tous les personnels** par des propositions d'activités sur les campus ou non ;
- **Créer des instances communes de lutte contre les discriminations et contre le harcèlement** : soutien juridique, cellules psychologiques, service commun de médiation ;
- **Développer l'ouverture des établissements** sur leur quartier, sur leur cité, sur leur environnement social.

Récapitulatif des jalons de la trajectoire de Sorbonne Universités

Opérations	Année de mise en oeuvre				
	2014	2015	2016	2017	2018
Axe stratégique 1 : Fédérer les compétences et développer l'interdisciplinarité pour anticiper les défis de la formation et de la recherche					
<i>1.1 Dans le domaine de la formation</i>					
1) Le Collège des licences de la Sorbonne qui rassemble les licences labellisées par Sorbonne Universités (SU) :					
- Création du collège des licences, définition des critères de labellisation et création de mineures et de parcours					
- Labellisation des parcours					
- Diplôme de Licence labellisée SU délivré par les établissements membres					
2) SU développe une procédure de labellisation des Masters de ses établissements membres :					
- Promotion et développement des parcours notamment proposés par les Labex					
- Création de nouveaux parcours					
- Définition de critères et de la procédure de labellisation					
- Renforcement de la compétence professionnalisante					
3) Le Collège doctoral de SU diffuse les bonnes pratiques et labellise le doctorat délivré par ses établissements membres :					
- Création du Collège doctoral de la Sorbonne					
- Mutualisation et développement de formations interdisciplinaires et de formations sur des compétences transversales					
- Diplôme de Doctorat labellisé SU délivré par les établissements membres					
4) SU pilote et coordonne les actions de soutien et d'incitation à l'innovation pédagogique :					
- Création d'un centre de recherche et d'innovation pédagogique et d'un chaire internationale					
- Transformation de la Licence (résultats évalués à la sortie de la première promotion, soit en 2017)					

Opérations	Année de mise en oeuvre				
	2014	2015	2016	2017	2018
- Les indicateurs d'activité et de résultats seront définis par les responsables du centre à sa création					
1.2 Dans le domaine de la recherche					
5) SU met en œuvre une politique d'appels à projets sur des thématiques interdisciplinaires : - Programme Convergence se décline en : - 4 appels à projets thématiques, - 1 appel à projets BLANC ; - 1 appel à projet international					
- Animation scientifique autour des projets dans les différentes thématiques du programme Convergence avec colloques, séminaires, soumissions de projets aux AAP nationaux, européens, doctorats etc..					
- 4 appels à projets Convergence par an avec approfondissement des différents AAP déjà lancés, 1 AAP nouvelle thématique, 1 AAP émergence (blanc) et 1 AAP international					
6) SU met en œuvre une politique de chaires thématiques sur des problématiques interdisciplinaires : - 2 vagues d'examen des propositions de Chaires (mai et novembre)					
- 1 vague d'examen de propositions de Chaires : 5 chaires financées sur les 3 vagues 2014-2015					
- 2 vagues d'examen de propositions de Chaires par an					
7) SU coordonne la structuration des domaines d'excellence de ses membres : - 1 appel à proposition annuel pour soutenir des actions structurantes (4 à 5 projets) - Coordination des Labex (articulation et synergie pour développer de nouveaux axes de recherche coopérative entre Labex et visibilité et promotion des Labex par les outils de communication de SU					
- 1 appel à propositions annuel pour le soutien à des actions transversales structurantes (plateformes, réseaux, mutualisation de collections etc...) : 2 à 3 projets par an					
8) SU pilote et assure les conditions de la mutualisation et de la gestion les plus appropriées des plateformes que ses membres conviennent de mutualiser : - Réalisation d'un portail documentaire SU					

Opérations	Année de mise en oeuvre				
	2014	2015	2016	2017	2018
- Réalisation de mutualisation de ressources et de plateforme à l'échelle de SU notamment dans le domaine de la numérisation et du stockage et du traitement des données : 1 à 2 mutualisations réalisées par an					
Axe stratégique 2 : Contribuer au développement économique, social et culturel du pays					
<i>2.1 Former des diplômés, acteurs du développement économique, social et culturel du pays</i>					
9) SU coordonne les actions visant à développer chez les étudiants leur connaissance du monde du travail et des entreprises et à définir leur projet professionnel (en s'appuyant notamment sur ce qui existe déjà chez les membres : - Projet PEPITES SU avec mise en place progressive de modules de sensibilisation en Licence, DIU création d'entreprise, montage d'une structure mutualisée d'accompagnement aux porteurs de projets de création d'entreprises					
- A l'issue de projet PEPITES, un service mutualisé pour les étudiants entrepreneurs de SU qui offre sensibilisation, formation et accompagnement.					
- Montée en puissance du Certificat en management SU-INSEAD					
- Mise en place d'une coordination SU des services d'insertion professionnelle existants					
- Vers une mutualisation des SIO des membres					
10) SU coordonne le programme d'emplois étudiants : - une campagne annuelle de recrutement (mai/juin) pour des emplois à pourvoir à la rentrée universitaires suivante - politique commune (rémunération, clauses contractuelles) tenant compte des situations différenciées des membres, - des actions de suivi des étudiants concernés : enquêtes, rencontres et valorisation					
11) SU coordonne les services de formation tout au long de la vie : - Etat des lieux et promotion de l'offre de formation ? - FTLV et identification des besoins					
- Dvt d'une nouvelle offre appropriée de FC à destination des entreprises et des personnes en reprise d'études					

Opérations	Année de mise en oeuvre				
	2014	2015	2016	2017	2018
<i>2.2 Contribuer à la valorisation de la recherche, à l'innovation et ainsi au développement d'un tissu économique compétitif</i>					
<p>12) Les services de montage des contrats industriels coordonnent mutualisent et renforcent leurs compétences et services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner les acteurs de la valorisation économique dans le périmètre de SU, - Créer et animer un club des industriels, - Etendre le dispositif et les outils présents sur certains sites à l'ensemble de SU (Quadruvium, coopération Fraunhofer, Innovation center etc...) 					
<i>2.3 Etre un acteur du dialogue entre Science, Culture et Société</i>					
<p>13) Sorbonne Universités, acteur du débat public (remettre la recherche en capacité de contribuer aux diagnostics pour peser sur le débat) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire et promouvoir une programmation d'événements concertée entre les membres de SU 					
<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en place des actions SU : <ul style="list-style-type: none"> - premiers WEB documentaires des Labex, -premières tables rondes interdisciplinaires en lien avec le programme Convergence 					
<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement d'une programmation SU avec conférences, tables rondes, expositions en relation avec les thématiques d'excellence de SU, - Construction et mise en œuvre des domaines de sciences participatives, - Contribution des équipes de SU à la diffusion internationale des connaissances (appui sur le réseau scientifique et culturel du MAE) 					
<i>2.4 Etre reconnu par tous les donateurs potentiels comme un acteur du développement de la société dans ses différentes dimensions grâce à une activité de fondation mécénale</i>					
<p>14) La FCS mobilise les partenaires économiques et les donateurs en lien étroit avec les fondations existantes des membres qui le souhaiteraient (en particulier celle de l'UPMC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des missions de la Fondation SU en coordination avec celles des autres établissements membres 					

Opérations	Année de mise en oeuvre				
	2014	2015	2016	2017	2018
- Lancement de la Fondation SU adoption de ses objectifs d'activité et de résultats, - Lancement d'une campagne de levée de fonds					
- Montée en charge de l'activité de la Fondation SU					
Axe stratégique 3 : Attractivité et internationalisation					
<i>3.1 Renforcer l'attractivité et le rayonnement de Sorbonne Universités</i>					
15) Faire de la formation au sein de Sorbonne Universités un premier choix pour les étudiants français et internationaux (développer des cursus innovants et ouverts à l'international) : - Lancement de parcours internationaux du Collèges des Licences et de parcours innovants de double-licences, - Augmentation de l'offre de cours enseignés en anglais					
- 2 parcours innovants (sciences et chinois, sciences et allemand), - parcours internationaux surtout en Master, Elargissement du service d'accueil aux étudiants (cf. jalon n°19) en Licence, Master et Doctorat					
16) Favoriser l'internationalisation des formations et de la vie de campus : - Lancement d'un programme de bourses et d'aides à la mobilité internationale pluriannuel et d'un programme court (école d'été) (cf. jalon n°15)					
17) SU se dote d'un Service commun d'apprentissage des langues (SIAL) pour l'ensemble des membres, étudiants et personnels de la Communauté - le SIAL est effectif depuis 2013					
- Inscription de 4 nouvelles langues, -Fixation d'objectifs en nombre d'étudiants					
- Inscription de 2 nouvelles langues par an					
18) Les services œuvrant en faveur de la mobilité étudiante (entrante et sortante) sont mis en réseau, coordonnés, mutualisés et renforcés : - Mise en place d'une plateforme d'échange des bonnes pratiques					
-Elargissement du service d'accueil (cf. jalon n°19) aux étudiants en Licence et en Master - Mutualisation des outils informatiques					

Opérations	Année de mise en oeuvre				
	2014	2015	2016	2017	2018
- Service SU mutualisé					
19) SU crée un service commun d'accueil des scientifiques étrangers pour ses membres : -Création du service					
- Elargissement aux étudiants de Licence, de Master et de Doctorat.					
20) Un Bureau commun d'appui au montage de projets européens est créé par extension et mutualisation des services existants dans les établissements : - Création du service					
21) Toute publication scientifique issue de chercheurs ou enseignants-chercheurs de SU mentionne « Sorbonne Universités » comme institution de rattachement : - Déploiement de la signature commune SU avec un objectif de 100% dès 2016					
3.2 Construire des partenariats stratégiques européens et internationaux					
22) Intensifier les partenariats au sein de l'espace européen : - Pourpaler avec 2 universités membres de la League of European Research Universities (LMU et Oxford), - Définition d'une politique européenne commune des membres en lien avec H2020					
- Mise en place de partenariats stratégiques associés, - Prospection d'une troisième université européenne partenaires, - Déploiement d'une politique de lobbying associée					
23) Favoriser les synergies dans l'action internationale des membres de la Communauté : -Diversification de l'offre des plateformes à l'étranger (nouveaux parcours, PSUAD, UTSEUS) - Participation conjointe à des programmes internationaux et pluriannuels (PLI, CAPES, MITACS, CSC et FAPRJ)					
-Elargissement de l'offre des plateformes, -Elaboration de nouveaux programmes internationaux co-financés					
24) Construire un réseau de partenariats stratégiques européens et internationaux					

Opérations	Année de mise en oeuvre				
	2014	2015	2016	2017	2018
Axe stratégique 4 : Optimiser l'optimisation des ressources					
<i>4.1 Une démarche qualité pour l'ensemble de la communauté</i>					
25) SU se dote d'un bureau du management de la qualité. Ce bureau construit l'entrepôt de données nécessaire au suivi des actions ainsi qu'un tableau de bord de de pilotage décisionnel : - Construction d'un tableau de bord d'indicateurs d'auto-évaluation - Création du bureau					
- Industrialisation de la production des données - Construction d'un outil d'entrepôt de données					
-Harmonisation des règles de gestion, partage des bonnes pratiques					
- Diffusion de systèmes décisionnel commun à l'ensemble des membres de SU					
<i>4.2 Une conduite du changement pour une meilleure articulation et une coordination des moyens</i>					
26) Coordonner les politiques de systèmes d'information : - Echanges de bonnes pratiques, - Identification des points d'applications (outils collaboratifs, schéma directeur etc.) ; -création d'un club des DSI avec une montée en charge des pratiques et des activités mutualisées et/ou coordonnées entre 2015 et 2018					
27) Coordonner les politiques de gestion des ressources humaines : - Echanges de bonnes pratiques, - Identification des points d'applications (lutttes contre les discriminations, recrutements/concours communs, mobilité intra SU etc.), avec une montée en charge des pratiques et des activités mutualisées et/ou coordonnées entre 2015 et 2018					
28) Développer une politique commune d'accompagnement et de formation des personnels : deux axes					
- Coordination des actions des services de FC des personnels					
- Création d'un réseau des cellules d'accompagnement personnalisé des carrières					

Opérations	Année de mise en oeuvre				
	2014	2015	2016	2017	2018
4.3 Une politique de gestion optimisée des ressources					
29) Mutualisation des ressources documentaires et pédagogiques, et valorisation des collections : -Réalisation d'un portail documentaire commun Les SCD coordonnent leur politique et développent des services communs entre 2015 et 2018					
30) Mutualisation de plateformes et équipements de recherche et/ou de formation : - Lancement du programme « Soutien à des actions transversales structurantes » (SATSU) Avec un objectif chiffré de nouvelles actions soutenues annuellement entre 2015 et 2018					
4.4 Stratégie numérique					
31) Mise en place d'un centre de ressources en réseau rassemblant les compétences techniques existantes, à vocation de plateforme d'ingénierie pédagogique et de centre de formation interne : - Appel à projets CLS (axe : offre de FOAD) Développement de la conception, réalisation et utilisation de SPOC notamment dans le cadre du Collège des Licences de SU					
32) SU participe à des plateformes MOOCs et externalise leur production : - Adhésion aux plateformes EdX et FUN, - Appels à projets numériques pour la réalisation de MOOCs - Production externalisée de MOOCs qui pourra aller jusqu'à la création d'une filiale de SU de diffusion de l'innovation pédagogique					
33) Création des Presses numériques de Sorbonne Universités : - a partir des presses de la Sorbonne, créer un service d'éditions numériques commun aux membres Mise en place d'une stratégie éditoriale sur le champ de SU					
34) Politique coordonnée de développement des Archives ouvertes <i>En cours de définition</i>					

Opérations	Année de mise en oeuvre				
	2014	2015	2016	2017	2018
<i>4.5 Coordination des politiques immobilières</i>					
35) Mise en commun des inventaires patrimoniaux et mutualisation de la gestion et de l'utilisation des espaces : - Création d'un poste de coordinateur immobilier					
<i>4.6 Politique coordonnée de prise en compte des ressources environnementales</i>					
36) Mise en place d'un responsable environnemental -En cours de définition					
Axe stratégique 5 : construction d'une communauté universitaire					
<i>5.1 Construire l'identité, la marque de Sorbonne Universités</i>					
37) Définir et décliner une stratégie de communication créant une identité lisible et forte : - Eté 2014 : adoption des outils de communication SU, - Recrutement d'un directeur de la communication SU Puis entre 2015 et 2018, déploiement de la stratégie communication interne, institutionnelle et événementielle et développement de la présence de SU sur les réseaux sociaux					
38) Construire l'identité du campus multi localisé de SU : - Carte étudiant avec logo SY pour tous					
- Mutualisation et développement d'une première offre de service en lien avec lam carte étudiant					
- Elargissement de l'offre de services en lien avec la carte étudiant					
39) SU, un acteur identifié du débat dans l'enseignement supérieur (cf. axe 2.3)					
<i>5.2 Placer l'étudiant au cœur de la communauté</i>					
40) Donner à tous les moyens de réussir : - Programme de bourses « passeport pour le diplôme » (étudiants boursiers avec mention TB au bac), - Programme d'emplois étudiants (cf. jalon n° 10), - Bourses d'aides sociales en relation avec les assistantes sociales et les services de la vie étudiante					
41) Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants et des personnels : - Amélioration des installations sportives et les espaces d'accueil dans les BU, - Equipement d'auditoriums pour la vie culturelles, - lieux de vie étudiants et personnels					

Opérations	Année de mise en oeuvre				
	2014	2015	2016	2017	2018
- Coordination des politiques d'accueil					
- Offre effective SU de logements pour les étudiants et les personnels					
42) Santé : - SIUMPPS, - Groupe de travail Santé, - Coordination des actions de prévention					
43) Amener tous les personnels à pouvoir devenir des membres actifs de la communauté : - Dispositifs de soutien aux associations, - Agenda culturel commun, - Evenements sportifs communs et inter-établissements					
- Mise en place progressive de : - Service culturel commun - Service des sports commun					
44) Bâtir la vie universitaire sur une éthique partagée – En cours de définition					

ANNEXE FINANCIÈRE AU CONTRAT DE SITE SORBONNE UNIVERSITES

Les moyens mis à disposition pour l'accompagnement du contrat de site Sorbonne Universités en application de l'article L 718-5 du code de l'éducation se décomposent de la façon suivante :

Le site Sorbonne Universités se verra attribuer au titre du présent contrat, des moyens en emplois (cf. tableau 1) sous réserve des crédits inscrits en loi de finances pour 2015 et 2016.

Les emplois créés en 2015 et 2016 sont conditionnés au respect des engagements de l'établissement tels que mentionnés dans le contrat.

Tableau 1 : MOYENS EN EMPLOIS				
Site	2014 (*)	2015(**)	2016(***)	2014 à 2016
	Emplois créés	Emplois créés	Emplois créés	Emplois cumulés
Sorbonne Universités	19	13	13	45

(*) : 19 emplois créés en tiers d'année

(**) : 19 emplois en année pleine et 13 nouveaux emplois créés en tiers d'année.

(***) : 32 emplois en année pleine et 13 nouveaux emplois créés en tiers d'année.

Pour information, au budget 2014, un emploi en tiers d'année est valorisé à hauteur de 31 600€ et un emploi en année pleine à hauteur de 59 000€.

En outre,

- **Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche disposant d'un volet spécifique au contrat de site Sorbonne Universités** recevront chaque année, conformément à l'article L 712-9 du code de l'éducation, une dotation globale de l'Etat qui comprend les montants affectés à la masse salariale, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement.

- Les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'Etat sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer.

- Les établissements se sont fixés des objectifs, en matière d'endorecrutement des professeurs et des maîtres de conférences, conformément à l'article L 952-1-1 du code de l'éducation.

- Les établissements s'engagent à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément aux articles 59 et 209 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

+

INDICATEUR DE SITE
PRESENCE DE SORBONNE UNIVERSITES DANS LES PROJETS
FINANCES PAR LE PCRD DE L'UNION EUROPEENNE

Présence de Sorbonne Universités dans les projets financés par le PCRD de l'Union européenne	COMUE et établissements
---	--------------------------------

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Euros (€)
Date de la mesure	31/12/ année n
Champ de la mesure	Établissements d'enseignement supérieur

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Établissement : établissement d'enseignement supérieur ayant qualité d'opérateur et participant à l'exécution du programme 150 dans le cadre d'une contractualisation avec le MENESR.
Source	COMUE
Mode de calcul	Le taux de coordination est calculé en divisant le nombre de projets retenus et coordonnés par la COMUE par le nombre total des projets retenus des établissements membres. Les valeurs 2013 portent sur l'ensemble du 7 ^{ème} PCRD. La COMUE est invitée à commenter les résultats et expliciter l'effet de coordination.

	2013 Réalisation	2014 Prévision	Cibles 2018
1 – Nombre de candidatures	158	70-80	150
2 – Nombre de projets financés par le PCRD	76	20-30	70
3 – Montant des financements obtenus	20.6 M€	20 M€	40 M€
4 – Taux de coordination de la COMUE dans les projets financés	30%	30%	30%

Leviers d'action : Mise en place d'un bureau de montage de projets européen

La construction d'une politique européenne à l'échelle de Sorbonne Universités fait partie des objectifs du projet d'Initiative d'Excellence « SUPER » porté par Sorbonne Universités. Il s'agit d'accroître la performance des établissements partenaires de l'Idex SUPER dans le cadre des appels à projets européens pour la recherche (Horizon 2020, European Research Council) en renforçant et maillant les services existants et en définissant un « agenda Européen » commun.

Le Bureau des contrats et financements européens de l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC) a vocation à servir de socle au « Bureau Europe » de Sorbonne Universités mise en place depuis juin 2014, qui partagera et renforcera l'ensemble des compétences disponibles dans le domaine des programmes européens au sein des établissements partenaires de l'Idex SUPER.

Commentaires de la COMUE SU:

VOLET SPECIFIQUE UNIVERSITE PARIS SORBONNE (PARIS IV)

GOUVERNANCE ET PILOTAGE

FORMATION

Un dispositif renforcé pour la réussite en licence

Une intégration à SU sensible dans les différents niveaux de formation

Améliorer la professionnalisation

Renforcer la mobilité internationale

RECHERCHE

Un renforcement des actuelles structures et des moyens de la recherche

La poursuite d'une politique scientifique ouverte vers le dialogue inter-disciplinaire

Diffusion, valorisation et internationalisation de la recherche à Paris-Sorbonne

NUMERIQUE

DOCUMENTATION

VIE DE CAMPUS, VIE ETUDIANTE

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DE L'UNIVERSITÉ PARIS SORBONNE (PARIS IV)

Annexe Recherche et Formation de l'université Paris Sorbonne (Paris IV)

VOLET SPECIFIQUE UNIVERSITE PARIS SORBONNE (PARIS IV)

L'intégration de Paris-Sorbonne dans la COMUE Sorbonne Universités est sans aucun doute l'axe stratégique majeur de l'université pour le contrat 2014-2018. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les différents plans d'actions retenus pour cette période par les instances représentatives de l'université durant l'automne 2013, lors de la préparation du contrat.

La construction de la COMUE Sorbonne Universités (désormais SU) se situe dans la continuité des principes ayant présidé à la fondation du PRES du même nom. Ces principes, malgré un nombre de membres élargi, restent valables. L'aspect essentiel en est le non recoupement disciplinaire des différents partenaires, ainsi qu'une forte identité de chacun d'eux, plusieurs n'étant pas des universités (Museum national d'histoire naturelle), ou ne relevant pas du secteur public de l'enseignement supérieur (INSEAD). La démarche d'intégration de Paris-Sorbonne dans Sorbonne Universités se fonde sur cette réalité, où l'interdisciplinarité, tant dans la formation que dans la recherche, ou le partage de telle ou telle compétence s'accompagne du maintien de l'individualisation des partenaires, tant institutionnellement que sur la définition des moyens.

À cela s'ajoute la dynamique concomitante de la *participation aux initiatives d'avenir* lancées ces dernières années et plus précisément aux initiatives d'excellence, SU obtenant au terme de l'examen de celles-ci par le jury international l'IDEX SUPER, seule à avoir obtenu l'unanimité des voix et la note « A » dans tous les domaines examinés. SUPER est en soi un projet stratégique couvrant tous les domaines, auxquels s'articule étroitement la stratégie propre de l'établissement pour le prochain contrat, la période 2010-2013, faisant l'objet de l'évaluation « ex post » par l'AERES, ayant permis de poser les bases de cette stratégie et de mieux la définir.

Les conséquences de ce double état de fait (construction de la COMUE Sorbonne Universités, participation à l'IDEX SUPER) sont de plusieurs ordres. Pour le projet d'ensemble, et la situation institutionnelle de Paris-Sorbonne, reste prioritaire le maintien de l'identité de l'université, comme celle de tous ses partenaires, dans un ensemble plus large qui recouvre tous les domaines d'une université globale. Paris-Sorbonne est ainsi le pôle « humanités, sciences humaines et sociales » d'un ensemble qui va des sciences et de la médecine au droit en passant par la technologie et l'économie appliquée, sans oublier l'apport très original du Museum, source de coopérations et d'élargissements très fructueux pour notre établissement. Cette pluridisciplinarité sera d'autant plus réelle que les disciplines n'ont pas vocation à se dissoudre dans un ensemble indifférencié, mais vivront très solidement grâce à l'identité, préservée, de chaque établissement auquel sera associé ou un champ disciplinaire, ou une vocation particulière (Museum, INSEAD, UTC). Elle permettra également, on y reviendra, une politique de relations internationales où l'affichage de l'ensemble des champs couverts favorisera (et a d'ailleurs déjà favorisé) une contractualisation avec quelques partenaires privilégiés, identifiant clairement Sorbonne Universités, et donc Paris-Sorbonne, dans le monde universitaire globalisé qui est le nôtre aujourd'hui.

Le projet SUPER décline stratégiquement cette ambition. On soulignera ici son originalité, qui rejailit sur les différents axes stratégiques de Paris-Sorbonne, mais qui recouvre aussi les grands axes du projet en cours : un fort ancrage dans la recherche, auquel sont consacrés la moitié des crédits, avec les LABEX (3 pour Paris-Sorbonne sur les 4 présentés initialement), mais aussi avec les appels d'offres maintenant lancés depuis plusieurs mois, et appelés à se développer encore. La formation, qui a été un de nos axes privilégiés durant le contrat qui vient, et qui le sera encore dans le contrat qui s'annonce : à peu près 25% des crédits ; la vie étudiante enfin, avec 20% des crédits : c'est, si l'on peut dire, l'apport très original de Paris-Sorbonne au projet SUPER, car nous avons beaucoup insisté sur cette donnée lors de sa rédaction.

GOVERNANCE ET PILOTAGE

En matière de **gouvernance**, les objectifs actuels seront poursuivis : en premier lieu encourager une *participation maximale de toutes les composantes, des personnels et des étudiants*

aux décisions engageant l'ensemble de l'Université, et donc, en particulier, à la construction de Sorbonne Universités, avec une collaboration approfondie avec les conseils et comités de la COMUE, cela dans le respect de la loi et des règlements, ainsi que des équilibres institutionnels, notamment entre les conseils centraux, et avec le souci constant de l'efficacité dans la prise de décision et dans son application. En second lieu, *améliorer le recueil d'informations et leur diffusion*, afin de disposer d'une visibilité plus grande sur l'activité de l'établissement, pour une meilleure orientation de l'action à mener, mais aussi pour favoriser la prise de conscience collective des contraintes pesant sur l'Université, notamment en matière de gestion. En troisième et dernier lieu, *conserver, dans un contexte de forte contrainte budgétaire, une capacité de régulation et de planification politiques des actions conduites par Paris-Sorbonne*. Obtenir une vision pluriannuelle fiable des différents domaines de gestion de l'Université est dans cette perspective prioritaire, de même que la construction, qui ne peut être que progressive, d'une comptabilité véritablement analytique. Cette dernière doit être envisagée non pas comme une fin en soi, mais comme l'une des bases d'un contrôle de gestion conçu comme un outil d'aide au pilotage, fondé sur quatre axes : la programmation et le suivi budgétaire, les indicateurs et les tableaux de bord, l'analyse comparative et l'analyse des coûts. Toutes ces procédures devront être poursuivies en collaboration avec nos partenaires de Sorbonne Universités, afin de bénéficier, dans un premier temps, des avancées ou des compétences particulières que tel ou tel pourrait avoir obtenues dans un domaine spécifique, mais aussi afin d'établir les coopérations entre établissements sur des bases communes favorisant par là même leur appropriation par l'ensemble des participants. C'est dans cette perspective qu'a été lancée, dès 2014, la mise en place d'un entrepôt de données à l'échelle de Sorbonne Universités, mise en place à laquelle Paris-Sorbonne a bien entendu contribué. S'agissant de la participation au fonctionnement courant de Sorbonne Universités, le dispositif adopté par Paris-Sorbonne est celui partagé par tous les membres de la COMUE : le président de Paris-Sorbonne participe au comité des membres de Sorbonne Universités, la vice-présidente et la DGS aux comités de suivi mensuels avec la DGS adjointe, tandis que les professeurs délégués participent aux comités de référents correspondant à leurs missions. Les responsables administratifs, sous l'égide de la DGS et des chefs de pôle, en étroite coordination avec la cellule de pilotage, ainsi que les responsables financiers et budgétaires, ainsi que la responsable du SCD, sont chargés de contribuer à l'harmonisation des pratiques entre établissements de Sorbonne Universités et à la coordination ou la mutualisation des actions des services en fonction des projets et des actions.

En matière **budgétaire et financière**, les objectifs spécifiques de l'université Paris-Sorbonne au titre de ses orientations financières s'inscrivent naturellement dans le quatrième axe (« Organiser l'optimisation des ressources ») du projet stratégique de site de Sorbonne-Universités. Le premier de ces objectifs est de conduire une politique budgétaire et financière offrant une vision pluriannuelle et permettant la conduite et le financement de l'ensemble des axes opérationnels du projet de site et du volet spécifique de notre établissement, par la mise en place de processus adaptés permettant la formalisation de la stratégie pluriannuelle de l'Établissement et sa traduction financière (dans la continuation du P.P.I), l'élaboration des documents budgétaires et de suivi (en prenant appui sur la réforme GBCP), et à terme l'inscription du budget de notre université dans le cadre plus large de Sorbonne Universités. Le second de ces objectifs spécifiques est d'assurer la conduite et le financement des projets opérationnels, par l'élaboration d'une stratégie budgétaire permettant de maintenir et renforcer les grands équilibres financiers (résultat d'exercice, niveau de la capacité d'autofinancement, fonds de roulement), assurant la garantie de l'orientation budgétaire prioritaire relative au non gel d'emplois.

La clef d'une bonne gestion étant une bonne connaissance de soi, l'établissement entend donc *renforcer la gamme des outils d'analyse* dont il s'est progressivement doté, en élaborant des tableaux de bord par chapitres ou domaines d'activité : formation, documentation, immobilier, SI, vie étudiante, en se dotant d'outils permettant un suivi financier infra-annuel pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution et assurer un suivi plus fin des engagements de crédits de masse salariale, enfin en automatisant les outils de comptabilité analytique mis en place en 2013 et 2014. Cette gamme élargie d'outils d'analyse servira autant de base d'informations pour les réunions décisionnelles mensuelles qui structurent le pilotage de l'établissement que de moyens d'objectivation et de partage de diagnostic dans le cadre des dialogues de gestion et des dialogues budgétaires au sein desquels s'élabore le budget de l'établissement.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la *rénovation et la modernisation de l'organisation financière de l'établissement*, visant à renforcer l'efficacité des politiques conduites par Paris-Sorbonne tout en développant sa réactivité, d'abord par l'adaptation de l'organisation financière de l'université pour faciliter la gestion des crédits. Sont ainsi mises en œuvre, depuis le printemps 2014, une déconcentration de la fonction Finances au niveau le plus pertinent (réduction des délais de

commandes dans un cadre sécurisé), l'adaptation des processus financiers en développant notamment l'auto-évaluation et dans le cadre d'une démarche qualité, la mise en réseau et la professionnalisation des gestionnaires par le biais notamment de la formation, le tout dans un renforcement de la coordination des procédures avec les membres de Sorbonne Universités. Le développement d'outils de gestion plus performants, notamment au niveau du reporting (B.O., SIFAC) va dans le même sens, de même que le renforcement des outils de pilotage et tableaux de bord déjà évoqués.

Deux points budgétaires et financiers sont par ailleurs à souligner : la durée moyenne des crédits clients et fournisseurs, le ratio ressources propres/produits encaissables. La *création, en juin 2014, d'un service facturier* au sein de l'agence comptable et le déploiement à la même date de l'outil sifac-web dans l'ensemble des services ont permis *d'engager un processus de modernisation de la gestion comptable et financière*. Ce processus sera poursuivi, à partir de 2015, par la mise en place d'un dispositif de dématérialisation des factures fournisseurs. Au-delà de la sécurisation des processus comptables, le déploiement de ces différents outils facilitera l'atteinte de l'objectif du respect des délais de paiement à 30 jours, qui est un des objectifs financiers prioritaires de l'établissement. La mise en place en 2012 d'un groupe de travail sur les *ressources propres* et la réalisation, en 2013 et 2014, d'une étude complète du potentiel de l'établissement dans ce domaine par l'agence du patrimoine immatériel de l'Etat (A.P.I.E) et la mission d'expertise économique et financière (M.E.E.F) ont permis d'identifier des marges raisonnables de progression. Ces marges de progression permettront d'estimer les efforts, notamment en personnels, que l'établissement pourra consentir pour améliorer substantiellement ses produits propres.

Avoir le souci constant d'une *meilleure gestion des ressources financières* est en effet un des objectifs primordiaux de l'université pour le contrat 2014-2018, dans la continuité des exercices financiers 2011, 2012 et 2013, qui ont permis de développer une véritable stratégie de l'établissement, notamment en matière patrimoniale et d'investissement. Cela passe, d'abord, par l'optimisation des crédits alloués, par le renforcement des méthodes et du processus d'élaboration et de suivi du budget, par la prise en compte, entre autres, d'indicateurs pertinents ainsi que la mise en œuvre d'une procédure infra-annuelle permettant les réajustements nécessaires et adaptés. L'optimisation de la commande publique, notamment par la mutualisation des achats via Sorbonne Universités, est un deuxième axe prioritaire. Elle passera également par un meilleur encadrement de l'opportunité d'engagement des crédits grâce à l'élaboration d'une charte de déontologie, la professionnalisation de la commande publique en passant d'une logique de marchés publics à une logique d'achat et donc la création de synergies entre les partenaires de Sorbonne Universités (groupement de commandes, économies d'échelle). Le troisième objectif est le développement des ressources propres de l'établissement, par le renforcement du pilotage financier des activités de l'université générant des ressources propres, la mise en œuvre progressive des préconisations suite à la mission de la M.E.E.F., et le développement, notamment, des activités type Formation continue (développement des prestations d'accompagnement, partenariats avec les entreprises pour des formations « sur mesure », dans le cadre d'une collaboration avec l'UPMC notamment), classes d'été, MOOCS certifiés, ainsi que le développement d'une offre non diplômante en Français et en Civilisation française grâce à la création du département de FLE. La facturation systématique aux partenaires étrangers (Chine, Brésil, Emirats arabes unis) des formations ou dispositions spéciales engagées dans le cadre des partenariats internationaux va dans ce sens.

Une attention toute particulière devra être donnée aux moyens humains de l'établissement, et ce dans une perspective pluriannuelle. L'objectif principal que celui-ci se fixe, outre celui de budgets à l'équilibre, gage de son indépendance et de son autonomie, et satisfaisant aux règles de la comptabilité publique, en particulier pour ce qui est du fonds de roulement, est donc le maintien du renouvellement naturel des personnels statutaires, enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs d'une part, BIATSS de l'autre (départs en retraite, mutations, décès). C'est en effet la base d'une réelle valorisation du potentiel en ressources humaines de l'établissement, par une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qui accompagnera l'évolution de l'offre de formation et le développement de la recherche. C'est également le gage d'une réduction progressive des heures complémentaires, par une meilleure adéquation des ressources humaines aux besoins pédagogiques et administratifs. L'encadrement administratif actuel ne peut être maintenu, et renforcé par sa requalification ou sa titularisation, que s'il ne diminue pas en nombre. L'établissement se donne pour objectif une politique de moyen ou de long terme, surtout si l'on prend en compte les contraintes supplémentaires qui lui sont imposées réglementairement alors même qu'ils sont socialement justifiés par ailleurs (dispositif « Sauvadet » sur la titularisation). Enseignants et enseignants-chercheurs sont tout aussi bien les forces vives de l'Université, leur diminution aurait des conséquences désastreuses en termes disciplinaires. L'établissement allie en effet des matières où la demande étudiante est forte

ou en augmentation, et d'autres, plus faibles pour ce qui est du nombre d'étudiants, mais scientifiquement d'autant plus essentielles que souvent elles ne subsistent qu'à Paris-Sorbonne dans le tissu universitaire francilien voire national et même international. S'ajoute ici une contrainte supplémentaire, celle des unités de recherche, y compris les UMR, où le renouvellement des chercheurs se fait désormais essentiellement par le biais du recrutement de nouveaux enseignants-chercheurs. Il s'agit donc là d'une priorité stratégique forte, issue de l'histoire et du positionnement même de Paris-Sorbonne au sein des universités françaises, et dont l'équilibre permanent est là encore à envisager pluri annuellement. Dans ce cadre, il est possible d'envisager, comme cela a été fait depuis 2012, une politique planifiée de redéploiements internes en fonction des priorités stratégiques de l'établissement définies par les conseils centraux. Menée pour les emplois d'enseignants-chercheurs avec une moyenne, sur les campagnes 2013 et 2014, de 15 à 20% d'emplois redéployés ou redéfinis, cette politique devrait s'étendre aux emplois BIATSS à partir de la campagne 2015 (un principe de non fongibilité entre les emplois enseignants chercheurs et les emplois BIATSS ayant été établi au départ par l'établissement). On travaillera ainsi à la mise en place, pendant le contrat 2014-2018, à la construction globale d'un schéma directeur RH appuyée sur une véritable GPEEC.

IC 11 - Pilotage financier

IC 9 - Endorecrutement des enseignants-chercheurs : bilan et prévision

IC 10 - Ressources propres hors subventions pour charges de service public

IC 12 - Taux d'occupation des locaux

FORMATION

Paris-Sorbonne, ainsi que l'a relevé la DGESIP, propose une offre de formation « traditionnelle », sans conservatisme mais au sens où transmettre est au cœur de tout enseignement (*Ita nobis majores nostri tradiderunt* ainsi que l'avait noté Cicéron). L'université veut continuer à le faire de la manière la plus complète mais aussi la plus innovante possible. Cela passe par le maintien d'une excellence pédagogique qui s'adosse à l'excellence scientifique reconnue de notre Université. Celle-ci restera très attentive à ce que dès la première année nos étudiants soient encadrés par des enseignants-chercheurs et à ce que la recherche prenne progressivement toute sa place dans la formation. Le master est bien sûr le moment privilégié de cette découverte, mais celle-ci est préparée dès la licence. La réussite en licence, qui reste notre premier objectif, est d'ailleurs liée à l'acquisition progressive d'une autonomie intellectuelle qui ne peut se faire qu'au contact d'enseignants-chercheurs. Notre statut d'université de recherche est donc inséparable de ses activités de formation, et ce lien restera maintenu pendant le prochain contrat.

Un dispositif renforcé pour la réussite en licence

La réussite en licence sera un des objectifs prioritaires de ce contrat. Elle passe d'abord par *le maintien et le renforcement des dispositifs existants* : tutorat intégré aux maquettes et généralisé dans le cadre notamment des emplois étudiants SU, permettant le brassage des niveaux, enseignants référents, conseils de perfectionnement qui peuvent se confondre avec les conseils d'UFR dans le cas de certaines licences : Histoire, Histoire de l'Art, Géographie, Philosophie, Sociologie, Musicologie et langues-, mais qui seront spécifiques pour les licences recouvrant plusieurs UFR. De *nouveaux dispositifs* seront mis en place, en particulier dans le cadre de *l'orientation* : généralisation des contacts avec les lycées parisiens, action déjà engagée en 2013-2014, pour le renforcement du Bac-3/Bac+3, avec notamment réunion d'informations générales, ciblées suivant les filières offertes par les lycées, participation à des classes d'essai pendant l'année de terminale, cours en ligne de découvertes disciplinaires. Un effort particulier sera fait en direction des CPGE afin d'améliorer l'insertion de leurs étudiants en L ou en M à l'issue de leur parcours dans ces filières. La *coordination au sein de SU*, dans ce cadre, sera renforcée, sur le modèle des formations « Sciences/Chinois » ou « Sciences/Allemand » mises en place en 2014 avec l'UPMC. La mise en place de *l'évaluation des enseignements* qui s'expérimentera dès la première année du contrat est aussi un instrument de réussite des étudiants : elle est en effet conçue comme un outil d'amélioration pédagogique. Déjà expérimentée dans certains niveaux et certaines filières, l'évaluation des enseignements sera généralisée au cours du contrat, en lien avec SU (études communes en cours sur l'évaluation, le décrochement précoce, la réussite étudiante), de manière à devenir régulière dans la période 2016-2018. Les conseils, en particulier le conseil académique et le conseil d'administration, seront

étroitement associés à sa mise en œuvre, une commission particulière composée de membres des deux conseils (enseignants-chercheurs, étudiants, administratifs) en assurant le suivi permanent. Des bilans réguliers en seront faits pour l'ensemble de la communauté, visant à terme une mise en ligne accessible à tous, de manière à renforcer les dispositifs d'orientation.

IC 1- Taux de passage de L1 en L2

IC 2 - Taux de réussite en licence en trois ans

Une intégration à SU sensible dans les différents niveaux de formation

Le projet SUPER met l'accent sur deux niveaux, le L et le D, le M relevant plus spécifiquement de chacun des établissements. L'objectif est, à terme, de labelliser au niveau de la COMUE tout en gardant, là encore, la spécificité de chacun des domaines disciplinaires. On devrait donc passer dans un premier temps par une double dénomination Sorbonne Universités/Paris-Sorbonne, le second terme permettant de valider la « majeure » retenue par l'étudiant (et donc d'intégrer, dans le même temps, les enseignements validés chez les autres partenaires de SU). Le degré d'intégration se déclinera cependant différemment suivant les niveaux.

Pour la **licence**, l'intégration des enseignements de licence délivrés à Paris-Sorbonne dans le Collège de licence de Sorbonne Universités, débutera dès la rentrée 2014/2015, en s'appuyant en priorité sur le système des doubles licences donnant lieu à l'obtention de deux diplômes, déjà en place. Leur extension se fera disciplinairement en fonction de l'application des programmes pluridisciplinaires obtenus au fur et à mesure des différents appels à projets lancés par SU, institutionnellement dans le cadre du collège de licence, le tout en retenant les indicateurs présentés dans le contrat de site. L'objectif est la mise en place en 2016/2017 d'un système majeure/mineure sur le modèle de celui ouvert par l'UPMC en 2014/2015, prenant en compte la définition, par l'étudiant, d'un projet professionnel propre, et donc un équilibre individualisé entre les différentes disciplines, soit sur le mode majeure/mineure (y compris à l'intérieur des SHS), soit sur un mode résolument bi ou pluridisciplinaire.

Deux orientations majeures renforceront ce dispositif. D'abord la généralisation, effective à la rentrée 2014/2015, des dispositifs de professionnalisation, déjà expérimentés dans certaines disciplines lors du précédent contrat et désormais étendus à tous les cursus. Cet axe, prioritaire, est inscrit dans les priorités du collège de licence de SU et permettra ainsi de mieux intégrer les différents établissements partenaires autour de cet objectif prioritaire, grâce à des actions transversales. Par ailleurs un effort tout particulier sera porté sur les langues, avec la mise en place, dans le cadre de SU, du Service interuniversitaire d'apprentissage des langues (SIAL), effectif dès l'année 2013-2014, et dont l'action, grâce aux moyens de SU renforçant ceux mis à disposition par Paris-Sorbonne en tant que telle grâce aux redéploiements de postes, sera progressivement étendue tant en langues qu'en niveaux. C'est dans ce cadre que se situe la création d'un enseignement de « Français langue étrangère » (FLE), ouvert à la rentrée 2014/2015 grâce à la création de postes à Paris-Sorbonne, toujours par redéploiement, enseignement offert aux étudiants de tous les membres de SU (ainsi, pour les étudiants brésiliens du programme commun sciences et lettres « PLI » (programme de licence internationale) remis à niveau pendant l'été, avant leur intégration en licence à l'UPMC ou à Paris-Sorbonne, depuis 2013). L'un des objectifs assignés au SIAL, dans cette perspective, est d'enrichir l'offre en « non présentiel » pour justement permettre la création d'un « campus virtuel » en langues à l'échelle de SU, tant pour les étudiants français désirant maîtriser les langues étrangères que pour les étudiants étrangers voulant perfectionner leur français. Le SIAL est porté, au sein de SU, par Paris-Sorbonne qui y a déjà attribué, par redéploiements internes, des moyens conséquents (création de 6 postes, affectations de nombreux compléments de services dans les UFR de LLCE). Cette politique sera poursuivie.

Le **master**, d'une certaine façon, concrétise dans ses différentes options l'ambition de Paris-Sorbonne : à savoir qu'un cursus en humanités ou en SHS est en soi-même porteur de professionnalisation, directe ou non. C'est ce que recouvrent les trois voies offertes en master : celle définie par un premier travail original de recherche d'une part, le master de préparation aux métiers de l'enseignement de l'autre, le master plus directement professionnalisant en troisième lieu. La voie « recherche » est la voie la plus traditionnelle de Paris-Sorbonne, dont la transformation se fera avec un accent davantage mis sur la professionnalisation en particulier grâce au développement des stages, et sur la diversification des parcours grâce au renforcement des séminaires « extérieurs » ou « transdisciplinaires » dans le cadre de SU. Le master « métiers de l'enseignement » sera la grande nouveauté du contrat 2014-2018, avec l'application, effective déjà dès 2013, de la réforme des IUFM/ESPE, l'ESPE de l'Académie de Paris étant une école interne de Paris-Sorbonne, mais au

service de tous les établissements de l'Académie de Paris. Enfin les voies « professionnalisantes » seront étendues, l'objectif étant d'arriver à en offrir au moins une par grand champ disciplinaire. Dans cette perspective on insistera sur la création de masters bi ou pluri-disciplinaires continuant, au niveau master, des diplômes ou voies offertes en licence, sur le modèle de ce qui existe déjà en histoire/droit et est déjà programmé en archéologie/géographie ou histoire de l'art/droit. C'est ici que SU est appelé à jouer, au niveau master, un rôle essentiel.

La création, en 2014, du Collège doctoral de SU servira de cadre commun à la **formation doctorale**, déclinée sur deux plans : disciplinairement à l'intérieur de Paris-Sorbonne, mais via SU pour toute la formation extra-disciplinaire, en particulier dans le domaine des compétences acquises (langues), la pluridisciplinarité (séminaires transversaux), la valorisation et la professionnalisation (programme commun avec l'UPMC, bientôt Paris Sorbonne University Abu Dhabi (PSUAD), et le Collège des Ingénieurs, doctorales, stages). La politique de limitation des thèses, dont la durée moyenne est aujourd'hui celle des thèses SHS au niveau national, sera poursuivie : examen systématique de l'état d'avancement des thèses à partir de la quatrième année, autorisation soumise à l'école doctorale et au conseil scientifique à partir de la cinquième année, extension exceptionnelle à une sixième année. L'expérimentation d'une « soutenance intermédiaire » en cours de thèse sera également poursuivie. L'établissement de statistiques différenciées suivant l'origine des doctorants (contrat doctoral, bourse, CIFRE, enseignant du primaire ou du secondaire, autre emploi, retraité, sans financement particulier) sera généralisé dans les deux premières années du contrat, afin de différencier la politique de limitation de durée des thèses suivant les situations. La politique de financement sera également revue par le même moyen, afin de favoriser un financement pour chaque projet doctoral. La politique actuelle de financement sera poursuivie (attribution d'un nombre fixe de contrats à chaque ED, avec une procédure commune et publique d'attribution avec appels d'offres, auditions obligatoires des candidats notamment) ; attribution de contrats complémentaires « présidentiels » sur propositions des ED ; attribution de contrats dans le cadre des LABEX, à compléter par d'éventuels contrats SU, notamment en matière pluridisciplinaire, dispositif expérimenté en 2014. Un effort particulier, déjà engagé, sera fait pour le développement des contrats CIFRE.

IC 3 - Taux de réussite en Master 2

IC 5 - Evaluation des formations et des enseignements

IC 6 - Développement de la formation continue

IS 1 - Taux d'inscription en doctorat au-delà de la 6^{ème} année

Améliorer la professionnalisation

Comme on vient de le voir, la professionnalisation est un des axes majeurs des évolutions proposées pour le dispositif de formation de Paris-Sorbonne/SU au cours du prochain contrat. Cela passe par le développement d'actions concrètes au sein des modules obligatoires et crédités pour permettre à l'étudiant de faire le lien entre sa formation disciplinaire et son insertion professionnelle à venir, processus généralisé, on vient de le voir, aux différents niveaux du L, du M et du D suivant les spécificités de scolarité propres à chaque niveau. Seront par ailleurs développés, dans le cadre du SCUIOIP, les échanges avec les entreprises afin de communiquer sur l'établissement des cartes de compétences correspondant aux enseignements délivrés à Paris-Sorbonne. Un accent tout particulier sera mis sur la création de formations en apprentissage, en lien avec les partenaires de SU et avec l'appui de SUPER, la pluridisciplinarité étant ici un vecteur évident de transformation pour une université comme Paris Sorbonne dont les formations ne sont pas directement professionnalisantes. L'amélioration de la visibilité de cette troisième mission confiée aux universités, l'insertion professionnelle des étudiants, concrétisée par la généralisation des modules professionnels dans l'offre de formation, sera un autre axe majeur de ce domaine dans le contrat 2014-2018 : extension des moyens accordés au SCUIOIP, amélioration de la politique de communication dans ce domaine, notamment quant au dispositif d'offre de stages, mise en place de bornes informatiques d'aide au projet professionnel sur les différents campus dans le cadre de la stratégie numérique de SU. C'est dans ce cadre que s'inscrit la création d'un réseau d'anciens de Paris-Sorbonne, lancée au printemps 2014 au travers de la première campagne de levée de fonds « SU » et sur le modèle de ce qui a déjà été fait à l'UPMC, afin, à l'échéance de la mi-contrat, de pouvoir bénéficier d'une association d'anciens SU déclinée suivant les différents établissements, à commencer par une association partagée UPMC/Paris-Sorbonne.

IC 4 - Insertion professionnelle

Renforcer la mobilité internationale

La mobilité internationale des étudiants et du corps enseignant est un autre objectif que se fixe notre Université, là encore en s'appuyant fortement sur Sorbonne Universités qui multiplie les soutiens à cette mobilité (bourses entrantes et sortantes, CRCT ciblés sur programmes ou sur localisation). Elle passe par un renforcement de l'offre linguistique et le Service interuniversitaire d'apprentissage des langues est dans cette perspective un instrument essentiel de cette politique. Plusieurs axes de développement seront prioritaires : le réseau européen, déjà très dense grâce notamment aux programmes Erasmus, sera renforcé grâce aux partenariats prioritaires de SU en cours de création (Oxford, LMU à Munich, contacts pris en Italie et en Espagne). La mobilité sortante des étudiants est ici prioritaire, et devrait bénéficier des programmes d'échanges mis en place par SU. Au-delà de l'Europe, les pays ciblés prioritaires par SU seront ceux de Paris-Sorbonne, notamment les Emirats Arabes unis (PSUAD), la Chine (Institut franco-chinois de Suzhou), Singapour (création d'un partenariat avec Yale-NUS à l'échéance 2015, programmes divers avec le Brésil (« classe brésilienne » de la Fondation Vargas, programme PLI...)). Dans certains cas, Paris-Sorbonne est l'acteur principal, pour SU, de ces échanges. Dans d'autres elle accompagne l'UPMC ou l'UTC. À l'heure actuelle ces différents programmes s'organisent autour de la mobilité entrante d'étudiants. L'axe prioritaire, dans le contrat 2014-2018, est de renforcer cette dimension (ainsi par le développement du FLE, ou par la création de dispositifs renforcés d'accueil ciblés sur tel ou tel pays, en particulier via les emplois étudiants de SU et en coordination avec les partenaires de la COMUE), mais de l'accompagner d'une mobilité entrante de chercheurs et d'enseignants-chercheurs, et de développer la mobilité sortante d'étudiants (stages, semestres d'échanges dans le cadre de programmes SU).

IS 2 - Nombre d'étudiants en mobilité entrante et sortante, dans le cadre des programmes ERASMUS et autres conventions

RECHERCHE

Paris-Sorbonne est une université de sciences humaines et sociales, essentiellement consacrée aux Humanités, qui s'est donnée comme fondement, à son origine, l'étude des « Lettres et civilisations ». Elle couvre donc un large éventail de disciplines : l'histoire, la géographie, les langues anciennes et contemporaines, l'étude des cultures et civilisations associées à ces langues, la linguistique, la musicologie, l'histoire de l'art et l'archéologie, la philosophie, la sociologie, l'informatique appliquée aux sciences humaines et sociales. Dans tous ces domaines, elle représente un des lieux centraux de la recherche française et internationale. Elle est ainsi confrontée aux enjeux spécifiques caractérisant des universités de ce type, avec la particularité d'être non seulement un lieu de formation, mais aussi de recherche intensive, avec parfois des domaines qu'elle est la seule ou presque la seule à assurer dans l'Université française. Ceci se marque en particulier dans sa politique de recrutement, qui vise à l'équilibre entre répondre à une demande étudiante très forte dans certaines matières, et maintenir des champs disciplinaires rares, y compris au sein de ces Mêmes matières très demandées. L'établissement de statistiques régulières sur les inscriptions à tous les niveaux ainsi qu'une comptabilité analytique par champ disciplinaire, UFR, équipe de recherche, mis en place en 2013-2014, seront poursuivis afin de mieux informer les conseils et de lancer une politique de moyen terme, où les redéploiements et les créations prendront également en compte la dimension de la COMUE (par exemple dans le domaine des langues, ou par la création de chaires interdisciplinaires). Quelques chiffres permettent de mesurer rapidement le potentiel de recherche de l'établissement : environ 2300 doctorants, 623 enseignants-chercheurs dont 390 maîtres de conférences et 233 professeurs, auxquels s'ajoutent 103 chercheurs (tous CNRS), 7 écoles doctorales, et à l'heure actuelle 36 unités de recherches dont 16 rattachées au CNRS et, depuis 2012, 3 LABEX. L'appui administratif, essentiel, a été réorganisé et renforcé au cours du contrat : il est donné par le service de la Recherche, le service des doctorats et le Bureau de la valorisation, ainsi, nouveauté du contrat en cours, que par la FRE d'UMS « Maison de la Recherche » dont la vocation à appuyer les recherches pluridisciplinaires et les coopérations entre les équipes s'est progressivement mais rapidement affirmée.

Un renforcement des actuelles structures et des moyens de la recherche

La question des structures sera un des axes du prochain contrat, qui voit s'accélérer une réorganisation déjà en cours, et principalement fondée sur un principe de regroupement, selon les préconisations des tutelles et des instances d'évaluation. Deux nouvelles UMR, une nouvelle FRE d'USR et deux UMS sont créées à cette occasion, plusieurs équipes d'accueil fusionnent, et les trois LABEX obtenus dans le cadre des initiatives d'avenir seront pleinement opérationnels, comme la FRE d'UMS « Maison de la Recherche », dont les programmes pluridisciplinaires seront étendus (d'au moins deux, actuellement, à cinq ou six au minimum lors du prochain contrat), par un financement propre venu de Paris-Sorbonne, mais aussi par l'intégration de programmes pluridisciplinaires SU. L'évolution de la structure s'est faite par la mise en place d'une FRE d'un commun accord avec le CNRS. Un bilan sera donc fait à mi-contrat afin de voir comment la faire évoluer, y compris par une éventuelle intégration au réseau national des MSH. Il est à noter que les LABEX s'appuient, à Paris-Sorbonne comme dans Sorbonne Universités, essentiellement sur les UMR (l'Observatoire de la vie littéraire, OBVIL, ayant d'une certaine façon préfiguré le rapprochement de toutes les équipes de littérature française au sein d'une même UMR), ce qui a favorisé d'ailleurs un dialogue renforcé avec le CNRS. Mais ils intègrent également des équipes d'accueil, voire des chercheurs à titre individuel. À cela s'ajouteront les initiatives propres à l>IDEX SUPER, et les appels d'offres internes à Sorbonne Universités dont l'axe principal cherchera à développer la recherche « aux interfaces », c'est-à-dire associant deux ou trois des pôles majeurs de la COMUE, les lettres, arts, et humanités, les sciences et la médecine, le droit et l'économie. Il faudra veiller à ce que la variété de tous ces dispositifs ne fasse pas disparaître la lisibilité des structures de recherche propres à Paris-Sorbonne, où coexisteront, désormais, de très grosses unités et d'autres quantitativement plus faibles, des structures de type fédératif et d'autres centrées sur un seul objet ou une seule discipline, des unités labellisées par le CNRS et d'autres non. La coexistence de ces différentes structures devra aussi être une préoccupation majeure, afin que les effets de masse n'engendrent pas non plus des déséquilibres budgétaires ou humains trop importants. S'agissant de l'aspect institutionnel, un processus d'harmonisation des statuts des équipes de recherches (ainsi que des écoles doctorales) a été engagé en 2012 (élection des équipes de direction et fixation de la durée de leur mandat, qui devrait être calée sur celle du contrat, vote du budget, comptes rendus d'activité devant les conseils centraux). Il arrive à son terme en 2014. S'agissant de l'aspect financier, on distinguera les équipes d'accueil et les UMR/UMS/USR. Dans le premier cas, il est visé, à l'horizon 2015, une harmonisation des financements par une dotation appuyée, pour toutes les équipes, sur le nombre d'enseignants-chercheurs. Dans un second temps, à l'échéance 2016-2017, l'établissement d'une comptabilité analytique fera apparaître, pour chaque équipe, la dotation apportée en termes de locaux ou d'appui administratif, avec comme but d'équilibrer toutes les unités de manière à arriver à un financement équitable quelle que soit la taille de l'équipe. Pour ce qui est des UMR/UMS/USR, le but est équilibrer la part « Paris-Sorbonne » avec la part « CNRS », là encore en tenant compte de tous les apports (dotation, locaux, personnel administratif).

Si Paris-Sorbonne propose une recherche cohérente, de grande qualité, bien structurée en équipes, quelquefois bien financée au-delà des financements reçus de l'université grâce aux financements sur projets, ANR, projets européens et maintenant financement des initiatives d'avenir, l'établissement connaît cependant un réel point faible : c'est la faiblesse, en nombre, de son encadrement administratif et celle de son appui en termes de locaux. À cet égard, Paris Sorbonne doit être comparé à la situation qui prévaut dans d'autres établissements de la région Ile de France, et notamment de ceux (l'Université n'en fait pas partie) qui bénéficieront du plan campus donnant naissance au projet Condorcet. La puissance publique n'ayant pas décidé de favoriser également l'autre pôle Humanités à Paris, l'université Paris-Sorbonne, celle-ci doit poursuivre un programme de recherche comparable, de grande excellence, dans ses locaux historiques à la taille extrêmement réduite. Son rôle est néanmoins d'offrir, dans le centre de Paris, un lieu de vie pour la recherche dans les Humanités qui ait un rayonnement mondial, où puissent se retrouver collègues d'équipes de recherche, doctorants et post-doctorants. Ce devra être une priorité du prochain contrat que d'attribuer au mieux les locaux dont l'établissement peut disposer, en favorisant une occupation maximale et une participation de tous, y compris des doctorants, et dans une vision globale qui prendra en compte non seulement toutes les implantations de l'établissement partout dans Paris, mais également les possibilités que pourrait ouvrir Sorbonne Universités.

IC 7- Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

La poursuite d'une politique scientifique ouverte vers le dialogue inter-disciplinaire

Les sciences humaines et sociales ont aujourd'hui trois vocations principales : la découverte, l'exploration, l'archivage et l'analyse des productions humaines du passé à travers des techniques renouvelées (développement des humanités numériques) ; l'exploration des productions humaines contemporaines, et la recherche des nouvelles configurations (aussi bien dans les espaces sociaux que dans leurs productions nouvelles, des normes sociales émergentes jusqu'à la poésie anglaise d'aujourd'hui) ; à partir de l'analyse de ces mondes anciens et contemporains, la production d'une réflexion sur les normes et les enjeux des mondes contemporains (par exemple en termes d'éthique environnementale). Ces trois dimensions, toutes assurées dans notre université, rendent la recherche dans ces domaines indispensable à la vie sociale, tout autant que la recherche dans les sciences de la nature ou les technologies. Mais le contexte particulier de Paris-Sorbonne y ajoute deux impératifs. D'une part, et en articulation avec la politique de formation et de recrutement, les ressources affectées à la recherche doivent obéir à un ciblage vers les domaines porteurs et innovants, dans le cadre de l'excellence, qui peuvent toucher un grand nombre d'étudiants et de doctorants. Ceci n'empêche pas, d'autre part, de maintenir la recherche dans des domaines rares, où l'importance de la recherche et des thématiques n'est pas nécessairement liée à la présence d'un nombre très important d'étudiants. Paris Sorbonne doit donc avoir deux objectifs simultanés et rechercher l'équilibre entre assurer une recherche qui soit bien articulée à l'encadrement de sa formation et au souci de l'avenir des étudiants, tout en maintenant des domaines de recherche scientifiques rares (que l'on peut appeler aussi suivant l'expression désormais consacrée de « niches scientifiques ») dont la valeur et l'intérêt sont clairement irréductibles à des statistiques sur l'insertion professionnelle.

La diversité des équipes de recherche répond, d'une certaine manière, à ce double objectif. Un mouvement maintenant relativement ancien de regroupement d'équipes a été favorisé par le CNRS et l'AERES, auquel, on l'a vu, a répondu et continue de répondre Paris-Sorbonne, avec le souci de rationaliser les ressources administratives, de ne pas multiplier des équipes ayant les mêmes objet, et de renforcer la visibilité, la cohérence et la force, au niveau national et international d'équipes ayant une prééminence claire dans leur domaine. Dans le cadre de ce contrat, Paris Sorbonne présente deux types d'unité. Soit de grandes unités qui rassemblent largement les thématiques associées aux domaines disciplinaires, et qui regroupent un grand nombre d'enseignants-chercheurs et de chercheurs, ces équipes ayant vocation à servir de référence dans le paysage national et international dans les disciplines concernées. De telles unités existaient déjà en histoire, en géographie, en histoire de l'art. Des regroupements nouveaux ont été faits en ce sens, notamment en musicologie, en littérature française et en études slaves, en partenariat avec le CNRS. Un regroupement a été réalisé également en linguistique, qui pourrait préluder à un rassemblement futur de toutes les forces de linguistique de Paris Sorbonne sous la forme d'une UMR. On pourrait envisager à l'avenir également un renforcement des études de philosophie ancienne de l'UMR Léon Robin par l'intégration d'une UPR (Centre Jean Pépin) : des discussions devraient avoir lieu à ce sujet au cours du quinquennal 2014-2018. On peut remarquer que désormais la plupart des grandes disciplines de Paris-Sorbonne connaissent des UMR structurantes de leurs domaines disciplinaire ayant une visibilité nationale et internationale dans leurs domaines : études anciennes, histoire, géographie, histoire de l'art, littérature française, musicologie, philosophie, sociologie. Ce partenariat avec le CNRS permet d'augmenter le rôle national et international de ces équipes de recherche. D'autres équipes sont de taille beaucoup plus restreinte, et portent sur des thématiques très ciblées (comme par exemple l'anglais médiéval). Nous avons fait le choix de les maintenir, car un regroupement n'aurait eu d'utilité évidente ni en termes de forces administratives, ni en termes de cohérence, puisque ces équipes occupent des domaines spécifiques où elles jouent un rôle de premier plan. Sauf exceptions mineures, l'université Paris-Sorbonne permet d'offrir un panorama d'équipes de recherche aux tailles variées mais pertinentes eu égard à leur objet.

Une nouvelle dimension est apportée par Sorbonne Universités, dont le dispositif « recherche » ne se réduit pas aux seuls LABEX, même si ceux-ci concentrent la majeure partie des financements de SUPER dévolus à la recherche. Une des priorités du contrat en quinquennal devra être, justement, tout en soutenant les trois LABEX propres à Paris-Sorbonne, de veiller à ce que les dispositifs de l'IDEX touchent au-delà des LABEX toutes les équipes de recherche et toutes les écoles doctorales de Paris-Sorbonne. Ce qui est en jeu ici, c'est une pluridisciplinarité qui ne soit pas restreinte aux seules SHS, mais qui s'engage résolument dans des champs inter-disciplinaires neufs pour notre Université : ainsi la liaison entre l'histoire de l'art et les sciences, entre la philosophie et la médecine, entre la sociologie et l'économie, ou entre la géographie et l'écologie. En ce sens un projet a déjà été pensé à l'échelle Sorbonne Universités, présenté dans l'actuel contrat quinquennal (2014-2018), qui devrait prendre la forme d'une USR « Sciences, Normes et décision ». Ce projet a une

double ambition : regrouper des philosophes des sciences de Paris-Sorbonne et du CNRS, ainsi que des théoriciens de la décision intéressés notamment aux questions d'éthique environnementale ; permettre, dans le cadre d'un « hôtel à projet », d'accueillir des enseignants-chercheurs et chercheurs d'autres disciplines de Sorbonne Universités pour une période limitée, en vue de collaborations ponctuelles. Il pourra déboucher à terme sur une UMR élargie intégrant les économistes de Panthéon-Assas et certains historiens des sciences actuellement rattachés à des équipes de l'université Pierre-et-Marie-Curie ou du Museum. Le rattachement de l'Institut de la communication du CNRS à Paris-Sorbonne, demandé par le CNRS et accepté immédiatement par l'université, s'inscrit dans un cadre comparable.

Diffusion, valorisation et internationalisation de la recherche à Paris-Sorbonne

Un des objectifs prioritaires que se donne Paris-Sorbonne pour l'actuel contrat quinquennal est de mieux inscrire ses activités de recherche dans le monde contemporain, notamment en matière de diffusion et de valorisation, deux aspects identifiés comme étant susceptibles, aujourd'hui, d'une réelle progression. L'internationalisation des activités de recherche de l'établissement est déjà une réalité. Celle-ci devra être amplifiée.

Deux axes principaux devront être poursuivis durant le contrat quinquennal 2014-2018 en matière de diffusion de la recherche, sans oublier la continuation de la politique actuelle de documentation. Ils correspondent à des priorités déjà manifestées par Paris-Sorbonne, et devront prendre en compte les dimensions nouvelles apportées par Sorbonne Universités. Le premier axe est celui de la diffusion électronique des thèses soutenues. L'établissement, pionnier pour le dépôt électronique des thèses, disposera, à partir de 2014-2015, de la possibilité de diffuser électroniquement les thèses soutenues cinq ans auparavant. Ce délai correspond à la « période réservée », fixée par le précédent Conseil scientifique, au terme duquel la diffusion restreinte est terminée, et où l'on estime qu'une publication imprimée a peu de chances de voir le jour. Le stock important de travaux disponibles (300 environ pour chaque année) devra être pris en compte pour que soient fixées des modalités acceptées par toutes les parties mais rendant disponible, sur un site dédié du portail de l'université, et sous forme d'archive ouverte, un des apports essentiels, mais jusqu'ici peu valorisé, de la recherche à Paris-Sorbonne. Le second axe est le développement des Presses Universitaires de Paris-Sorbonne. Solides financièrement et intellectuellement, les P.U.P.S devront, durant le prochain contrat quinquennal, relever trois défis : celui de la publication sous forme électronique, l'extension des disciplines couvertes actuellement, limitées aux SHS, à celles de Sorbonne Universités, puisqu'elles sont appelées à en devenir les Presses, et enfin la recherche de partenariats extérieurs, là encore, en particulier, chez les membres fondateurs ou associés de Sorbonne Universités (Museum, Editions du Patrimoine, avec lesquels des contacts ont déjà été pris).

La valorisation de la recherche devra être intensifiée, en suivant deux directions principales. La première est l'ouverture au-delà de la communauté académique des étudiants, des chercheurs et des enseignants-chercheurs par le biais de formations non diplômantes, permettant à Paris-Sorbonne de toucher un plus vaste public. L'Université Inter-Âges, un des grands succès de l'établissement, devra s'étendre en ouvrant, notamment, des cycles consacrés aux sciences et au droit, ainsi que cela a déjà été partiellement fait. Mais un effort spécial devrait être consacré aux « classes d'été », déjà présentes sous plusieurs formes (conférences Inter-Âges, classes d'été internationales sur le modèle de ce qui se pratique couramment dans les pays anglo-saxons). Il s'agira d'unifier et de systématiser sur les deux mois d'été le dispositif et, par le recours à des partenaires institutionnels extérieurs au monde universitaire, dans ou hors COMUE, de mieux le développer. La deuxième seconde voie suivie sera celle des nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment internet. Paris-Sorbonne devra travailler, en lien avec Sorbonne Universités, à un véritable portail, facile d'accès et d'utilisation, aisément repérable, de toute sa production scientifique. L'établissement devra être attentif à toutes les opportunités qui lui seront offertes dans cette voie, ainsi, en 2012, l'ouverture du portail « France Culture Plus » spécialement dévolu aux universités. La co-organisation, en 2012-2013 et 2013-2014, toujours avec France-Culture et l'hebdomadaire *le Nouvel Observateur* de trois journées de débats sur le thème général de « l'année vue par (les historiens, les philosophes, les scientifiques-dont les archéologues et les géographes) », journées appelées à se répéter là encore sur une base annuelle, ou l'opération « Un Livre un Jour » menée en commun par France 3 et Paris-Sorbonne pendant une semaine au printemps 2014, sont l'exemple de ce que Paris-Sorbonne va s'employer à faire.

NUMERIQUE

La dynamique de *modernisation des moyens* déjà engagée en matière de numérique sera poursuivie, en vue de permettre à l'université de garder l'attractivité liée aujourd'hui aux services numériques (Moodle, ENT étudiant et personnel, entre autres), mais aussi de favoriser le rapprochement avec les autres membres de SU en organisant, en particulier, l'optimisation des ressources afin de construire, dans ce domaine, une réelle communauté d'établissements. Le schéma directeur du SI sera mis en cohérence avec celui de SU (tous les établissements partenaires le souhaitant participant en commun à la construction de ce schéma directeur partagé). Un axe majeur de cette politique devra viser l'interopérabilité des systèmes entre les partenaires, à commencer par l'UPMC, afin de rendre possibles les actions menées par ailleurs, en particulier dans le domaine de la formation. La modernisation des services actuellement en production (podcast, ENT, Moodle, salles pédagogiques, etc.) sera poursuivie. Un accent particulier sera mis sur la politique de sécurité.

La politique de Paris-Sorbonne en matière de *e-learning* (MOOCS, SPOCS) s'effectuera dans un cadre partenarial commun défini avec ses partenaires de SU, en coordonnant les stratégies propres à chaque établissement de manière à favoriser, à terme, aussi bien l'appui de l'*e-learning* à l'enseignement présentiel délivré à Paris-Sorbonne que le soutien qu'il apporte à une démarche réellement pluridisciplinaire. L'*innovation pédagogique* induite par l'*e-learning* sera ainsi orientée vers la pluridisciplinarité, les supports multimédia se prêtant à l'exploitation par plusieurs angles disciplinaires en favorisant de nouvelles approches fondées sur la comparaison.

L'attention sera donnée à la construction d'outils critiques et d'instruments numériques disciplinaires propres, pouvant être ensuite mutualisés (transférabilité d'un domaine à un autre, acquisition de doubles compétences), les étudiants et chercheurs dans deux domaines différents pouvant maîtriser ainsi des outils numériques différents, mais complémentaires. C'est par la *création de moyens communs*, en particulier par la participation à la création d'une *plate-forme SU d'ingénierie pédagogique en e-learning* que Paris-Sorbonne compte développer cet axe dans le contrat 2014-2018. Ce secteur de recrutement sera ainsi favorisé. Par ailleurs sera techniquement visé un *passage plus grand vers la mobilité des dispositifs de e-learning* (plus grande accessibilité quantitative, enrichissement qualitatif du contenu, sur le modèle de ce qui est déjà accessible par Moodle ou sur l'ENT étudiant).

En matière de recherche, les TIC seront utilisées comme *fédérateur interdisciplinaire*, en mettant la priorité sur les moyens (personnels, logiciels et matériels, dont l'acquisition sera coordonnée au sein de SU et notamment avec l'UPMC). On veillera à s'assurer de la complémentarité de la politique des unités et du SI de Paris-Sorbonne, ce qui n'a pas été fait systématiquement jusqu'à présent. C'est dans cette perspective que se situe également le développement des presses numériques (voir ci-dessus). L'intégration des outils numériques et des contenus des différents champs disciplinaires sera *favorisée par l'extension, dans ce domaine, de l'emploi étudiant*. Familiers de ces questions, les étudiants peuvent en effet être un vecteur à la fois de diffusion de compétences et d'inventivité dans ce domaine particulier, y compris dans le croisement entre sciences et lettres, par exemple. Un effort d'information particulier sera fait en ce sens lors des appels d'offre SU, de même que l'intégration dans les crédits des activités effectuées à cette occasion (expérimentation déjà en cours).

La création de MOOCS propres à Paris-Sorbonne devrait débuter en février 2015. Ceux-ci seront pensés, quant aux sujets offerts, à la fois comme une « vitrine » de l'établissement vers le grand public et d'éventuels futurs étudiants, mais aussi dans la perspective de cours d'appui complémentaires à la licence, ou de cours de « mineures » dans le dispositif « majeure/mineure » mis parallèlement en place. L'objectif, ambitieux, de l'établissement, est de donner de quatre à six cours nouveaux par semestre, afin qu'en 2016, au moment du basculement dans le système majeure/mineure, il soit possible de disposer d'une offre en ligne pour chacune des UFR. Cet objectif sera revu à la lumière du bilan effectué chaque semestre une fois le dispositif lancé.

DOCUMENTATION

La politique de documentation de Paris-Sorbonne sera, pendant le prochain contrat, prioritairement articulée avec celle de SU, afin que les priorités de l'établissement en la matière soient renforcées par la coordination (ou l'intégration) au sein de SU, et plus particulièrement avec l'UPMC. Le schéma directeur du SCD de Paris-Sorbonne a ainsi été pensé en collaboration avec celui de l'UPMC, afin de développer une politique de valorisation et d'optimisation des ressources des différents partenaires de SU, tant pour la gestion que l'amélioration coordonnée des services offerts

aux différentes communautés d'étudiants, d'enseignants-chercheurs, de chercheurs et des personnels de SU. Tous deux prennent appui sur le partage de leurs portefeuilles de projets spécifiques, dans un pilotage et une concertation permanents tout au long du contrat.

La *mutualisation des ressources documentaires et pédagogiques*, ainsi que la *valorisation commune des collections* sont deux axes prioritaires de cette politique. Le développement d'enseignements et de recherches interdisciplinaires implique en effet l'accès aux ressources documentaires de plusieurs champs relevant des différents membres de SU. La réalisation d'un *portail documentaire commun* facilitera cet accès. Par ailleurs le SCD de Paris-Sorbonne et celui de l'UPMC viseront dans cette perspective à une *coordination des politiques d'acquisition et de numérisation*.

L'un des objectifs du contrat est d'abord la *mise à niveau des ressources documentaires offertes au sein de Paris-Sorbonne* : intégration des bibliothèques d'UFR ou d'équipes qui ne le sont pas encore au catalogue commun, afin de permettre un accès à tous les ouvrages conservés par l'université ; répertoire numérisé des travaux de recherche en s'appuyant sur la politique de numérisation des thèses et en expérimentant sa généralisation au niveau master. Sera parallèlement engagée une *initiation généralisée en licence comme en master à l'utilisation des ressources documentaires*, ainsi que cela se fait déjà dans certaines UFR. L'accent sera mis sur l'utilisation des ressources en ligne, appelées à se généraliser. On profitera des rénovations programmées (Institut d'études Slaves, Institut d'Art et d'Archéologie en fonction des financements obtenus par le CPER ou SU) pour expérimenter, à chaque fois, la transformation des bibliothèques de centre en « learning center » propres à appuyer les innovations pédagogiques. La modernisation et l'équipement des espaces sont ici essentielles, en particulier la requalification des espaces d'accueil et des espaces des bibliothèques proprement dites avec une nouvelle organisation, un enrichissement des compétences des personnels d'accueil et des dispositifs techniques. L'élargissement des horaires d'ouverture sera recherché en fonction des statistiques de fréquentation, de la demande pédagogique et des possibilités en personnel ouvertes par le contrat de site.

IC 8 - Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD

VIE DE CAMPUS, VIE ETUDIANTE

L'université poursuivra son action en faveur de la vie étudiante (soutien à l'action étudiante et à la représentation dans les conseils centraux et les différentes commissions préparatoires avec une représentation systématique, soutien aux associations, fonds dédiés aux initiatives étudiantes). Un schéma directeur en matière de handicap sera adopté, dans la continuité des mesures en faveur du handicap prises depuis 2012.

Depuis plusieurs années les différentes présidences de l'université ont contribué, notamment par le biais d'une politique culturelle très active, à faire émerger, au sein de Paris-Sorbonne, un sentiment d'appartenance au sein de la communauté étudiante, étendue souvent, au fil des activités ou des réalisations, à toute la communauté universitaire, en y incluant aussi bien les personnels BIATSS qu'enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs. Il fallait tenir compte ici de la diversité très riche de la communauté de Paris-Sorbonne, mais aussi de sa présence dans de très nombreux sites en dehors du seul Quartier Latin. L'ambition sera désormais double, puisqu'au-delà de ce qui sera poursuivi au sein de Paris-Sorbonne, c'est l'émergence d'une communauté propre à Sorbonne Universités qui devra être engagée. La *création d'un campus urbain au Quartier Latin* à partir des différents sites occupés par les trois établissements fondateurs qui y sont localisés, doit être une priorité. Mais on ne devra pas pour autant oublier les centres « extérieurs », principalement l'ESPE, les centres Malesherbes et Clignancourt, ainsi que le CELSA. L'appropriation par la communauté de Paris-Sorbonne des dispositifs ouverts dans le cadre de l'IDEX SUPER, qui fait une large place au financement de la vie étudiante et culturelle, est l'un des moyens de la construction de cette double identité, indissoluble désormais de celle de Sorbonne Universités dans son ensemble. En étant conscient des difficultés que pose pour l'animation d'une vie de campus la multiplicité des sites de Paris-Sorbonne, plusieurs orientations ont été choisies pour développer la vie étudiante ou de campus, en particulier dans les sites excentrés.

Le contrat devrait permettre une *amélioration des relais d'information*, notamment par l'appui de la campagne de recrutement d'emplois étudiants de Sorbonne Universités (les étudiants recrutés dans ce cadre ne devant pas forcément être issus de Paris-Sorbonne, un objectif, non encore fixé, de « mixité » ayant été demandé par le comité des membres, il sera déterminé en cours de contrat). Sur les sites de Malesherbes et Clignancourt, les relais pour le service culturel et le pôle vie étudiante

disposeront de bureaux et d'espaces dédiés à la vie de campus mis à disposition par Paris-Sorbonne. Le *développement des activités sportives et culturelles sur les sites extérieurs* sera prioritaire : création d'un atelier photographique et d'un atelier d'écriture à Malesherbes, transfert d'une partie des activités du SUAPS au centre Clignancourt, implantation définitive à Clignancourt du Chœur et Orchestre Sorbonne Universités, avec développement d'activités induites. Sera également engagé le projet *d'amélioration des services et espaces du Service Commun de Documentation*, dans le cadre d'un projet commun SU concernant les espaces, les services numériques et les ressources documentaires de la communauté d'établissements, qui vise à fournir aux étudiants de meilleurs services dans ces domaines. *L'intégration de la vie de campus dans la société et la cité* sera développée sur le modèle de ce qui a déjà été engagé au Centre Clignancourt : développement des liens avec le quartier, en encourageant l'initiative et l'engagement étudiants en direction du tissu social local (publics scolaires, habitants des quartiers) ; mise en place d'événements liés à des dates fêtées sur le plan local, national ou international (Semaine de la Poésie, Journées des Femmes), travail sur l'ancrage territorial de l'université, dans la ville et dans le quartier (collaboration engagée avec l'association AFEV et, plus globalement, avec les acteurs de la vie de quartier de Clignancourt : équipe de développement local, associations, centres culturels et bibliothèques).

Ces initiatives ne visent pas que la communauté étudiante de Paris-Sorbonne : la coordination des différents services, déjà largement engagée, avec l'UPMC et plus généralement les autres partenaires de Sorbonne Universités (vie culturelle, sport, médecine préventive), le partage des campus (Cordeliers, Sorbonne, Clignancourt, Malesherbes et Jussieu pour certains services administratifs partagés, comme pour le collège de licence ou le collège doctoral, mais également les activités de formation et de recherche) visent à intégrer la construction toujours à renforcer d'une communauté « Paris-Sorbonne » dans le cadre plus large d'une communauté « Sorbonne Universités ».

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DE L'UNIVERSITE PARIS SORBONNE (PARIS IV)

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE FORMATION ET DE RECHERCHE

IC 1 - Taux de passage de L1 en L2

IC 2 - Taux de réussite en licence en trois ans

IC 3 - Taux de réussite en master 2

IC 4 - Insertion professionnelle

IC 5 - Evaluation des formations et des enseignements

IC 6 - Développement de la formation continue

IC 7 - Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

IC 8 - Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE PILOTAGE

IC 9 - Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision

IC 10 - Ressources propres hors subventions pour charges de service public

IC 11 - Pilotage financier

IC 12 - Taux d'occupation des locaux

INDICATEURS SPECIFIQUES

IS 1 - Taux d'inscription en doctorat au-delà de la 6^{ème} année

IS 2 - Nombre d'étudiants en mobilité entrante et sortante, dans le cadre des programmes Erasmus et autres conventions

*Proposition d'indicateurs spécifiques à construire par l'établissement.

IC 1	TAUX DE PASSAGE DE L1 EN L2	Paris IV
------	-----------------------------	----------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Années universitaires 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, futures années 2017-2018 Disponible en mai de l'année n+1
Champ de la mesure	Champ : nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur (enseignement public universités et assimilées – France entière) inscrits pour la première fois en L1, et inscrits l'année suivante en 2 ^{ème} année de Licence, ou dans une formation équivalente de 2 ^{ème} année. Seuls les primo-entrants en L1 sont pris en compte dans la cohorte. Les étudiants inscrits en parallèle en CPGE, BTS ou DUT sont supprimés de la cohorte. Les fichiers SISE-inscrits sont utilisés et appariés sur la base de l'identifiant (INE) deux années consécutives.
Service responsable de l'indicateur	MENESR, DGESIP-DGRI SIES

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions principales
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	<p>Suivi de cohorte entre deux années consécutives à une première inscription en licence (cursus LMD) 1^{ère} année en n-1/n</p> <p>Calcul du taux de passage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'étudiants inscrits en L2 ou dans des formations équivalentes à l'issue d'une année universitaire n-n+1 est rapporté au nombre total des inscrits en L1 en n-n+1 <p>Calcul du taux de redoublement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'étudiants qui redoublent à l'issue d'une année universitaire n-n+1 (redoublement dans la même formation ou dans une autre formation L1) est rapporté au nombre total des inscrits en L1 en n-n+1. <p>Calcul du taux de réorientation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le taux de changement d'orientation correspond à la part des étudiants qui se sont réorientés vers d'autres filières au sein de l'université (diplôme d'université, formations de santé,...) quel que soit l'établissement dans lequel cette réorientation a eu lieu, rapportée au nombre total des inscrits en L1 en n-n+1. <p>Calcul du taux de sortie de l'université :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants non retrouvés dans le fichier SISE des inscrits de l'année n+1 sont considérés comme étant non réinscrits en cursus L. Le nombre de ces étudiants est rapporté au nombre total des inscrits en L1 et n-n+1. <p>Précisions importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un étudiant inscrit en BTS après une L1 est considéré comme sorti de l'université - un étudiant inscrit en 1^{ère} année d'IUT après une L1 est considéré comme changeant d'orientation - un étudiant inscrit en 2^{ème} année d'IUT après une L1 est considéré comme accédant en L2 ou formation équivalente <p>Une augmentation de la valeur de cet indicateur montre une augmentation du taux de passage entre la première et la deuxième année du cursus Licence</p> <p>Lecture : 40,1% des étudiants inscrits en L1 pour l'année universitaire 2011-2012 sont passés en L2 ou équivalent en 2012-2013.</p> <p>Le champ de la cohorte a été modifié pour correspondre à celui des autres cohortes rendant compte de la réussite en Licence. Le profil de la courbe reste identique mais l'indicateur s'établit à un niveau plus faible que sur l'ancienne série.</p>

IC 1	TAUX DE PASSAGE DE L1 EN L2 (SUITE)	Paris IV
------	-------------------------------------	----------

Données de l'établissement fournies par le MESR

Devenir des étudiants inscrits	Inscrits à la rentrée 2009-2010	Inscrits à la rentrée 2010-2011	Inscrits à la rentrée 2011-2012	Cible 2018
Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n	2431	2496	2546	
Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	22.0	21.6	21.0	19
Part de changements d'orientation en année n/n+1	1.7	2.0	1.0	
Part des inscrits en L1 en n non présents en université à la rentrée n/n+1 quelle que soit l'université	31.0	32.8	31.9	
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	41.3	43.7	46.1	48,5 %

A noter : la fixation d'une cible n'est obligatoire que pour la « part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante » ; cependant, des cibles peuvent être décidées d'un commun accord pour les autres items du tableau, soit à titre informatif, soit comme indicateurs spécifiques.

Données toutes universités	Inscrits à la rentrée 2009-2010	Inscrits à la rentrée 2010-2011	Inscrits à la rentrée 2011-2012
Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n	168 413	168 674	172 931
Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	26,3	25,9	26,0
Part de changements d'orientation en année n/n+1	2,5	2,8	2,6
Part des inscrits en L1 en n non présents en université à la rentrée n/n+1 quelle que soit l'université	31,2	30,7	31,4
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	40,0	40,6	40,1

Pour mémoire : la cible 2015 inscrite au PAP 2013 est de 50%

Précisions :

L'écart par rapport à 100% correspond aux étudiants qui ont quitté l'université et qui se sont réorientés vers d'autres filières au sein de l'université.

Les admissions en cours de cursus ne sont pas prises en compte. Un étudiant inscrit en L1 dans une université X passant en L2 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de passage de l'université X. Un étudiant inscrit en L1 dans une université X redoublant en L1 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de redoublement de l'université X. Une seule inscription principale par étudiant est prise en compte dans les effectifs. Quand les étudiants ont pris une inscription dans des universités différentes, une seule est conservée.

Leviers d'action

Les leviers d'action qui seront développés :

- le tutorat,
- le développement de la motivation par la mise en place de modules de construction du projet professionnel,
- le développement de l'accompagnement et des services en matière de documentation,
- la diversification des enseignements (majeure-mineure),
- le développement des actions vie étudiante (emplois étudiants, amélioration de la qualité de vie étudiante, action culturelle).

Commentaires de l'université

S'agissant de la cible, la cible 2018 (48,5) prend en compte les données observées sur les 5 dernières années – taux supérieur de plusieurs points aux données consolidées au niveau national- et un effet de seuil qui rend difficile une augmentation plus significative.

IC 2	TAUX DE RÉUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS	Paris IV
------	--	----------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2009 diplômée en 2012
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2009

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits administrativement pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2009. Sont exclus du champ, les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année. Cf. « mode de calcul »
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	<p>Le taux de réussite constaté en licence en 3 ans est calculé à partir de la cohorte d'étudiants, bacheliers et non bacheliers, inscrits pour la 1^{ère} fois en 1^{ère} année de 1^{er} cycle ou de cursus licence à la rentrée 2009.</p> <p>Méthodes appliquées à partir de la cohorte pour la détermination des taux de réussite en licence à partir de la cohorte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1^{ère} année ; les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas comptabilisés dans le calcul - Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3^{ème} année (L3), rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année • - Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, ont effectué la totalité de leur cursus de licence (L1 à L3) en son sein ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année
Service responsable de l'indicateur	MESR, DGESIP-DGRI, SIES

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2011 (cohorte 2008) pour mémoire	33.7	80.1	52.5	3.3%
	Diplômés 2012 (cohorte 2009)	28.5%	82.2%	49.3%	0.5%
	Cible 2018 (méthode 3 uniquement)			50 %	

Pour mémoire : la cible 2015 inscrite au PAP 2013 est de 42%

Leviers d'action

Les leviers d'action, sont les mêmes que ceux évoqués dans l'indicateur IC1.

Commentaires de l'université

La cible 2018, est de 50% pour tenir compte de l'évolution irrégulière de ce taux sur plusieurs années d'une part et d'autre part du caractère très conjoncturel du taux observé en 2008-2009.

Précisions apportées par le SIES (mars 2011)

Le taux de réussite en licence en trois ans a été calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de cursus licence à la rentrée universitaire N-3. Les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année ont été retirés de la cohorte, afin de ne pas introduire de biais dans le calcul de la réussite. Ces étudiants ont été suivis pendant trois années consécutives afin d'observer leurs résultats au diplôme à la session N (année N-1, N). L'indicateur inclut tous les diplômes de licence, générale ou professionnelle.

La cohorte porte sur des inscriptions administratives recensées dans le système d'information SISE. On ne sait donc pas si les étudiants concernés ont réellement suivi les études dans lesquelles ils étaient inscrits et s'ils se sont présentés aux examens. Ceci contribue à une diminution du taux de réussite en trois ans.

Le parcours de ces étudiants au cours des trois années de leur cursus est très diversifié : seule la moitié d'entre eux poursuivent leur formation dans le même établissement, quelle que soit leur situation (passage dans l'année supérieure, redoublement, réorientation). Les autres étudiants poursuivent dans un autre établissement universitaire, quittent l'université pour se réorienter vers d'autres filières de l'enseignement supérieur ou abandonnent leurs études dans l'enseignement supérieur. Notre système d'information ne permet pas de distinguer les deux derniers cas.

Compte tenu de cette diversité de parcours, la réussite en trois ans à la licence par établissement est difficile à appréhender : en particulier, à quel établissement faut-il attribuer la réussite des étudiants inscrits dans une université et qui seront diplômés trois ans plus tard dans une autre ?

Trois manières complémentaires qui abordent la réussite par établissement sous différents angles sont donc proposées.

1 – Réussite calculée en prenant en compte l'établissement d'inscription en 1ère année (méthode 1).

La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits initialement, quel que soit leur parcours ultérieur. Les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Le choix de cet indicateur s'explique par le fait que la première année de L1 est très importante pour la poursuite des étudiants.

2 – Réussite en troisième année (L3) (méthode 2).

Pour cet indicateur, on ne considère que la troisième année. Il correspond au rapport entre le nombre de diplômés et celui des inscrits en troisième année (L3).

Le taux obtenu apporte des informations sur la réussite obtenue par les étudiants dans l'établissement où ils ont terminé leur scolarité, quel que soit leur parcours durant les deux premières années de leur scolarité.

3 – Réussite des étudiants qui ont effectué leur parcours dans la même université (méthode 3).

- Cet indicateur ne prend en compte que les étudiants qui ont effectué tout leur cursus de licence au sein du même établissement ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. Elle donne donc des informations sur les chances de réussite des étudiants dont un seul établissement a assuré la formation durant tout leur parcours. Ceux qui quittent l'université après la deuxième année sont considérés comme des étudiants que l'établissement n'a pas pu conduire jusqu'au diplôme de licence.

- Pour chacune de ces trois façons d'appréhender la réussite, un taux simulé par établissement a été calculé. Le taux simulé est le taux que l'on observerait pour un établissement si la réussite des différentes catégories d'étudiants entrant en licence était identique à celle obtenue au niveau national pour les mêmes catégories d'étudiants, définies par les critères suivants :

- - sexe
- - origine socioprofessionnelle des étudiants
- - la série du baccalauréat (littéraire, économique, scientifique, technologique STT, autre bachelier technologique, professionnel, dispensé du baccalauréat)
- - l'âge d'obtention du baccalauréat (« à l'heure ou en avance » (18 ans ou avant), « en retard d'un an » (19 ans), « en retard de plus d'un an » (après 19 ans) ;
- - ancienneté d'obtention du baccalauréat
- - le groupe disciplinaire d'inscription en L1 (Droit -sciences économiques- AES, Lettres- sciences humaines- langues, sciences-STAPS).

- Une régression logistique permet de mesurer, toutes choses égales par ailleurs, l'impact de ces critères sur la réussite à la licence. La définition d'un profil d'étudiant de référence permet d'estimer, dans le modèle, l'influence respective de chacune des caractéristiques décrites ci-dessus. L'étudiant de référence est un homme, dont les parents exercent une profession intermédiaire, titulaire d'un baccalauréat économique obtenu avec un an de retard, inscrit en L1 dès l'obtention de celui-ci dans le groupe disciplinaire droit sciences économiques.

- Par rapport à cet étudiant de référence, le classement par ordre d'importance des critères qui influent le plus sur les chances de succès place en premier la série du baccalauréat et l'âge d'obtention de celui-ci, dont l'effet est deux fois plus important que celui des autres variables.

- Le calcul du taux simulé permet de prendre en compte les effets de structure liés à la population étudiante de l'établissement concerné. Ils correspondent donc à la notion « toutes choses égales par ailleurs » bien que se limitant à ces six critères.

- Cependant, même avec le taux simulé tel qu'il est défini, on ne saurait rendre compte complètement des différences entre établissements en ce qui concerne la réussite à la licence.

- L'écart entre le taux de réussite simulé et le taux de réussite réel a également été calculé (c'est la valeur ajoutée). La valeur ajoutée permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois pris en compte les effets de structure. La prise en compte simultanée du taux réel et de son correspondant simulé permet une analyse plus objective des résultats à la licence par établissement.

IC 3	RÉUSSITE EN MASTER 2 EN UN AN	Paris IV
-------------	--------------------------------------	-----------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M2

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Entrés en n-1, diplômés en n
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2009-2010, diplômés en 2010, inscrits en 2010-2011, diplômés en 2011, inscrits en 2011-2012, diplômés en 2012

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Champ : France métropolitaine + DOM. Étudiants inscrits pour la première fois en M2 l'année N et diplômés la même année N, N+1 Les inscrits pour la première fois sont définis comme étant ceux qui ne sont pas présents en M2 l'année précédente. Les formations prises en compte en M2 : 2^{ème} année de master LMD (y compris Master Enseignement)</p> <p>Seules les universités sont prises en compte dans cet indicateur. Les taux de réussite en master correspondant à de faibles populations d'inscrits ne sont pas significatifs et ne sont pas publiés.</p>
Mode de collecte des données de base	Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	SD-SIES
Service responsable de la synthèse des données	DGESIP-DGRI/SD-SIES
Validation de l'indicateur	DGESIP-DGRI/SD-SIES
Mode de calcul	Calcul du taux de réussite en M2 : Le nombre d'étudiants diplômés en M2 l'année N, N+1 est rapporté au nombre d'inscrits en M2 l'année N.
Modalités d'interprétation	Une hausse de l'indicateur signifie une hausse de la réussite M2.
Date de livraison	Disponible en novembre N+1.

Données de l'établissement fournies par le MENESR	Inscrits à la rentrée 2009-2010 diplômés en 2010	Inscrits à la rentrée 2010-2011 diplômés en 2011	Inscrits à la rentrée 2011-2012 diplômés en 2012	Cible 2018
Devenir des étudiants inscrits de l'établissement	57.6 %	67.7%	73.5 %	78%
Valeur ajoutée de l'établissement en points	-24.5	-0.7	1.9	
Données nationales	77.8%	79%	80.2%	

Leviers d'action

Commentaires de l'université

A noter : les taux mentionnés –particulièrement celui de 57,6% constaté dans les diplômés 2010- ne rendent pas compte de la réalité, certains candidats préparent l'agrégation et s'inscrivent en Master 2 sans présenter l'examen de Master.

IC 4	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS	Paris IV
------	--	----------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés 2010 au 1er décembre 2012
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Situation professionnelle au 1er décembre 2012 des diplômés 2010 de master et de licence professionnelle, de nationalité française, issus de la formation initiale, et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme. Les diplômés vérifiant ces conditions représentent 39 % des effectifs de diplômés de master et 55 % des effectifs de licence professionnelle.
Source :	Données collectées dans le cadre de la troisième enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master et de licence professionnelle.
Mode de calcul	<ul style="list-style-type: none"> • Le taux de réponses exploitables est égal au nombre de questionnaires recueillis qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête. Les diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête forment une sous-population de l'ensemble des diplômés formée par les diplômés de nationalité française (ou inconnue), âgés de 30 ans au plus à la date d'obtention du diplôme et ne s'étant pas inscrits à l'université dans les deux années suivant l'obtention du diplôme. • On distingue 4 situations pour les diplômés interrogés : hors champ (poursuites d'études après le diplôme ou interruption d'études supérieure à deux ans en cours de scolarité), inactivité, emploi, chômage. Les diplômés hors champ ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul des indicateurs d'insertion. • Le nombre de réponses prises en compte est égal au nombre de réponses exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). • Le poids de la formation est le pourcentage de diplômés de cette formation dans l'ensemble des diplômés de l'université qui sont dans le champ de l'enquête et présents sur le marché du travail. Les effectifs sont redressés pour tenir compte de la non-réponse. • Le taux d'insertion est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, quel qu'il soit, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Les effectifs portés au numérateur et au dénominateur sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.
Service responsable de l'indicateur	MENESR-DGESIP/DGRI-SIES

IC 4	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS (SUITE 1)	Paris IV
------	--	----------

Implication dans l'enquête nationale menée en 2012 sur les diplômés 2010

	Nombre de diplômés	Nombre de réponses exploitables	Taux de réponses exploitables université	Moyenne nationale
Master	329	10	50	70.3 %
LP	27	10	37	67.2 %

Insertion des diplômés 2010 de Master et de Licence professionnelle

	Master				Licence Pro			
	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	moyenne nationale %	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	moyenne nationale %
Ensemble DEG				92				91
Droit				92				94
Economie				91				88
Gestion				93				92
Autres DEG				90				89
Lettres, Langues, Arts	86	35	87	86	0	0	0	82
Ensemble SHS	161	65	88	88	0	0	0	87
Histoire-Géographie	45	17	84	85	NS	NS	NS	94
Psychologie	0	0	0	91	0	0	0	82
Information communication	100	41	89	89	NS	NS	NS	86
Autres SHS	16	7	NS	88	0	0	0	90
Ensemble STS				91				93
Sciences de la vie et de la terre				86				89
Sciences fondamentales				91				92
Sciences de l'ingénieur				93				93
Informatique				97				93
Autres STS				92				91

Éléments de contexte socio-économique

Taux de chômage au 4ème trimestre 2012	Régional		% de diplômés boursiers	Master	Université		LP	Université	
	National	10.2			National	28		National	21

Leviers d'action

- Campagne d'information interne en direction des étudiants en Master en s'appuyant sur les responsables de mention,
- Mise en place d'une association d'anciens élèves
- Développement des modules d'aide à la construction du projet professionnel

Commentaires de l'université

Une erreur corrigée sur le nombre de réponses exploitables, le chiffre devrait être de 165.

5	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS	Paris IV
----------	---	-----------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire 2012-2013 ; cible 2017-2018
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L (hors licences professionnelles) en M et dans les autres diplômes

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	% de mentions de L, M et autres diplômes dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants. Par évaluation, il faut entendre un dispositif de mesure de la satisfaction des inscrits dans la mention, en vue de l'amélioration des services rendus. L'évaluation peut concerner chaque enseignement pris séparément, et/ou porter sur le dispositif pédagogique pris globalement. En toute hypothèse, il convient d'indiquer, en commentaire, la périodicité de l'évaluation, son périmètre (tout ou partie des enseignements, tout ou partie du dispositif pédagogique), la démarche d'amélioration continue dans laquelle elle s'inscrit.
Source :	établissement
Mode de calcul	$(\text{nombre de mentions de L évaluées} / \text{nombre total des mentions}) \times 100$ $(\text{nombre de mentions de M évaluées} / \text{nombre total des mentions}) \times 100$

	Données de l'université	2012-2013
Niveau L Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement	
	Effectifs d'étudiants inscrits en L	
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation	%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	
Niveau M Hors ingénieurs, IEP	Nombre de mentions de M dans l'établissement	
	Effectifs d'étudiants inscrits en M	
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation	%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	
Autres diplômes DUT (x spécialités), LP (x mentions), Ingénieurs (x diplômes), Classes préparatoires (x classes) et PACES	Nombre de diplômes concernés	
	Effectifs d'étudiants inscrits	
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation	%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	

Cibles 2018 (réponses cumulées au terme du contrat)	
<i>Taux de réponse aux enquêtes</i>	%
<i>Part des mentions et diplômes faisant l'objet d'au moins une évaluation</i>	%

Précisions pour la licence

L'article 19 de l'arrêté licence du 1^{er} août 2011 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :

« Au sein des établissements, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants, des étudiants et du monde socio-professionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est également organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes de formation, les étudiants et les employeurs potentiels. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et permettent d'en améliorer la qualité.

Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Les résultats des évaluations font l'objet d'un débat au sein du conseil de la composante concernée et du conseil des études et de la vie universitaire ».

Leviers d'action

Commentaires de l'université

- Des initiatives prises par plusieurs UFR (Etudes slaves, Histoire, sociologie) serviront de point de départ à une nécessaire réflexion sur la mise en place d'une évaluation des enseignements avec les jalons suivants :

- 2014-2015 : groupe de travail sur la conduite du projet et premières expérimentations
- 2015-2016 : Travail sur les modalités de l'évaluation (modalités techniques et précision des contenus –QCM, questionnaires ouverts- ; après désignation d'un pilote (représentant fonctionnel et représentant technique)
- Courant 2016-2017 : mise en œuvre de l'évaluation

- Travaux à mener en lien avec les autres établissements de la ComUE

Mise en place de conseils de perfectionnement pour les formations pluri-disciplinaires et pour les lettres.

IC 6	DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE	Paris IV
------	--	----------

Action	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue
Objectif	Favoriser l'accroissement de la formation continue
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue (objectif 1 du programme 150) - Améliorer l'efficacité des opérateurs (objectif 6 du programme 150, évolution des ressources propres)

Description des indicateurs

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de stagiaires 3 – nombre de certifications (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) 4 – en euros (€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Mode de renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement
---------------------------------------	--------------------------------------

	Situation 2013	Cible 2018	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
1- Volume d'heures stagiaires	465 553	489 930	7% (FC) et 2,5% inter-âges
2- Nombre de stagiaires	18 478	19 770	7% (FC) et 2,5% inter-âges
3- Nombre de certifications délivrées	17 656	18 890	7% (FC) et 2,5% inter-âges
<i>Dont certifications* par la Validation des Acquis de l'Expérience</i>	8	10	
4- Recettes de la formation continue	3 749 399	3 872 580	7 % pour la formation continue et 2,5% pour inter-âges

Précisions : cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « Cible ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible. En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « Situation ».

* : la notion certification est ici entendue dans un sens large : un diplôme, un titre ou un certificat inscrit ou non au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) accréditant qu'une personne est capable d'appliquer des connaissances, des habiletés, des attitudes et comportements nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle donnée.

Leviers d'action

- Développer des partenariats avec les entreprises
- Elaborer une offre de formation sur mesure
- Mettre en place des actions de communication ciblées sur l'offre de formation continue

Commentaires de l'université

D'autres actions sont prioritaires pour le contrat 2014-2018 : le développement des prestations d'accompagnement (généralisation des entretiens-conseils, validation du projet de formation, mise en place d'une procédure pour le VAP et la VAE, le développement des formations professionnalisantes (de type Master professionnels) et les contrats de professionnalisation, l'augmentation du nombre de stagiaires bénéficiant d'une prise en charge par l'employeur ou par L'OPCA.

Le développement de l'université inter-âges est limité par des contraintes exogènes de locaux dans le cœur de Paris. Les séminaires – majoritairement à 400, voire 500 personnes – nécessitent des espaces adaptés. Les tentatives de transplantation du public hors du quartier latin se sont avérées vaines, ce dernier recherchant en priorité le label Sorbonne (le lieu) ainsi qu'un contenu scientifique fort.

IC 7	REVENUS CONSOLIDÉS DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE	Paris IV
------	---	----------

Action	Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Objectif	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 4 (améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	31/12/ année n
Champ de la mesure	Établissements d'enseignement supérieur et structures externes chargées de la valorisation de leurs activités recherche

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Établissement : établissement d'enseignement supérieur ayant qualité d'opérateur et participant à l'exécution du programme 150 dans le cadre d'une contractualisation avec le MENESR.</p> <p>Structure externe : structure (établissement public, association, dispositif mutualisé ou filiale) chargée par l'établissement public, agissant seul ou avec d'autres établissements (dans le cadre d'un regroupement à préciser), de gérer tout ou partie des activités de valorisation.</p> <p>Organisme : EPST partenaires des établissements au sein des unités mixtes et gérant potentiellement une part des ressources de valorisation</p> <p>Données financières au 31/12/ année n de chaque année considérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recettes générées par les contrats de recherche (hors financement public sur projet - FPP) - recettes générées par les prestations de service (études et prestations recherche hors contrats) <p>recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle</p>
Source :	Comptes financiers des établissements d'enseignement supérieurs Bilans financiers annuels des structures externes et des organismes
Mode de calcul	Montants déclarés par catégories de ressources citées plus haut issus du compte financier de l'établissement, augmenté des ressources globales des structures externes concernées et des ressources éventuellement gérées par les organismes pour le compte d'unités mixtes de l'établissement. Les ressources des structures externes mutualisées ne sont pas ventilées par établissement faute de pouvoir déterminer a priori la bonne clé de répartition. Cependant, les établissements sont invités à commenter les résultats et le cas échéant à expliciter leur niveau de participation au dispositif mutualisé y compris si la valorisation est gérée au niveau du regroupement.
Responsable de l'indicateur	DGRI – DGESIP
Date de disponibilité de l'indicateur	Mars de chaque année n pour n-1

IC 7	REVENUS CONSOLIDES DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE (SUITE)	Paris IV
------	---	----------

	Ressources en euros € (2013)				Cible 2018 évolution en %
	Contrats hors FPP	Prestations	Redevances PI	Total	
1- Périmètre établissement	44 683	578 023	5 249	627 955	,5 % hors congrès ILC
2- Périmètre structure(s) externe(s) propre(s) à l'établissement					
3- Périmètre structure(s) externe(s) mutualisées					
4- Périmètre « organismes »					
Total					

Leviers d'action

La valorisation de la recherche s'appuie essentiellement sur la vente d'ouvrages scientifiques imprimés par les Presses universitaires de Paris Sorbonne, et la billetterie d'entrée aux colloques de recherche. Une refonte de l'activité des presses est en cours (ligne éditoriale, site internet, dématérialisation des ouvrages...) Parallèlement, un rapprochement avec les structures de valorisation de la recherche de nos partenaires institutionnels (SATT, UPMC notamment) devra permettre d'acquérir un savoir-faire en termes de valorisation de la recherche en sciences humaines et sociales.

Commentaires de l'université

L'année universitaire 2013 a été marquée par un événement exceptionnel n'ayant pas vocation récurrente : le congrès de l'Association internationale de littérature comparée qui a généré à lui seul 200 000 € de revenus. Il convient de le sortir du périmètre.

Précisions – Remarques importantes :

Les financements publics sur projet (FPP), par exemple en provenance de l'ANR, du FUI, de l'UE (PCRD), ou des collectivités territoriales sont exclus du périmètre de l'indicateur.

Cet indicateur financier ne rend compte que partiellement de la mission de valorisation de la recherche confiée aux établissements et de la dynamique en place. Un tableau de bord de suivi des résultats construit conformément à la volonté de la CPU, devra permettre de faire évoluer cet indicateur de même que la diffusion des analyses conduites sur la base de l'enquête Curie.

En outre les universités sont invitées à compléter cet indicateur d'éventuels commentaires ou compléments d'information.

IC 8	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD	Paris IV
-------------	---	-----------------

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche par l'augmentation des horaires d'ouverture
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants : - ouvertes au moins 45 heures par semaine ; - dotées de plus de 100 places assises. Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Pourcentage d'augmentation globale de l'ouverture hebdomadaire dans l'ensemble des bibliothèques universitaires et intégrées répondant aux critères définis dans la rubrique « Champ de la mesure », entre l'année 2013 et l'année d'échéance du présent contrat. La moyenne est calculée sur la base des horaires en vigueur durant la plus grande partie de l'année pour chaque bibliothèque prise en compte dans le calcul. Les extensions ou réductions ponctuelles ne doivent donc pas être prises en compte dans ce calcul ; elles peuvent en revanche être signalées dans la partie Commentaires comme élément d'appréciation complémentaire.
Mode de calcul	Vd (valeur de départ) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année 2013, en nombre d'heures. Va (valeur d'arrivée) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année de l'échéance du contrat, en nombre d'heures. La cible correspond à la marge de progression réalisée, exprimée en pourcentage, et calculée de la manière suivante : $T = (Va - Vd) / Vd \times 100$

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2013 (Vd)	55
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées à l'échéance du contrat (Va)	57
Variation (Va-Vd)	2
Cible 2018 (%)	3,6 %

Précisions

L'indicateur est destiné à mesurer l'effort accompli par l'établissement pour améliorer l'accessibilité des ressources documentaires à son public. Le « Plan Renouveau des Bibliothèques » lancé en 2010 par le MENESR a souligné l'importance de l'extension des horaires dans la réalisation de cet objectif.

Pour autant, l'histoire et les spécificités propres à chaque établissement peuvent impliquer des stratégies différenciées en la matière, telles que :

- privilégier une amélioration des services offerts par la bibliothèque à une augmentation des horaires (dans le cas, par exemple, d'une bibliothèque déjà très ouverte)
- maintenir le niveau d'ouverture hebdomadaire mais augmenter le nombre de jours d'ouverture dans l'année (périodes de vacances, notamment)
- concentrer les efforts sur un ou deux sites stratégiques en proposant une extension significative des horaires, ou au contraire, chercher à harmoniser les horaires des différentes sections du SCD.

Le contrat peut également être marqué par des regroupements de bibliothèques ou des fermetures temporaires de sites, voire des constructions de nouvelles bibliothèques, constituant autant d'éléments susceptibles de faire varier la politique poursuivie en matière d'horaires d'ouverture.

L'établissement est donc invité à donner en commentaires toutes les précisions ou compléments d'information qui lui paraîtraient utiles à une juste interprétation de la cible, notamment en ce qui concerne les bibliothèques restant à intégrer.

IC 8	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD (SUITE)	Paris IV
------	--	----------

Leviers d'action

Actions menées dans le cadre de Sorbonne Universités

Commentaires de l'université

- La bibliothèque du site Clignancourt peut envisager une ouverture accrue à la fin du contrat : après une année de fonctionnement, l'analyse permet de mieux cibler l'offre de services sur une soirée et le «renforcement du « week-end ». Aussi bien pour les étudiants de l'université que pour les étudiants habitant à proximité du centre.
- L'accueil concerté sur le périmètre permet d'envisager l'accueil d'utilisateurs de Paris-Sorbonne au sein du campus Sorbonne Universités. Cette offre sera complémentaire.
- Dans le cadre d'un CPER fructueux pour la rénovation de l'Institut d'Art, une révision des horaires serait alors possible : nouvelle offre, nouveaux usages dans la bibliothèque, ouverture sur l'extérieur.

IC 9	ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PRÉVISION	Paris IV
------	---	----------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international et accroître le dynamisme des équipes de recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires ; pourcentages
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du Conseil national des universités (CNU) hors médecine et odontologie

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p>Pour les maîtres de conférences (MCF), le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.</p> <p>Pour les professeurs des universités (PR), le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).</p>
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.
Service responsable de l'indicateur	MENESR, DGRH

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement		2011	2012	2013	Données cumulées 2011, 2012, 2013	Cible 2018
Maîtres de conférences	Effectifs*	10/22	3/23	11/21	24/69	
	%**	45,4%	13%	52,4%	34,8%	Maintien
Professeurs des universités	Effectifs*	7/20	8/18	2/17	17/55	
	%**	35%	44,4%	11,8%	31%	Maintien

* recrutement interne

** 'recrutement interne / (recrutement total *100)

Leviers d'action

Rappel des recommandations

Commentaires de l'université

- L'objectif demeure de limiter l'endorecrutement, et dans cette perspective, des recommandations, votées par le CS et par le CA, ont été adressées aux Présidents des comités de sélection.
- Nos séries statistiques montrent que nous sommes généralement en dessous de la moyenne nationale, même si certaines années font exception.

IC 10	RESSOURCES PROPRES hors subventions pour charges de service public	Paris IV
-------	--	----------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Deux années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières hors subvention pour charges de service public, à savoir : <ol style="list-style-type: none"> 1. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) 2. les recettes de la formation continue (7065) 3. la taxe d'apprentissage (7481) 4. les contrats et prestations de recherche 5. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 6. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) 7. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) 8. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7063 – 7064 – 7066 – 7067 – 70681 – 70688 – 707- 708 – 7091 – 7092 – 7093 – 7094 – 7095 – 7096 – 7097 – 7098 – 7445 – 746 – 752 – 755 – 757 – 7583 – 7584 – 7588 – 76) Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

Droits d'inscription (1)	3 297 176	3 246 709	3 500 000
Formation continue (2)	3 610 476	3 729 063	3 872 000
Taxe d'apprentissage (3)	501 548	425 176	400 000
Contrats et prestations de recherche hors ANR (4)	2 272 742	2 844 130	1 600 000
<i>ANR investissements d'avenir (74411)</i>	44 743	1 341 688	?
<i>ANR hors investissement d'avenir (74412)</i>	637 130	360 784	400 000
<i>Autres (704 – 705 – 7062 – 751)</i>	1 590 868	1 141 658	1 200 000
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)	2 112 796	2 591 950	2 610 000
<i>Régions (7442)</i>	38 999	457 655	460 000
<i>Union européenne (7446)</i>	24 892	754 941	750 000
<i>Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488)</i>	2 048 905	1 379 354	1 400 000
Dons et legs des fondations (6)			10 000
Produits exceptionnels (7)	79 333	15 688	0
Autres ressources propres (8)	4 268 692	4 558 446	4 650 000
Total	16 142 763	17 411 161	

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

Leviers d'action

Les efforts porteront sur le développement de la formation continue.

Commentaires de l'établissement

Les droits d'inscription sont calculés sur la base d'une évolution de 1,6% (moyenne pondérée annuelle) des droits d'inscription.

La cible « formation continue » est fixée sur la base d'une augmentation de 7% pour la formation continue proprement dite et de 2,5% pour les formations inter-âges (des contraintes de locaux ne permettent pas d'avoir de plus grandes ambitions)

Le montant des contrats index à horizon 2018 ne peut être déterminé, les contrats « index » semblent prendre le pas sur les contrats « habituels ».

Le montant relatif aux subventions table sur un maintien de ces subventions.

L'augmentation de 2% des autres ressources propres correspond au développement des locations et produits annexes, la conjoncture actuelle limite fortement les possibilités d'augmentation de nos ressources

..

IC 11	PILOTAGE FINANCIER	Paris IV
-------	--------------------	----------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	<p>Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage.</p> <p>Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels</p>
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

Actions prévues	Situation actuelle (2013)	Commentaires établissement	Cible 2018
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Fonctionnement : 96,3% hors CPA Investissement : 70,1%		Fonctionnement 98% Investissement 85 %
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...	Tableau de bord financier		Généralisation des tableaux de bord financiers
3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).	Intégration des contrats pluriannuels (CPA) dans le budget	Anticipation de la réforme GBCP (budget 2016)	
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale , la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre - 0.5 et +0.5%).	Définition de la nomenclature de la comptabilité analytique et 1ers développements	Déploiement de la comptabilité analytique dans SIFAC Anticipation de l'évaluation des charges à payer	Déploiement de la comptabilité analytique dans SIFAC et utilisation généralisée de l'outil y compris pour avoir une meilleure visibilité des centres de coûts et de profits

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Actions prévues	Situation actuelle (2013)	Cible 2018
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	Fait	
2 -Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)		Documentation des principaux processus, synthèse et mise à jour annuelle de ces processus

IC 12	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	Paris IV
-------	------------------------------	----------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière
Mode de calcul	<ul style="list-style-type: none"> Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes : <ul style="list-style-type: none"> - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante : $T = \frac{(U / S)}{H}$ T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles, S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h) A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de : $\frac{(58\ 195\ h / 66\ salles)}{1\ 120\ h}$ soit 79 % pour les salles banalisées Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ; Son taux d'occupation est de : $\frac{(62\ % \times 3\ 000\ m^2) + (79\ % \times 5\ 100\ m^2)}{8\ 100\ m^2} = 73\ %$.
Service responsable de l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> MENESR, DGESIP

Précisions : Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.4 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 69,9% en réalisation 2011 (PAP 2014) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements.

Occupation des locaux	Situation actuelle (2013)				Taux d'occupation attendu en 2018
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	30 915	31	7 883	89	95 %
Salles banalisées	251 731	234	29 315	88	95 %
Total	282 646	265	37 198	88,2	

Leviers d'action

- Meilleure gestion de la réservation de salles
- Augmentation des surfaces louées

Commentaires de l'établissement

Les actions citées s'inscrivent dans un objectif plus global d'améliorer la situation immobilière ; cet objectif doit se traduire par l'achèvement de la rénovation et la remise à niveau des locaux (travaux d'accessibilité notamment), par une meilleure visibilité sur la situation patrimoniale avec la gestion des surfaces et avec la gestion de la maintenance.

IS 1	TAUX D'INSCRIPTION EN DOCTORAT AU DELA DE LA 6^{ème} ANNEE	Paris IV
-------------	---	-----------------

Doctorat FI et FC	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Cible 2018
Nombre total d'inscrits en doctorat	2 138	2 040	1 921	1 899		
Nombre d'inscrits en 6 ^{ème} année et plus	364	346	277	287		
Taux d'inscrits en doctorat en 6 ^{ème} année et plus	17%	17%	14%	15,1%		13,5%

• **Commentaires de l'établissement**

- Durant l'actuel contrat, une politique constante a été menée par le collège doctoral et le conseil scientifique pour limiter les thèses à une durée maximum de 6 ans, exceptionnellement à 7, au-delà desquels les doctorants sont radiés. Les effets de cette politique se sont fait progressivement sentir.
- Par le biais des écoles doctorales, les étudiants ont été sensibilisés au fait que les réinscriptions dérogatoires en thèse devaient être limitées et extrêmement circonstanciées de la part de l'étudiant et du directeur de thèse.
- Ces réinscriptions, à partir de la 6^{ème} année, ne présentent aucun caractère d'automatisme puisqu'elles sont listées par école doctorale et soumises au cas par cas à l'examen du Collège Doctoral puis du Conseil Scientifique. Un collège doctoral dédié à cette question est d'ailleurs réuni en novembre afin de résorber le nombre de ces thèses de longue durée.
- Ces étudiants reçoivent des courriers de la Vice-Présidence du Conseil Scientifique insistant sur la nécessité de présenter leur thèse dans les meilleurs délais sous peine de radiation définitive de l'université.
- Cette politique sera poursuivie durant toute la durée du contrat.

IS 2	Nombre d'étudiants en mobilité entrante et sortante, dans le cadre des programmes Erasmus et autres conventions	Paris IV
-------------	--	-----------------

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Cible 2018
Entrants « Erasmus »	611	592	624	568	574	600
Sortants « Erasmus »	294	319	306	385	350	450
Entrants « conventions »	449	490	475	510	467	480
Sortants « conventions »	170	156	141	129	153	300
Total entrants	1060	1082	1 099	1 078	1 041	1 080
Total sortants	464	475	447	514	503	750

• **Commentaires de l'établissement**

- Les différents programmes en cours s'organisent autour de la mobilité entrante d'étudiants originaires de Chine, des Emirats Arabes unis. L'axe prioritaire, dans le contrat 2014-2018, est de renforcer cette dimension, de l'accompagner d'une mobilité des enseignants et de développer la mobilité sortante des étudiants.
- Les chiffres mentionnés ne rendent pas entièrement compte de la mobilité sortante des étudiants, celle-ci est effectivement développée dans le cadre des enseignements d'Histoire de l'Art et Archéologie, de géographie également sans que cela donne lieu à un recensement spécifique.
- L'objectif dans le cadre de Sorbonne Universités est que 50% des étudiants se voient offrir une mobilité sortante.
- En 2012-2013, sont comptabilisés dans les 1 078 entrants, 44 étudiants brésiliens -futurs professeurs dans leurs pays- venus suivre un enseignement en France dans le cadre d'une convention entre les 2 pays.
-

ANNEXE RECHERCHE ET FORMATION DE L'UNIVERSITE PARIS SORBONNE (PARIS IV)

UNIVERSITE PARIS SORBONNE (PARIS IV)
ANNEXE LICENCES

N° diplôme Pélican	Domaine	Mention ou dénomination nationale LICENCES GENERALES	Parcours	Etablissement déposant Etablissements cohabilités
2644	ALL	Langues ,littératures et civilisations étrangères et régionales	ALLEMAND	
			ANGLAIS	
			ESPAGNOL	
			ARABE	
			HEBREU	PARIS 3 (déposant)
			ITALIEN	
			NEERLANDAIS	
			POLONAIS	
			PORTUGAIS	
			RUSSE	
			SERBE-CROATE-BOSNIAQUE-MONTENEGRIN	
			ETUDES NORDIQUES	
			LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATION D'EUROPE CENTRALE	
2667	ALL	Langues étrangères appliquées	ALLEMAND	
			ANGLAIS	
			ESPAGNOL	
			ARABE	
			ITALIEN	
			NEERLANDAIS	
			NORVEGIEN	
			SUEDOIS	
			TCHEQUE	
			POLONAIS	
			DANOIS	
			SERBO-CROATE	
			PORTUGAIS	
			RUSSE	
CHINOIS				
CATALAN				
FRANÇAIS				
2691	ALL	Lettres	LETTRES MODERNES	
			LETTRES CLASSIQUES	
			SCIENCES DU LANGAGE	
			CULTURE ANTIQUE ET MONDE CONTEMPORAIN	
			LETTRES, EDITION, MULTIMEDIAS	

2652	ALL	Musicologie		
2625	SHS	Histoire de l'art et archéologie		
2632	SHS	Géographie et aménagement		
2471	SHS	Histoire		
2687	SHS	Information - communication		
2604	SHS	Philosophie		
2607	SHS	Sociologie		
		LICENCES PROFESSIONNELLES		
2710	ALL	Commerce	COLLABORATEUR DES ACTIVITES INTERNATIONALES	
2717	SHS	Aménagement du territoire et urbanisme	URBANISME, ENVIRONNEMENT ET GEOMATIQUE	

UNIVERSITE PARIS SORBONNE (PARIS IV)
ANNEXE MASTERS

N° diplôme Pélican	Domaine	Mention ou dénomination nationale	Spécialité	Finalité	Etablissements cohabilités ou partenaires
		MASTERS			
2806	ALL	Langues étrangères appliquées	GESTION ET COMMERCE INTERNATIONNAL	P	
			AFFAIRES EUROPEENNES	P	
			COOPERATION AVEC LES PAYS EN TRANSITION	P	
			LANGUES EN ENTREPRISE	P	
2646	ALL	Langues, littératures et civilisations étrangères	ETUDES ANGLOPHONES	R+P	
			ETUDES GERMANIQUES	R+P	
			ETUDES SLAVES	R+P	
			ALLEMAND - LETTRES MODERNES	R	
			ETUDES ROMANES	R	
			ETUDES SEMITIQUES	R	PARIS 3
			MONDES ARABES ET MUSULMANS	R+P	
			ENTREPRISES ET ECHANGES INTERNATIONAUX, AIRE IBERIQUE ET LATINO- AMERICAINES	P	
			HISTOIRE - ANGLAIS	R	
2585	ALL	Littérature, philologie, linguistique	LITTERATURES FRANCAISES	R	
			LITTERATURES COMPAREES	R	
			LANGUE FRANCAISE	R	
			LINGUISTIQUE	R	
			LETTRES CLASSIQUES	R	
			LANGUE FRANCAISE APPLIQUEE	P	
			METIERS DE L'EDITION ET DE L'AUDIOVISUEL : LETTRES ET MULTIMEDIA	P	
			ALLEMAND - LETTRES MODERNES	R	
			ETUDES MEDIEVALES : LITTÉRATURE, TEXTES ET SAVOIRS	R	PARIS 3, ENS PARIS, EN CHARTES
			DE LA RENAISSANCE AUX LUMIERES	R	PARIS 3, ENS PARIS déposant
			LANGUE ET INFORMATIQUE	R+P	
			THEORIE DE LA LITTERATURE	R	ENS PARIS déposant, EHESS PARIS
2821	ALL	Musique et musicologie	MUSIQUE ET MUSICOLOGIE	R	
			ADMINISTRATION ET	P	

			GESTION DE LA MUSIQUE		
			INTERPRETATION DES MUSIQUES ANCIENNES (RECHERCHE ET PRATIQUE)	P	
			DIRECTION DE CHOEUR	P	
			INTERNATIONAL	R	
			MEDIATION DE LA MUSIQUE	P	PARIS 3, déposant
			MUSICIEN D'ORCHESTRE	P	
2741	SHS	Archeologie et histoire de l'art	ARCHEOLOGIE : TEXTES, TERRAIN, VESTIGES	R	
			HISTOIRE DE L'ART : CREATION , DIFFUSION, PATRIMOINE	R	
			L'ART CONTEMPORAIN ET SON EXPOSITION	P	
			HISTOIRE DE L'ART ET METIERS DES MUSEES	P	
			MONDES ARABES ET MUSULMANS	R+P	
			PREPARATION AUX CONCOURS DES CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	P	
			HISTOIRE DE L'ART - DROIT	P	
3059	SHS	Géographie, aménagement, environnement et logistique des échanges (gaele)	AMENAGEMENT, URBANISME, DEVELOPPEMENT ET PROSPECTIVE.	R+P	
			CULTURE, POLITIQUE, PATRIMOINE	R	
			ALIMENTATION ET CULTURES ALIMENTAIRES	R+P	
			MONDIALISATION, DYNAMIQUES SPATIALES ET DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS DU SUD	R+P	
			MONDES ARABES ET MUSULMANS	R+P	
			TRANSPORTS, LOGISTIQUE, TERRITOIRES, ENVIRONNEMENT	R+P	CERGY-PONTOISE
			ENVIRONNEMENT: DYNAMIQUE DES TERRITOIRES ET DES SOCIETES	R+P	MUSEUM PARIS déposant : MUSEUM PARIS
2757	SHS	Histoire	RELATIONS INTERNATIONALES	R+P	PARIS 2 déposant
			HISTOIRE DES FAITS CULTURELS ET RELIGIEUX	R	
			DYNAMIQUE DES SYSTEMES INTERNATIONAUX. NEGOCIER, COMMUNIQUER, ENTREPRENDRE, A L'EPOQUE MODERNE ET CONTEMPORAINE	R	
			CIVILISATION DES TEMPS MODERNES	R	EN CHARTES

			MONDES CONTEMPORAINS	R	EN CHARTES
			MONDES MEDIEVAUX	R	EN CHARTES
			ARMEES, GUERRES ET SECURITE DANS LES SOCIETES DE L'ANTIQUITE A NOS JOURS	R	
			MONDES ANTIQUES	R	
			MONDES ARABES ET MUSULMANS	R+P	
			MONDE MEDITERRANEEN MEDIEVAL: BYZANCE, ISLAM, OCCIDENT LATIN	R	PARIS 1, ENS PARIS
			HISTOIRE - ANGLAIS	R	
2803	SHS	INFORMATION-COMMUNICATION	JOURNALISME	P	
			MARKETING, PUBLICITE ET COMMUNICATION	P	
			RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION	P	
			COMMUNICATION DES ENTREPRISES ET DES INSTITUTIONS	P	ENA
			MANAGEMENT DE LA COMMUNICATION	P	
			MEDIAS ET COMMUNICATION	P	ENSTIMA ALES
			RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EN SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	R	
2573	SHS	PHILOSOPHIE	LOGIQUE, PHILOSOPHIE DES SCIENCES, PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE	R	PARIS 1 déposant
			CONSEIL EDITORIAL ET GESTION DES CONNAISSANCES	P	
			HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE, METAPHYSIQUE, PHENOMENOLOGIE	R	
			PHILOSOPHIE POLITIQUE ET ETHIQUE	R	
			ESTHETIQUE ET PHILOSOPHIE DE L'ART	R	
			METIERS DE L'ENTREPRISE	P	
2482	SHS	SOCIOLOGIE	CHARGE(E) D'ETUDES SOCIOLOGIQUES : CONSEIL, ENQUETES, EVALUATION	P	
			ACTION, NORMES, ECONOMIE ET SOCIETE	R	ENS CACHAN

**UNIVERSITE PARIS SORBONNE (PARIS IV)
ANNEXE ECOLES DOCTORALES**

Etablissement support		Numéro ED	Intitulé	Responsable	Etablissements co-accrédités
Paris 4	Sciences Humaines et Humanités	19	Littératures françaises et comparées	MARCHAL Bertrand	
Paris 4		20	Civilisations, cultures, littératures et sociétés	TADIE Alexis	
Paris 4		22	Mondes anciens et médiévaux	DEMONT Paul	
Paris 4		124	Histoire de l'art et archéologie	MONTCHAMBERT Jean-Yves	
Paris 4		188	Histoire moderne et contemporaine	BOUDON Jacques-Olivier	P : Paris 4, co-accréditée avec Ecole Nationale des Chartes
Paris 4		433	Concepts et langage	BARTOLI Jean-Pierre	
Paris 4		434	Géographie de Paris_ Espaces, sociétés, aménagement	SEVIN Olivier	P : Paris 4, co-accréditée avec Paris 1, Sorbonne Paris-Cité

**UNIVERSITE PARIS SORBONNE (PARIS IV)
ANNEXE UNITES DE RECHERCHE**

DS	Label obtenu	Numéro	Déposant	Autres Etablissements	Libellé	Responsable
6	UMR	8599	PARIS 4		CENTRE D'ETUDE DE LA LANGUE ET DE LA LITTÉRATURE FRANCAISE (CELLF)	FORESTIER Georges
6	UMR	8224	PARIS 4		EUROPE ORIENTALE, BALKANIQUE ET MÉDIANE (EUR'ORBEM)	GALMICHE Xavier
6	EA	3559	PARIS 4		RATIONALITES CONTEMPORAINES	BESNIER Jean-Michel
6	FRE 2 ANS	3593	PARIS 4		SCIENCES NORMES ET DÉCISION (SND)	ANDLER Daniel
6	UMR	8586	PARIS 1		PÔLE DE RECHERCHE POUR L'ORGANISATION ET LA DIFFUSION DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (PRODIG)	LOMBARD Jérôme
6	UMR	8138	PARIS 1		IDENTITÉS, RELATIONS INTERNATIONALES ET CIVILISATIONS DE L'EUROPE (UMR IRICE)	BUSSIERE Eric
6	EA	4349	PARIS 4		ETUDE ET EDITION DE TEXTES MÈDIEVAUX	LEFEVRE Sylvie
6	EA	4080	PARIS 4		LINGUISTIQUE ET LEXICOGRAPHIE LATINES ET ROMANES	BRACHET Jean-Paul
6	EA	1491	PARIS 4		EDITION, INTERPRETATION ET TRADUCTION DE TEXTES ANCIENS (EDITTA)	FRANCHET-D'ESPEREY Sylvie
6	EA	4085	PARIS 4		VOIX ANGLOPHONES : LITTÉRATURE ET ESTHÉTIQUE (VALE)	ANGEL-PEREZ Elisabeth
6	EA	7332	PARIS 4		CENTRE DE LINGUISTIQUE EN SORBONNE (CELISO)	ROTGE Wilfrid
6	EA	2557	PARIS 4		CENTRE D'ETUDES MÈDIEVALES ANGLAISES (CEMA)	CARRUTHERS Léo
6	EA	4510	PARIS 4		CENTRE DE RECHERCHE EN LITTÉRATURE COMPAREE (CRLC)	GELY Véronique
6	EA	2561	PARIS 4		CENTRE DE RECHERCHES INTERDISCIPLINAIRES SUR LES MONDES IBERIQUES ET CONTEMPORAINS (CRIMIC)	BERTHIER Nancy
6	EA	4081	PARIS 4		ROME ET SES RENAISSANCES: ARTS, ARCHÉOLOGIE, LITTÉRATURES ET PHILOSOPHIE	CASANOVA-ROBIN Hélène
6	EA	3552	PARIS 4		METAPHYSIQUE : HISTOIRES, TRANSFORMATIONS, ACTUALITE	LICHTENSTEIN Jacqueline
6	EA	1496	PARIS 4		LITTÉRATURE ET CULTURE ITALIENNES (ELCI)	FABIANO Andrea

6	UMR	8223	PARIS 4		INSTITUT DE RECHERCHE EN MUSICOLOGIE (IReMUS)	DAVY-RIGAUX Cécile
6	UMR	8167	PARIS 4	PARIS 1, EPHE, Collège de France	ORIENT ET MÉDITERRANÉE, TEXTES-ARCHÉOLOGIE-HISTOIRE	BOUDON-MILLOT Véronique
6	EA	4086	PARIS 4		HISTOIRE ET DYNAMIQUE DES ESPACES ANGLOPHONES: DU RÉEL AU VIRTUEL (HDEA)	MARTINET Marie-Madeleine
6	EA	4083	PARIS 4		CIVILISATIONS ET LITTÉRATURES D'ESPAGNE ET D'AMÉRIQUE (CLEA)	BLANCO Mercedes
6	EA	1498	PARIS 4		GROUPE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE SUR LES PROCESSUS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (GRIPIC)	WRONA Alice
6	UMR	8596	PARIS 4	EPHE	CENTRE ROLAND MOUSNIER - HISTOIRE ET CIVILISATIONS	CROUZET Denis
6	EA	3556	PARIS 4		REPRÉSENTATIONS ET IDENTITÉS. ESPACES GERMANIQUE, NORDIQUE ET NÉERLANDOPHONE (REIGENN)	MOUREY Marie-Thérèse
6	UMR	8185	PARIS 4		ESPACES, NATURE ET CULTURE (ENEC)	DUPONT Louis
6	EA	2565	PARIS 4		CENTRE DE RECHERCHE SUR L'EXTREME-ORIENT (CREOPS)	PARLIER-RENAULT Edith
6	UMR	8061	PARIS 4	ENS Paris	CENTRE LEON ROBIN DE RECHERCHE SUR LA PENSÉE ANTIQUE	GOURINAT Jean-Baptiste
6	EA	4509	PARIS 4		SENS, TEXTE, INFORMATIQUE, HISTOIRE (STIH)	DUCOS Joëlle
6	UMR	8150	PARIS 4		CENTRE ANDRE CHASTEL : LABORATOIRE DE RECHERCHE EN HISTOIRE DE L'ART	GADY Alexandre
6	EA	3550	PARIS 4	PARIS 1	CENTRE D'HISTOIRE DU XIXE SIÈCLE	BOUDON Jacques-Olivier
6	UMR	8584	EPHE	U Saint-Etienne	LABORATOIRE D'ETUDES SUR LES MONOTHEISMES (LEM)	DE FRANCESCHI Sylvio Hermann
6	UMS	3599			Unité support au CONSORTIUM DE VALORISATION THEMATIQUE SHS (CVT SHS)	ZWIRN Hervé
6	UMS	3665			Institut des sciences de la communication du CNRS (ISC)	GRISSET Pascal
6	FED	4124	PARIS 4	Ecole Navale de Brest	LABORATOIRE D'HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE MARITIMES	CHALINE Olivier
6	FRE 2 ANS	3669			MAISON DE LA RECHERCHE PARIS IV SORBONNE	CHALINE Olivier
7	UMR	8598	PARIS 4		GROUPE D'ETUDE DES METHODES DE L'ANALYSE SOCIOLOGIQUE DE LA SORBONNE (GEMASS)	GALLAND Olivier

VOLET SPECIFIQUE UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE (UPMC)

1 – FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE, ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

- 1.1 Intensifier les actions en direction des lycéens et des enseignants du secondaire
- 1.2 La transformation pédagogique de la licence est la priorité de l'université
- 1.3 Accroître la lisibilité des formations proposées en master de sciences, santé, ingénierie et en médecine
- 1.4 Une préoccupation majeure : le devenir professionnel des étudiants
- 1.5 Internationalisation des formations
- 1.6 Prendre toute la mesure de la formation tout au long de la vie
- 1.7 Appui aux départements de formation, aux équipes pédagogiques et à l'innovation pédagogique

2 – RECHERCHE, INNOVATION ET DOCTORAT

- 2.1 Mettre en œuvre une stratégie scientifique de site
- 2.2 Dynamiser l'innovation et le transfert de connaissances
- 2.3 Favoriser l'expression des talents
- 2.4 Être un acteur du dialogue entre sciences et société
- 2.5 Développer des vecteurs de mutualisation et d'interdisciplinarité
- 2.6 Optimiser le soutien aux structures et aux chercheurs et prendre en compte les coûts complets

3 – VIE ETUDIANTE ET VIE DES CAMPUS

- 3.1 Faire des campus les lieux d'une culture partagée
- 3.2 Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des étudiants
- 3.3 Prendre en compte la diversité des étudiants
- 3.4 Développer le réseau des centres de ressources pédagogiques, lieux privilégiés d'étude et d'échange
- 3.5 Favoriser la participation des étudiants à la vie démocratique interne

4 – FONCTIONS SUPPORT

4.1 Politique budgétaire et diversification des ressources

4.2 Politique de ressources humaines : l'accompagnement des personnels

4.3 Politique des systèmes d'information

4.4 Une administration modernisée

4.5 Politique immobilière

4.6 Politique achat

5 –GOUVERNANCE

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCNE DE L'UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE

Annexe Recherche et Formation de l'université Pierre et Marie Curie (UPMC)

VOLET SPECIFIQUE UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE (UPMC)

Le projet d'établissement adopté par le conseil d'administration de l'UPMC pour la période 2014-2018 a pour sous-titre « **S'engager dans la construction de Sorbonne Universités**, une université de recherche de niveau mondial pour répondre aux défis du XXI^e siècle ». C'est dire que ce volet spécifique s'inscrit pleinement dans le projet stratégique de site de Sorbonne Universités et a pour objectif de préciser comment l'UPMC s'engage dans cette construction.

Ce projet d'établissement décline **5 priorités** qui se superposent avec les axes stratégiques du projet de site.

S'ouvrir à la société

- par la création de nouvelles connaissances et l'innovation ;
- par l'accueil d'étudiants aux profils divers et la formation de diplômés aux compétences reconnues ;
- par des partenariats fructueux et diversifiés avec son environnement, s'insérant dans les schémas de développement territoriaux en Ile-de-France et à Paris comme dans les régions où sont implantées ses stations marines ;
- en étant acteur du débat science et société ;
- en étant reconnue comme une communauté, acteur à part entière de la société.

Mobiliser tous les champs de connaissance

- constituer avec Sorbonne Universités une université recouvrant tous les champs de connaissance ;
- un cadre disciplinaire fort enrichi par le développement d'approches pluri et interdisciplinaires en recherche et en formation ;
- un atout pour transformer la formation tout au long de la vie.

Intégrer les dimensions européenne et globale

- renforcer le positionnement d'acteur de l'université dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- accroître sensiblement la participation de l'université aux programmes européens ;
- développer des partenariats internationaux à l'échelle d'une université de rang mondial ;
- être un acteur de la coopération avec le Sud.

Optimiser l'organisation et les ressources de l'UPMC au service de sa stratégie

- aller résolument vers l'autonomie ;
- faire reconnaître les spécificités des universités de recherche intensive à forte composante expérimentale ;
- faire partager une vision consolidée par missions, actions et structures ;
- renforcer le partenariat avec les EPST, vers un opérateur unique de site ;
- établir un nouveau dialogue de gestion prenant en compte les coûts complets et portant sur une enveloppe globale ;
- diversifier les ressources.

Conduire le changement pour réussir la construction de Sorbonne Universités

- faire vivre la démocratie universitaire ;
- déployer une communication interne à la hauteur des enjeux du projet à mettre en œuvre ;
- déployer la politique de ressources humaines ;
- mettre en œuvre l'intégration dans Sorbonne Universités.

Ce volet spécifique du contrat décline les principaux objectifs de l'UPMC par grandes missions et fonctions pour mettre en œuvre les priorités stratégiques mentionnées ci-dessus, sans reprendre les objectifs et actions définis dans le projet de site de Sorbonne Universités dont l'UPMC fait sienne.

1. FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE, ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Le défi de l'UPMC est de préparer les étudiants, en proposant dès la licence aux publics divers accueillis à l'université des programmes différenciés destinés à favoriser leur réussite. Cette transformation pédagogique sera accompagnée d'une refonte de la formation continue de l'UPMC, afin de renforcer ses liens avec la formation initiale dans le cadre de la mise en place d'une véritable formation tout au long de la vie.

1.1 Intensifier les actions en direction des lycéens et des enseignants du secondaire

L'accueil de collégiens de 3^e et de lycéens de 1^{re}

La présentation des formations et les modalités d'inscription des étudiants en ligne seront actualisées et simplifiées. La présentation intégrée des parcours possibles et des passerelles au sein de Sorbonne Universités sera un facteur d'attraction des futurs bacheliers.

Les rencontres avec les lycéens, les enseignants du secondaire et les parents (journées portes ouvertes, fête de la Science, etc.) seront amplifiées.

La démarche active de recrutement de bacheliers des filières technologiques ou scientifiques issus d'établissements classés en Zone urbaine sensible (ZUS) sera poursuivie en concertation avec la Mairie de Paris et la Région Ile-de-France.

Une attention particulière à l'attractivité en direction des étudiantes.

IC 1 - Taux de passage de L1 en L2

IC 2 - Taux de réussite en licence en trois ans

IS 1 - Taux de validation annuel des étudiants de licence

1.2 La transformation pédagogique de la licence est la priorité de l'université

L'ensemble des cursus de licence est revu dans le cadre d'une restructuration de type majeure/mineure, permettant aux étudiants de se spécialiser dans une discipline et d'acquérir les bases d'une autre, connexe ou non, dans le cadre du Collège de Licence de Sorbonne Universités.

Cette transformation nécessite la maîtrise des flux entrants d'étudiants en fonction des capacités d'accueil de l'établissement, des débouchés des différentes filières et ainsi qu'une politique de rééquilibrage entre établissements du territoire francilien.

➤ *Une orientation progressive et différenciée en première année de Licence*

Un cycle d'intégration : 3 parcours centrés sur des groupes disciplinaires différents, structurés de manière similaire afin d'organiser des passerelles.

Un premier semestre consacré à l'acquisition de connaissances et compétences disciplinaires mais aussi à l'ouverture scientifique, à l'acquisition de compétences transversales et préprofessionnelles, notamment par une UE d'orientation pour réfléchir à un projet de formation pour un projet professionnel.

Le choix de deux UE disciplinaires, dont l'une en SHS, au second semestre.

Des « ateliers de recherches encadrées » dédiés à l'apprentissage de l'autonomie, au travail en groupe et à la pluridisciplinarité, s'appuyant sur l'apprentissage par problèmes ou par projets.

Une pédagogie différenciée tenant compte du niveau des entrants est mise en place.

➤ *Une diversification des parcours*

Un modèle de licence de type majeure/mineure qui peut être complétée par un semestre supplémentaire pour les étudiants désireux d'obtenir deux licences.

Une orientation monodisciplinaire pour ceux qui souhaitent se spécialiser précocement.

Pour les étudiants motivés et ayant l'investissement et le niveau suffisant, des parcours exigeants avec une UE supplémentaire soit dans la discipline majeure (licence de type sur-majeure), soit dans la discipline mineure (double majeure).

➤ **Transformer l'accès aux formations de santé et repenser l'orientation**

Réduire l'échec des étudiants face au concours couperet en réorganisant l'enseignement de PACES selon le projet déposé en commun dans le cadre du *Collegium Gallilée* par l'UPMC et l'université Paris Est Créteil qui vise à organiser les deux concours en 14 mois et la réorientation précoce des étudiants vers d'autres filières.

Réorganiser le programme de la première année pour faciliter les réorientations des étudiants n'ayant pas réussi le concours vers d'autres formations.

1.3 Accroître la lisibilité des formations proposées en master de sciences, santé, ingénierie et en médecine

L'effort de structuration des masters de l'UPMC, entrepris au précédent contrat, sera poursuivi en relation forte avec la recherche et les partenaires institutionnels traditionnels de l'UPMC.

Mettre en place de véritables masters en deux ans sans sélection par l'échec à l'issue du M1, ce qui implique la maîtrise des flux d'entrée en M1.

Penser les parcours des nouvelles mentions de master comme des ensembles de connaissances, compétences et de métiers-cible, avec une rationalisation des UE des S2-S3, en tenant compte des effectifs constatés, des forces d'enseignement et de recherche ; y intégrer les formations transformantes proposées par les Labex.

Penser les formations en ingénierie, notamment les CMI dans le cadre du réseau « Figure », en cohérence avec les parcours existants des masters, de la formation d'ingénieur généraliste dispensée à Polytech'Paris UPMC et de celle en statistiques et actuariat dispensée à l'Institut de Statistiques de l'UPMC ainsi qu'avec les formations de l'UTC.

Proposer un master santé offrant une formation complémentaire aux médecins et formant aux nouveaux métiers de la santé, en formation initiale ou continue, dans le champ de la santé publique, de la recherche clinique, de la prise en charge des patients et de leur famille, ce qui permet aux étudiants d'acquérir des compétences en management, droit et SHS.

Renforcer le nombre de terrains de stages en partenariat avec les hôpitaux et structures non universitaires : des postes d'enseignants partagés pourraient être créés et les hôpitaux pourraient constituer un terrain de formation précieux.

Instaurer un enseignement intégré de troisième cycle d'études médicales spécifiquement dirigé vers le futur exercice des internes en insistant sur des domaines comme la santé publique et la prévention.

IC 3 - Taux de réussite en master 2

1.4 Une préoccupation majeure : le devenir professionnel des étudiants

➤ **Une offre diversifiée et vivante de parcours professionnels**

Offrir une insertion à bac+3 sur différents métiers dans toutes les disciplines grâce à une offre variée de licences professionnelles.

Renforcer l'attractivité des licences professionnelles qui ne doivent plus apparaître comme des pièges empêchant les étudiants dont le projet professionnel a évolué de poursuivre des études. Plusieurs voies alternatives seront explorées :

- passerelles de type L2 professionnel, éventuellement en partenariat avec des BTS ;
- retour vers des études de master après deux années d'expérience professionnelle dans le cadre de la refonte de la formation continue.

Étendre l'offre de formation professionnalisante en lien étroit avec le tissu socio-économique d'Ile-de-France et les CFA correspondants, prenant en compte l'émergence de nouveaux métiers, ainsi que le niveau de qualification et d'acquisition de compétences requis par la transformation des métiers actuels.

Développer les halles technologiques de formation dans le cadre de Sorbonne Universités contribuera à l'apprentissage par projets : énergétique et environnement à Saint-Cyr-l'Ecole ;

génie environnemental et gestion de l'eau à Ivry-sur-Seine ; génie biologique et génie chimique avec l'UTC.

➤ **Une politique d'orientation-insertion intégrée de la licence au doctorat**

Dispositif soutenu par des référents enseignants-chercheurs en L1 et par le Service d'orientation insertion-professionnelle avec des rencontres avec des professionnels et 2 UE d'orientation-insertion professionnelle obligatoires en licence ; accompagnement en master et en doctorat dans le cadre du projet individuel de formation (PIF).

Formation à la connaissance de l'entreprise et sensibilisation à l'esprit d'entreprendre, à la valorisation, à la propriété intellectuelle, dans le cadre d'équipes pluridisciplinaires de Sorbonne Universités.

Prise en compte de différents types d'expériences qui peuvent venir enrichir leur parcours de formation et les compétences qu'elles permettent d'acquérir : emplois étudiants, missions doctorales, engagement associatif ou citoyen, mobilité internationale, stages.

Développement d'un centre de ressources pédagogiques autour des activités et de la documentation orientation-insertion professionnelle.

Mobilisation de toutes les parties prenantes : départements de formation, enseignants-chercheurs, entreprises, collectivités territoriales et réseau des diplômés de l'UPMC.

Vision stratégique et globale des relations avec les entreprises sur les missions de formation et d'insertion professionnelle pour coordonner et consolider ces partenariats, valoriser auprès des employeurs les diplômés (présentation des compétences acquises, développement du réseau des diplômés, suivi des carrières, débouchés, conseil de perfectionnement, lobbying).

IC 4 - Insertion professionnelle

1.5 Internationalisation des formations

Les programmes internationaux de mobilité étudiante seront conçus comme des pilotes de la transformation des formations, particulièrement au niveau master et irrigueront à terme les masters dans lesquels ils s'inscrivent.

L'acquisition de la maîtrise de l'Anglais sera encouragée tout au long du cursus car c'est aujourd'hui un outil indispensable pour toute carrière dans un monde globalisé. Cela se fera notamment par l'augmentation sensible de la part d'enseignements délivrés en anglais. L'apprentissage d'autres langues sera encouragé ; réciproquement, la formation en Français à destination des étudiants non francophones (FLE) sera offerte à tous les étudiants internationaux non francophones.

La mobilité étudiante sera favorisée au niveau licence et en médecine avec un effort accru sur les bourses de mobilité offertes dans le cadre de programmes d'échanges ciblés au sein de Sorbonne Universités.

1.6 Prendre toute la mesure de la formation tout au long de la vie

L'offre de FLTV, dispositif insuffisamment proposé en France, sera développée dans le cadre multidisciplinaire de Sorbonne Universités selon deux axes :

- ouvrir les formations de Sorbonne Universités aux différents publics en reprise d'études ;
- proposer des parcours adaptés aux besoins des entreprises et des milieux professionnels, notamment dans le cadre de la formation médicale continue et en direction des enseignants du primaire et du secondaire ;

Un dispositif réactif sera mis en place pour :

- déterminer et anticiper les nouveaux métiers en gestation en interaction avec les professionnels ;
- définir, en liaison étroite avec les responsables de formation, de nouveaux parcours de professionnalisation conduisant à ces nouveaux métiers en s'appuyant sur l'expertise des formations d'excellence déjà existantes ;

- bâtir des ingénieries de parcours spécifiques dans le cadre de la formation continue notamment concernant l'e-enseignement et l'auto-évaluation ;
- faciliter l'accès des enseignants aux formations, aux ressources documentaires et pédagogiques, aux laboratoires, aux séminaires et aux plateformes expérimentales ;
- simplifier la valorisation des acquis de l'expérience afin de faciliter la reprise d'études.

Développement d'une offre de formation aux personnes licenciées économiques, ayant pu signer une convention de reclassement personnalisé (CRP) ou un contrat de sécurisation professionnelle (CSP). Cette formation leur permettra de faire le point sur leur parcours professionnel, d'acquérir des compétences et connaissances favorisant leur retour à l'emploi.

IC 6 - Développement de la formation continue

1.7 Appui aux départements de formation, aux équipes pédagogiques et à l'innovation pédagogique

L'organisation des fonctions d'appui au pilotage et aux usagers (étudiants, formations, enseignants-chercheurs) d'une manière rationnelle et coordonnée est assurée par la direction générale des formations et de l'insertion professionnelle (DGFIP).

Cette organisation permettra également de tirer pleinement profit – avec les départements de formation et les équipes pédagogiques – des évaluations des enseignements, des enquêtes d'insertion professionnelle et des enquêtes sur les facteurs de réussite.

La transformation pédagogique des parcours ne se limite pas à leur structuration. Elle exige aussi de repenser le lien entre formation et recherche et de mettre en œuvre de nouvelles façons d'étudier et d'enseigner. Ces innovations pédagogiques sont stimulées par des appels à projets de Sorbonne Universités.

Une structure de soutien à l'innovation pédagogique est mise en place, en lien avec les Centres de ressources pédagogiques, pour stimuler et coordonner la réflexion, l'innovation et les mutualisations de bonnes pratiques.

La réalisation de ces objectifs passe également par l'accompagnement des enseignants-chercheurs et des chargés de mission d'enseignement, dans le cadre d'une formation continue des personnels enseignants-chercheurs.

IC 5 - Evaluation des formations et des enseignements

2. RECHERCHE, INNOVATION ET DOCTORAT

Opérateur de site de recherche et d'innovation, en lien étroit avec les organismes de recherche partenaires dans le cadre de Sorbonne Universités (CNRS, INSERM, IRD, INRIA), l'université a pour ambition d'assurer la liberté des recherches conduites, rendre possible les approches pluridisciplinaires, mobiliser les découvertes pour l'innovation, développer un dialogue fructueux avec les entreprises et la société.

2.1 Mettre en œuvre une stratégie scientifique de site

Définir les lignes de force et les grands axes autour desquels des priorités seront affichées.

Poursuivre la structuration des UMR faisant en sorte que les laboratoires aient la taille suffisante pour exister dans la durée, qu'ils développent une culture et une vie internes propres, propices à l'éclosion de nouvelles thématiques.

Mener une politique incitative renforçant les axes prioritaires ou contribuant au développement d'équipes et de thématiques émergentes, notamment en identifiant ou attirant les chercheurs ou enseignants-chercheurs les plus originaux, susceptibles de développer des idées novatrices, par-delà les cadres consensuels et les appuyer dans le montage de leurs dossiers de candidature aux appels à projet du type ERC.

Poursuivre la politique de partenariat ciblé avec l'INRA et d'accords cadres avec les EPIC (CEA, ONERA, Ifremer, IFP) et la DGA sur des projets à forte dimension innovante ou appliquée.

Inscrire le site dans son territoire en appuyant et faisant évoluer les partenariats historiques noués avec des équipes d'établissements membres de *Sorbonne Paris Cité*, de *Paris Sciences et Lettres* ou de *Saclay*. La dimension et l'intérêt scientifiques de ces partenariats amèneront à maintenir, voire développer, des laboratoires communs à haute visibilité et des recherches à haut impact. Le partenariat stratégique avec *Paris Est* sera développé dans le cadre du projet *Aquafutura* et du *Collegium Galilée*.

➤ **Lignes de force et grands axes**

Recouvrant les différents champs disciplinaires de l'UPMC, les opérations d'excellence (Labex, IHU, autres) s'inscrivent dans les grands axes. Elles ont été conçues non pas comme de nouvelles structures, mais comme des opérations scientifiques susceptibles d'ouvrir sur des ruptures conceptuelles ou technologiques au sein des disciplines qui font la force de l'UPMC et à leurs interfaces. Les projets de Labex non retenus par les jurys mais bien évalués et dont la mise en œuvre est stratégique pour Sorbonne Universités seront soutenus.

Ces axes de recherche croisent nombre des priorités du projet Horizon 2020 de l'Union Européenne. L'UPMC mobilisera les compétences de son bureau Europe pour appuyer Sorbonne Universités dans la construction des consortia européens, notamment avec ses partenaires de la LERU. La forte implication Européenne se traduit aussi dans l'EIT avec deux KIC et la coordination du nœud français dans l'appel à projets *Healthy Ageing*, comme à travers l'infrastructure EMBRC en biologie marine.

Le dispositif de recherche de l'UPMC s'articule en quatre pôles « Modélisation et ingénierie », « Énergie, matière, univers », « Terre vivante et Environnement » et « Vie et Santé ». La structuration et la simplification du dispositif des UMR, déjà fortement engagées lors des contrats précédents ont été poursuivies :

- en chimie-physique et chimie des matériaux, par le regroupement des équipes en ensembles cohérents ;
- en écologie, par la création de l'Institut d'Écologie. Il permet de rendre visible l'existence à Paris d'un des pôles majeurs de la discipline en France, en cohérence avec l'OSU Ecce Terra centré sur les études environnementales et les interactions entre ses trois principales communautés : Écologie, Sciences de la Terre et Sciences du Climat à l'UPMC comme au MNHN ;
- en biologie, le regroupement et la réorganisation dans l'Institut de Biologie Paris-Seine des équipes hébergées sur le Quai Saint-Bernard affirment l'ambition de constituer un pôle important de biologie fondamentale à Paris ;
- en maladies infectieuses et immunologie, en épidémiologie et santé publique, en cardiométabolisme, en myologie, en ingénierie médicale, la création de centres de recherche complète la structuration déjà engagée dans le domaine de la recherche médicale.

La politique de structuration de la recherche biomédicale, conduite en partenariat avec les EPST, l'APHP et les Quinze-Vingts, permet de mieux mettre en cohérence et de potentialiser les forces cliniques et de recherche des hôpitaux associés à l'UPMC :

- avec les IHU A-ICM (Alzheimer-Institut du cerveau et de la moelle) et ICAN (Institut de cardiométabolisme et nutrition), l'Institut de la Vision, l'Institut Universitaire du Cancer, les différents départements hospitalo-universitaires ;
- en associant aux cliniciens les autres disciplines concernées pour progresser dans la compréhension des pathologies et de leur traitement, notamment grâce à l'Institut d'ingénierie pour la santé créé par Sorbonne Universités et en associant les facultés de médecine et d'ingénierie de l'UPMC et de l'UTC ;
- en labellisant des groupes de recherches cliniques (GRC) dans le cadre d'appels à candidatures pour favoriser l'émergence et une meilleure reconnaissance académique des équipes hospitalo-universitaires.

➤ **Développer l'interdisciplinarité**

La préparation du contrat a été l'occasion pour l'UPMC de renforcer ces opérations interdisciplinaires au cœur de ses pôles de recherche et entre ses pôles de recherche, notamment avec la création de nouvelles unités de recherche et d'opérations transversales. S'appuyant sur les Labex et les appels à projets de Sorbonne Universités, l'UPMC s'inscrit pleinement dans cette orientation stratégique avec ses partenaires. Ce point est développé dans le contrat de site.

2.2 Dynamiser l'innovation et le transfert de connaissances

Le dispositif mis en place dans le cadre de Sorbonne Universités assigne une tâche spécifique à chacun des outils de la chaîne de valorisation de façon complémentaire et articulée.

➤ **Renforcer la recherche contractuelle avec la DGRTT**

L'importance de l'activité contractuelle de l'UPMC témoigne de la professionnalisation des services de valorisation. Ceux-ci offrent des services « à la carte » aux laboratoires sur une large palette de compétences : gestion budgétaire, recrutement, assistance juridique, négociation commerciale, propriété intellectuelle, gestion de projet, veille et lobbying européens, ingénierie de projet, etc. L'activité contractuelle est un outil pour financer des travaux de recherche, diffuser des savoir-faire, améliorer la compréhension des enjeux sociétaux et des questions scientifiques qu'ils soulèvent.

L'enjeu est d'augmenter la qualité et la pertinence des contrats par rapport à la stratégie de l'université. Ceci implique une démarche proactive des services de valorisation reposant sur un travail de veille et des interactions personnalisées avec les scientifiques afin d'avoir une image complète et fine des recherches qui y sont menées. Le bureau appuiera la démarche de Sorbonne Universités d'étendre cette approche à tous ses laboratoires, notamment en SHS.

➤ **Développer le transfert et la maturation avec la SATT Lutec**

La mission de valorisation de la PI et de transfert, jusque-là confiée aux services de la DGRTT, a été transférée à la SATT Lutec dont le rôle est d'analyser le potentiel de valorisation et d'aider à la maturation commerciale, juridique ou technologique nécessaires à leur transfert, par la création de jeunes pousses ou la cession de licences à des entreprises.

Le fait de pouvoir bénéficier d'équipes entièrement dédiées au transfert devrait l'augmenter sensiblement et faire de Sorbonne Universités un des leaders académiques français dans ce domaine

Développer une recherche finalisée avec les PME : Fraunhofer@Sorbonne

Dans le cadre d'un accord stratégique avec la *Fraunhofer Gesellschaft* (FhG), Sorbonne Universités met en place un Institut Fraunhofer@Sorbonne pour favoriser la recherche appliquée avec des PME sur une à quatre thématiques de recherche.

Cet accord est clairement avantageux pour les deux partenaires : la FhG possède la méthodologie et l'expérience que l'université n'a pas et lui donne un accès direct aux PME allemandes qui sont particulièrement intéressées par les échanges avec le monde académique tandis que l'université lui donne une ouverture vers les PME françaises souvent plus frileuses dans ce domaine.

➤ **Paris Parc**

Lieu emblématique de 15 000 m² dédié à l'innovation au cœur du campus Jussieu, Paris Parc accueillera l'ensemble de ces structures, l'incubateur *Agoranov* et des entreprises notamment du pôle de compétitivité *Cap Digital*.

Paris Parc jouera ainsi un rôle essentiel dans le développement économique impulsé par Sorbonne Universités et dans la sensibilisation de ses étudiants et de ses chercheurs à l'entrepreneuriat.

➤ **Faire de la transformation numérique de la société une filière d'innovation préférentielle**

Les technologies du numérique, de l'image et du son sont à même de transformer profondément de nombreux secteurs (communication, santé, autonomie, mobilité, loisirs, éducation, etc.). Ces secteurs connaissent une croissance particulièrement soutenue qui crée des emplois. Dans le domaine du numérique, Paris est au cœur d'un tissu de PME très dense et actif dans ces technologies et sur ces secteurs, regroupé dans le pôle de compétitivité *Cap Digital*.

Sorbonne Universités s'attachera à renforcer la capacité de recherche technologique de cet écosystème afin qu'il devienne un acteur de premier rang mondial. Réciproquement, ce secteur représente un débouché particulièrement dynamique pour les diplômés de Sorbonne Universités.

IC 7 - Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

IS 2 - CA sur ressources en provenance des entreprises/CA sur ressources contractuelles

2.3 Favoriser l'expression des talents

➤ Une politique doctorale centrée sur la qualité

Lors des deux derniers contrats, l'UPMC a mené une politique doctorale ambitieuse et a structuré le doctorat au niveau institutionnel à travers l'Institut de formation doctorale (IFD). L'IFD sera mis au service de la construction du Collège doctoral de Sorbonne Universités.

Le périmètre des écoles doctorales a été révisé pour assurer le meilleur environnement de recherche et optimiser l'organisation du doctorat en Ile-de-France. Il en découle une diminution du nombre d'écoles doctorales. Le dispositif est complété par des programmes doctoraux transversaux auxquels les équipes de l'ensemble des écoles doctorales peuvent postuler lorsque le sujet de thèse s'y prête.

La qualité du doctorat sera renforcée à chaque étape du processus : définition du projet doctoral, validation et publicité du projet par l'école doctorale, procédures transparentes, équitables et opposables de recrutement quelle que soit la source du financement suivi de la qualité.

La qualité de la *supervision* du projet de recherche doctoral sera renforcée par le développement de la formation des encadrants, par la généralisation des co-encadrements et des comités de suivi annuel.

Le Plan Individuel de Formation, vecteur de la construction du projet professionnel des doctorants, bénéficiera d'un élargissement de l'offre de formation dans le cadre du collège doctoral de Sorbonne Universités. La promotion du doctorat s'appuiera sur les enquêtes de carrière des docteurs et l'animation de leur réseau qui s'élargira dans le cadre des *alumni* de Sorbonne Universités.

L'internationalisation du doctorat sera assurée par un meilleur accueil des candidats internationaux comme par le développement de programmes doctoraux internationaux s'inscrivant dans la stratégie de coopération internationale de Sorbonne Universités.

➤ Une politique des ressources humaines attentives aux (enseignants-) chercheurs

La qualité du recrutement sera assurée par l'alignement sur les standards internationaux (*search committees*, auditions approfondies, etc.).

L'accompagnement des personnels (permanents ou contractuels) concernera leur insertion dans les structures, l'appui à la prise de risque, le développement de carrière (en particulier le passage de l'HDR pour les maîtres de conférences), l'ouverture des carrières à des réorientations ou des mobilités.

La mise en œuvre du code de conduite pour le recrutement, l'accueil et le développement de carrière des chercheurs post-doctoraux adopté en 2011 sera poursuivie.

L'évolution des besoins en technicité des laboratoires doit guider la politique de ressources humaines IATS en recherche. Dans ce contexte, le soutien à la politique de plateformes et les mutualisations seront favorisés. La formation des personnels, la prise en compte des acquis de l'expérience, les campagnes de revalorisation et de recrutement permettront d'augmenter le nombre de IATS de catégories A et B.

IC 9 - Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision

Intégrité et éthique

Cette action repose d'une part sur des actions de sensibilisation de l'ensemble de la communauté à ces problèmes dès la thèse et, d'autre part, de l'existence d'un délégué à l'intégrité scientifique, totalement indépendant de la gouvernance des structures universitaires, capable d'intervenir en cas de soupçon de fraudes ou de conflits d'intérêt, tel qu'il est défini par les statuts de l'UPMC et qu'il a été mis en place depuis 2012.

Un comité d'éthique, notamment pour l'expérimentation animale, doit être mis en place au niveau de Sorbonne Universités.

2.4 Être un acteur du dialogue entre sciences et société

Avec Sorbonne Universités, l'UPMC valorisera l'activité et les résultats de la recherche auprès des différents publics. Les dispositifs déjà existants à l'UPMC ou chez ses partenaires seront élargis et mutualisés. Ils rendront ainsi compte de la complémentarité des approches rendue nécessaire par la complexité des enjeux contemporains, en s'appuyant sur les outils de communication développés par Sorbonne Universités, notamment les Presses Numériques de Sorbonne Universités, étendant à l'ensemble des disciplines sous une forme nouvelle les activités réputées des PUPS.

L'expérience du Muséum auprès de plus vastes publics nourrira la réflexion pour développer au niveau de Sorbonne Universités des actions de science citoyenne et des actions en faveur des élèves et des enseignants du primaire et du secondaire.

Le patrimoine scientifique et médical qui fait l'une des richesses de l'université fera l'objet d'actions pour sa conservation et sa valorisation.

2.5 Développer des vecteurs de mutualisation et d'interdisciplinarité

Cette politique, déjà engagée à l'UPMC, sera étendue dans le cadre de Sorbonne Universités.

L'Institut du calcul et de la simulation, dédié aux activités de recherche sur la simulation numérique, s'appuie sur les moyens de calcul et de visualisation haute performance de l'Equipex Equip@Meso et du Labex CalSimLab. Il accueille des projets collaboratifs pluridisciplinaires en calcul scientifique, favorise, soutient et valorise le développement d'outils numériques innovants.

La politique d'investissements scientifiques privilégie chaque fois que c'est justifié les plateformes mutualisées en tenant compte des nécessités de maintenance, de jouvence et de mise à niveau, indispensables à la compétitivité de la recherche, et en prenant en compte tous les coûts de manière à viser l'autofinancement des plateformes de service. Le calcul des prestations en coût complet facilite la tarification des services, contribue à une meilleure visibilité des plateformes et harmonise leur tarification.

Dans le cadre de Sorbonne Universités, un portail open source institutionnel commun facilitera l'accès à la documentation. Ce portail contiendra les publications scientifiques et les thèses soutenues au sein de Sorbonne Universités, respectant le dispositif national STAR et alimentant automatiquement les archives ouvertes HAL et TEL. L'UPMC s'engage en faveur du « *green open access* ».

2.6 Optimiser le soutien aux structures et aux chercheurs et prendre en compte les coûts complets

Pour améliorer l'appui qu'apporte la DGRIT aux structures de recherche de l'UPMC, il est prévu de simplifier l'interface avec les chercheurs. L'aide au montage de projets sera améliorée par une meilleure formalisation des procédures et une simplification des démarches administratives ainsi que par la construction d'outils d'aide au suivi des projets.

Cette action s'inscrit dans la démarche de mutualisation des services d'appui à la recherche au sein de Sorbonne Universités avec les EPST sur la base des meilleures pratiques. La connaissance partagée, fiable et consolidée de l'activité et des ressources des laboratoires permettra aux membres de Sorbonne Universités de décider ensemble des moyens qu'ils affectent en commun aux laboratoires.

Le développement de la recherche contractuelle a un impact majeur sur la vie des laboratoires et de l'établissement. L'analyse des coûts indirects et des coûts de gestion par type de contrats conduira à une politique adaptée de contribution aux coûts indirects.

3. VIE ETUDIANTE ET VIE DES CAMPUS

L'université ne doit pas être perçue comme un simple lieu d'études et de formation, elle est aussi un lieu d'épanouissement personnel et collectif. La vie étudiante et la vie de campus sont un facteur essentiel à la construction d'une identité universitaire.

3.1 Faire des campus les lieux d'une culture partagée

La réalisation du campus intégré de Sorbonne Universités avec ses principaux membres est un des enjeux majeurs du contrat 2014-2018. Il s'agit de faire en sorte que les étudiants des différents sites partenaires se rencontrent et acquièrent une culture et des pratiques communes.

Il s'agira de développer des actions communes intégrant les différents lieux de formation et de recherche de façon à renforcer, dans le domaine de la vie étudiante, les interactions entre les campus parisiens et les sites éloignés.

Une politique volontariste d'intégration des nouveaux arrivants (amphis d'accueil, *Welcome Week*) et de développement du sentiment d'appartenance (soutien des bureaux étudiants dans les composantes, cérémonies de remise de diplômes, réseau des étudiants et diplômés UPMC, etc.), déployée depuis 2012, sera renforcée dans le cadre de Sorbonne Universités.

Elle s'appuie sur le développement de lieux de socialisation, ouverts à tous les étudiants de Sorbonne Universités, qui permettent travail et rencontres sur les différents campus : le nouvel espace vie étudiante à Jussieu, sur le campus médical, aux Cordeliers pour les doctorants, dans les stations marines.

Au sein de Sorbonne Universités, le développement de la pratique sportive individuelle et collective sera poursuivi ainsi que la tenue d'événements communs propres à renforcer la communauté étudiante et universitaire en mutualisant notamment les politiques et activités culturelles : événements, pratique musicale, pratique théâtrale, ateliers d'expression orale, ateliers d'écriture.

3.2 Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des étudiants

Les services rendus (inscriptions, bourses, aides au logement) seront renforcés dans le cadre de la politique de Sorbonne Universités et d'une coopération renforcée avec le CROUS.

Les actions visant à améliorer la santé des étudiants et leur suivi sanitaire, à développer des actions de prévention et d'éducation à la santé seront développées par le SIUMPSS dans le cadre de Sorbonne Universités, pour mieux accueillir chacun grâce à des rendez-vous personnalisés avec des infirmières, des médecins, des assistantes sociales et des psychologues.

Le logement sera également une priorité de Sorbonne Universités à travers le service d'aide à la recherche de logement tant au niveau des résidences universitaires que du parc locatif privé et de l'aide inter-générationnelle.

3.3 Prendre en compte la diversité des étudiants

Au-delà de la prise en compte de cette diversité dans l'offre de formation dès le niveau licence, une attention particulière sera portée à toutes les situations des étudiants pour la bonne intégration du plus grand nombre au sein de l'UPMC et de Sorbonne Universités.

La mise en place d'un service centralisé d'accueil des étudiants internationaux facilite les démarches des étudiants internationaux et leur intégration, y compris linguistique.

Le Relais Handicap Santé Etudiants (RHSE) poursuivra son action personnalisée envers les étudiants présentant un handicap.

Le programme « emploi étudiant » de Sorbonne Universités permet non seulement d'impliquer les étudiants dans la vie et le travail des structures de Sorbonne Universités et dans l'amélioration des services rendus sur le campus mais aussi de favoriser la constitution d'une culture partagée par les différentes populations présentes sur les campus.

Le programme « bourses de la Sorbonne » également mis en place dans le cadre de l>IDEX, favorisera les parcours de réussite des meilleurs étudiants. Il prendra en compte leurs besoins de financements induits par des parcours spécifiques (doubles cursus, mobilité, stage, etc.).

La création des statuts d'étudiant « musicien de haut niveau » et « danseur de haut niveau », à l'instar du statut de « sportif de haut niveau » permet de répondre aux profils exigeants de certains.

3.4 Développer le réseau des centres de ressources pédagogiques, lieux privilégiés d'étude et d'échange

Ces centres, s'appuyant sur le réseau des bibliothèques universitaires, rassembleront des espaces de travail et de rencontres conviviaux, favorisant à la fois la mobilisation collective de ressources documentaires et multimédias et l'intégration de tous les acteurs dans la communauté universitaire.

Centré sur les besoins des étudiants (étudier en autonomie, développer et valoriser ses compétences pour s'insérer, communiquer, rencontrer et échanger, se cultiver et débattre, créer, se détendre), ils devront permettre de développer de nouvelles pratiques pédagogiques dans un environnement de travail innovant.

Ces centres devront également être des lieux de vie conviviaux. Ils ne seront pas seulement ouverts aux étudiants, aux enseignants-chercheurs et chercheurs de l'UPMC, mais aussi sur la ville, en étant également accessibles aux lycéens et aux jeunes et plus anciens diplômés.

IC8 - Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD

3.5 Favoriser la participation des étudiants à la vie démocratique interne

Une assemblée des élus étudiants, animée par le vice-président étudiant de l'UPMC avec le soutien administratif et matériel de la DVE, regroupe les représentants étudiants des UFR et des conseils. Sa mission est d'assurer une bonne circulation de l'information entre élus des conseils centraux et des conseils de composantes, et de recueillir leurs avis et réflexions sur certains dossiers.

La formation des élus est destinée à améliorer leur implication dans la gouvernance de l'université et de ses composantes.

Une UE de validation de l'engagement citoyen est mise en place concernant l'engagement syndical, associatif à vocation d'animation ou d'investissement à but social.

Le financement des initiatives étudiantes sera renforcé, dans le cadre de Sorbonne Universités, en y associant un suivi par les étudiants eux-mêmes et en intégrant la possibilité d'un financement pluriannuel.

4. FONCTIONS SUPPORT

4.1 Politique budgétaire et diversification des ressources

L'expérience des compétences et responsabilités élargies des quatre dernières années permet de définir les grandes lignes directrices de la politique budgétaire à l'UPMC. La maîtrise du budget est une condition d'un dialogue constructif avec les partenaires de la puissance publique qui contribuent à son financement.

➤ Le budget : un instrument déterminant au service de la stratégie

La mise en œuvre des choix stratégiques implique de pouvoir articuler étroitement priorités et ressources, engagements pris, évolutions nécessaires par l'organisation d'une programmation pluriannuelle malgré la contrainte de l'annualisation de la dotation.

Cette double contrainte nécessite d'affiner les outils de comptabilité analytique développés par la direction de l'évaluation et de l'aide au pilotage. L'enjeu est d'obtenir une vision fiabilisée et transparente des moyens consolidés affectés à chaque mission, chaque action et chaque structure. Associés aux indicateurs de performance, ces éléments permettront d'éclairer les choix des administrateurs.

La définition préalable des enveloppes disponibles encadre le dialogue de gestion avec les composantes, les structures, les directions et les services. Ce dialogue, engagé dès février, est global et concerne l'enveloppe de masse salariale comme le fonctionnement et l'investissement.

Des efforts ont été engagés et seront poursuivis pour contenir au mieux les dépenses obligatoires et incompressibles compte tenu de l'évolution du marché. La renégociation systématique des marchés de l'université doit permettre de dégager progressivement des marges relatives.

➤ **Diversifier les sources de financement de l'université**

Les ressources contractuelles représentent aujourd'hui environ 15 % du budget de l'UPMC. Elles sont issues pour l'essentiel des réponses apportées par les équipes de l'UPMC, dans les différents secteurs d'activité, aux appels d'offres compétitifs régionaux, nationaux ou européens ; elles témoignent bien de la compétitivité des équipes de l'UPMC et des efforts accomplis pour accroître cette contribution indispensable. L'UPMC s'attache à renforcer l'appui que ses services apportent au montage de projets, à leur suivi et au compte rendu aux financeurs.

Les ressources complémentaires ne renforceront la capacité d'action de l'UPMC que dans la mesure où les coûts complets y seront intégrés. Sans ce changement culturel majeur pour mettre l'université sur un pied d'égalité avec ses compétiteurs internationaux, le poids des charges induites par les ressources contractuelles ne pourra plus être assumé sur la dotation récurrente. Cette dimension doit être impérativement intégrée dans les négociations avec les partenaires industriels, les agences d'Etat, les collectivités territoriales et les organismes à but non lucratif.

Le mécénat est une autre ressource qui nécessite un effort de longue haleine pour porter ses fruits. L'UPMC s'y est engagée il y a quatre ans avec un réel succès. Pour l'essentiel, les donations ont été ciblées sur les équipes de l'UPMC sans desserrer l'étau du budget de l'université. L'objectif de la levée de fonds, dans le cadre de Sorbonne Universités, vise le financement d'actions phares plus génériques par les entreprises, le réseau des *alumni* et des amis de l'université, la recherche de grands donateurs.

Enfin, l'UPMC cherchera à mieux valoriser son patrimoine immobilier et son image de marque en obtenant d'être considéré par l'État comme un bailleur pour la mise à disposition de locaux appartenant à l'UPMC au profit d'autres établissements publics ; et en poursuivant la valorisation des espaces d'accueil et de conférence, dans le strict respect de l'éthique universitaire.

IC 10 - Ressources propres hors subventions pour charges de service public

IC 11 - Pilotage financier

4.2 Politique de ressources humaines : l'accompagnement des personnels

La politique de ressources humaines doit veiller à anticiper et accompagner les modifications importantes induites dans l'activité des différentes catégories de personnels par l'évolution des pratiques scientifiques et pédagogiques, l'acquisition des compétences élargies et des responsabilités qui y sont liées ; cela dans le cadre contraint de l'enveloppe de masse salariale sous plafond d'État et en prenant garde au renforcement de la précarité qu'induit le recrutement en trop grand nombre de personnels sur ressources contractuelles.

➤ **Une politique prévisionnelle des emplois**

Reposant sur l'anticipation pluriannuelle des évolutions de masse salariale, incluant le glissement vieillesse technicité (GVT) comme les provisions pour chômage (ARE), la modélisation de la masse salariale entreprise ces dernières années doit permettre à l'université de la contenir dans l'enveloppe allouée.

L'élaboration de la GPEEC s'accompagne, dans la préparation du dialogue de gestion budgétaire avec les composantes et les directions, d'une réflexion sur la meilleure façon d'assurer les objectifs de la structure en prenant en compte les conditions de travail, afin de dégager des marges de manœuvre pour assurer l'évolution nécessaire des métiers.

Cette politique doit prendre pleinement en compte la santé au travail, les conditions d'hygiène et de sécurité des personnels (comme des usagers). Elle doit aussi associer les personnels à l'élaboration de la réorganisation du travail dans le cadre du projet de service pour prévenir efficacement les risques psycho-sociaux pour laquelle un programme spécifique est élaboré.

Cette politique s'appuie sur la poursuite de la requalification des emplois et de la revalorisation des carrières pour les BIATS comme pour les enseignants-chercheurs, sur l'ouverture de tous les postes de BIATS à la mobilité interne, sur la mobilité externe, et sur un développement corolaire du plan de formation des personnels.

➤ **Un accompagnement personnalisé des carrières**

Il prend en compte les acquis de l'expérience (qu'elle soit formalisée dans le cadre de la VAE ou non) et s'appuie sur un plan de formation continue des personnels mieux adapté à l'exercice de leurs

responsabilités, à la progression de leur carrière, à la diversification de leurs activités et à la mobilité. Ce plan intégrera pleinement la formation continue des personnels enseignants et enseignants-chercheurs.

L'expression des personnels dans la définition des projets de services contribuera à mieux mettre en œuvre les priorités du projet d'établissement et à optimiser leurs conditions de travail.

Des solutions devront être expérimentées pour permettre une meilleure organisation par les enseignants-chercheurs de leur temps de service statutaire dans le cadre d'équipes pédagogiques.

La politique indemnitaire permet de reconnaître les responsabilités comme l'investissement des collègues dans la mise en œuvre de leurs missions, en continuant de prendre en compte de façon équilibrée pour les enseignants-chercheurs la dimension recherche et la dimension formation.

La simplification de l'organisation administrative et des procédures grâce au développement et au renforcement d'outils collaboratifs performants vise à répondre aux insatisfactions, voire le mal-être, des personnels.

La mise en place d'un médiateur devrait faciliter l'accompagnement des personnels dans leurs missions et leurs relations avec les différents services ou instances de l'université.

Un dispositif de suivi de carrière permettra aux personnels, BIATS comme enseignants (chercheurs), d'exposer leurs interrogations et leurs difficultés, d'élaborer une stratégie pour les surmonter et engager une dynamique constructive pour eux-mêmes et l'établissement.

➤ ***Une politique maîtrisée et responsable d'emplois contractuels***

Les emplois de fonctionnaires dont l'université dispose sont insuffisants pour la réalisation de ses missions et pour tenir son rang dans la compétition internationale en recherche. L'université a donc recours à des emplois contractuels, notamment sur ressources contractuelles. Outre que le financement de ces emplois doit inclure le coût chargé, le nombre de contractuels à l'université ne peut augmenter considérablement.

L'établissement des contrats, l'accueil et l'accompagnement des personnels contractuels doit se faire dans le respect et la pleine information des personnes sur leurs droits.

S'il s'agit de couvrir des fonctions pérennes de l'université, la politique de stabilisation et d'intégration dans la fonction publique sera poursuivie au rythme de la libération d'emplois vacants. Des formations doivent leur être offertes.

Si le recrutement d'ingénieurs ou chefs de projet est effectué dans le cadre d'un projet de recherche, il faut veiller à la pérennité des ressources contractuelles sur le long terme avant de s'engager dans une stabilisation en CDI sur la base de fiches métier génériques pour permettre aux personnels ainsi recrutés de travailler au cours de leur carrière sur différents projets au sein de différentes équipes.

➤ ***Une action proactive contre les discriminations***

Amplification des actions et mesures pratiques permettant un rééquilibrage de la parité femme - homme aussi bien chez les enseignants-chercheurs que chez les personnels administratifs et techniques.

Développement d'une politique forte d'accueil, de reconnaissance et de prise en charge des personnels handicapés.

4.3 Politique des systèmes d'information

Le retard de l'ESR en la matière pèse lourdement sur l'efficacité de l'université quand le pilotage revêt une importance stratégique et que les opérations sont de plus en plus dématérialisées dans tous les secteurs de l'économie et de la vie courante. De façon structurelle, les moyens budgétaires et humains consacrés aux systèmes d'information restent insuffisants.

Des progrès ont été accomplis mais SIFAC, sans logiciel d'interface, a considérablement alourdi le travail des gestionnaires et obscurci la lisibilité pour les responsables de structure de l'évolution de leur dotation. Le système d'information scolarité a atteint ses limites et il est apparu nécessaire que l'élaboration d'un nouveau système, malgré son urgence, soit entreprise dans le cadre d'une approche mutualisée des universités. Enfin, l'amélioration de la gestion des ressources humaines implique nécessairement et urgemment un système d'information de qualité.

Les axes sont :

Développer, en mutualisation avec les autres établissements de Sorbonne Universités, un SI vecteur d'efficacité pour les fonctions support en se focalisant sur des dominantes (RH, finances, scolarité).

Pour la recherche et la formation, centrer le système d'information sur le soutien des activités (gestion des publications, des projets de recherche, des TICE) en se rapprochant des partenaires.

Répondre aux besoins de partage : ces besoins se traduiront en termes de moyens (mutualisation de plateformes et d'infrastructures), de ressources (documentation numérique), d'échanges d'informations (outils collaboratifs).

Les investissements propres à l'UPMC seront réalisés de façon à non seulement sécuriser son fonctionnement interne mais aussi à la prémunir d'une obsolescence de son parc toujours menaçante.

IS 3 - Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

4.4 Une administration modernisée

La modernisation de l'administration a deux axes prioritaires : la simplification des formalités administratives et le développement de l'administration dématérialisée.

Un travail de cartographie des procédures administratives de l'UPMC et une analyse critique des circuits et des actes produits permettront des allègements et une harmonisation qui rendront les services plus lisibles aux usagers comme aux agents. La mise en place de guichets uniques destinés à faciliter les démarches des services des agents et étudiants sera privilégiée.

La dématérialisation des procédures et des formalités administratives sera engagée à l'aide de services en ligne simples mais innovants.

4.5 Politique immobilière

La période 2014-2018 sera marquée par l'achèvement de la réhabilitation du gril Albert sur le campus Jussieu. Cette entreprise de près de vingt ans a illustré la prise de conscience par l'État du caractère stratégique de l'immobilier universitaire et de sa très grande vétusté. Elle a conforté l'UPMC dans sa conviction qu'une université a besoin d'une stabilisation à long terme de son périmètre immobilier et que la dévolution des locaux peut lui en donner l'assurance de manière à ce qu'elle puisse établir ses choix stratégiques de développement en toute responsabilité.

Une particularité de l'UPMC découle de ses exigences de surfaces de haute technicité pour maintenir la compétitivité internationale de sa recherche expérimentale. Ainsi, en 2011, 61 % des surfaces de l'UPMC sont dévolues à la recherche alors que les surfaces allouées aux formations représentent 1,8 m²/étudiant. Ces surfaces engendrent des charges importantes en fluides et en maintenance. La livraison des secteurs Ouest Centre et Est du campus Jussieu les augmentera sensiblement.

Le Schéma Pluriannuel de la Stratégie Immobilière de l'UPMC révisé en janvier 2014 fixe les enjeux :

- améliorer la connaissance de son patrimoine immobilier, de sa valeur, et acquérir et maîtriser une gestion technique du patrimoine ;
- développer un système d'information dans le cadre de Sorbonne Universités ;
- assurer une exploitation et une maintenance des bâtiments rénovés et existants pour répondre aux besoins techniques, pédagogiques et scientifiques des utilisateurs dans le respect des contraintes budgétaires et des exigences de développement durable, sans se substituer aux responsabilités de l'État et des autres propriétaires des locaux de l'université.

Un effort important doit être poursuivi pour garantir la réactivité dans le traitement des urgences et pour rétablir rapidement une situation normale en cas de dégradation des locaux :

- le rôle des chefs de site, coordonnés par la direction de la logistique et des campus, comme interface entre les structures et les services logistiques et les services techniques dont les réponses devront être précisément coordonnées ;
- la mise en place d'outils interactifs de dialogue et de suivi facilitant ce dialogue ;
- la mise en place d'un système de contrôle des prestataires externes (constitution d'équipes de contrôles, procédures, traçabilité).

La livraison des secteurs Ouest Centre et Est à l'horizon 2015 va permettre à l'UPMC de reconstruire enfin à Jussieu une vie de campus digne d'une université d'aujourd'hui. Pour autant, la rénovation des bâtiments vétustes dont la sécurité est en cause ne sera pas achevée. Cette rénovation concerne en

priorité le bâtiment Cassan ABC à Jussieu, qui héberge le nouvel Institut de biologie Paris-Seine, des locaux d'enseignement et le département des sports ainsi que les bâtiments universitaires des campus hospitaliers à la Pitié-Salpêtrière et à Saint-Antoine. L'établissement souhaite que ces dossiers, pris en compte dans les demandes de Sorbonne Universités au volet universitaire du CPER, soient inscrits dans la programmation pluriannuelle des travaux de rénovation immobilière de l'État. A ce stade, aucun arbitrage n'est intervenu. En parallèle, la remise en sécurité du campus des Cordeliers, partagé avec l'université Paris-Descartes, sera engagée avec la Ville de Paris, propriétaire des locaux.

Le SPSI prend également en compte d'autres opérations qui devront être financées entièrement sur conventions, ressources contractuelles ou mécénat :

- la poursuite de l'aménagement du campus Jussieu en concertation avec les partenaires de Sorbonne Universités, la Ville de Paris, le CROUS, l'EPAURIF :
 - le projet Paris Parc ;
 - un aménagement d'espaces de vie sociale (relogement de la halte-garderie, etc.) et la relocalisation des restaurants universitaires dans le cadre du plan Campus du CROUS ;
 - la requalification de la façade rue Cuvier après destruction de la barre Cassan F pour un projet de vie étudiante de Sorbonne Universités (logements, études, activités sportives et associatives) ;
- l'aménagement des halles technologiques notamment à Saint-Cyr-l'École (ingénierie) et à Ivry-sur-Seine (environnement) dans le cadre de Sorbonne Universités ;
- l'optimisation des locaux du campus médical pour la recherche et la vie étudiante ;
- l'achèvement des travaux de réhabilitation des stations marines.

IC 12 - Taux d'occupation des locaux

4.6 Politique achat

Les principaux objectifs de la politique de modernisation des achats sont économiques, environnementaux et sociaux, de soutien à l'innovation et d'accès des PME à la commande publique. Les bénéfices attendus de la modernisation de sa politique d'achat sont de plusieurs ordres.

➤ *Satisfaire les besoins des services en contribuant à la maîtrise des dépenses de l'établissement*

Améliorer la qualité du service rendu aux utilisateurs : garantir une bonne qualité de service au meilleur prix, la sécurité juridique des marchés, l'accès à des outils d'achat performants grâce à un suivi de l'exécution des marchés et des plans d'actions. Les résultats obtenus seront mesurés par des bilans de la performance ainsi que des enquêtes réalisées auprès des utilisateurs.

Produire des gains économiques par la méthode de mesure des gains mise en place par le Service des achats de l'État afin de suivre et consolider de façon homogène ces gains sur tous les achats.

➤ *Prendre en compte les objectifs prioritaires des politiques mises en œuvre au sein de l'établissement*

Intégrer les objectifs environnementaux et participer au développement durable de la société.

Introduire des clauses sociales d'insertion : faciliter l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées en opérant un changement d'échelle afin d'inclure de telles clauses dans tous les marchés, accords-cadres et autres contrats qui s'y prêtent, les exceptions à ce principe devant être justifiées.

Promouvoir l'innovation : le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi fixe un objectif de 2 % des achats des administrations auprès d'entreprises innovantes en 2020. Dans ce cadre, l'UPMC s'engage à réexaminer ses processus et ses achats, afin de faire toute leur place aux entreprises innovantes, et notamment des PME de croissance innovantes.

Faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) à ses marchés lorsqu'il existe une offre économique pertinente, notamment par la voie de l'allotissement.

Accélérer les délais de paiement.

Développer la transparence des données concernant ses marchés.

5. GOUVERNANCE

Définir les priorités stratégiques de l'université, arbitrer les choix qu'elles exigent, ajuster ses ambitions à ses ressources et mobiliser ses ressources pour ses ambitions : cela requiert un changement profond de culture et de pratiques. Conduire le changement pour que la communauté s'approprie le projet, le précise, le construise est une priorité essentielle : c'est la communauté qui engagera ce changement ou le changement ne se fera pas. Les nouveaux statuts de l'UPMC adoptés par le conseil d'administration en février 2014 se sont attachés à clarifier l'organisation de l'université qu'il s'agit maintenant de mettre pleinement en œuvre.

➤ *Faire vivre la démocratie universitaire*

Faire vivre les instances qui assurent la vie démocratique de l'établissement sur la base d'une définition claire des champs d'intervention de chacune et de l'amélioration de leur fonctionnement.

Poursuivre les efforts de rénovation du dialogue social.

Appuyer la mission du vice-président étudiant et renforcer l'action de l'assemblée des élus étudiants.

Déployer une communication interne pour renforcer et dynamiser le lien entre les instances et l'ensemble de la communauté comme au sein de la communauté : organiser la circulation d'informations fiables auprès des personnels et étudiants ; favoriser le développement d'une culture commune ; assurer des moments de concertation.

➤ *Une organisation adaptée à la taille, aux caractéristiques et à la stratégie de l'UPMC*

Cette organisation construite dans la durée a fait la preuve de son efficacité et a été confirmée dans les nouveaux statuts.

Les structures de recherche, quasi exclusivement des UMR, sont en relation directe avec la vice-présidence recherche et innovation en charge du pilotage stratégique de la recherche tel que défini par la commission recherche. Les départements de formation et le service général de la formation initiale sont en lien direct avec la vice-présidence formation initiale et continue et la vice-présidence insertion professionnelle en charge du pilotage stratégique des formations tel que défini par la commission formation et vie universitaire.

La présidence s'appuie sur les avis, réflexions et recommandations des directoires correspondants, composés d'experts nommés par le président après avis des conseils, et qui n'ont aucun rôle décisionnel ou opérationnel.

Les composantes sont un élément-clé d'organisation cohérente d'un champ disciplinaire et de ses évolutions, force de proposition et acteur en charge de la gestion des ressources humaines et des locaux au plus près des acteurs. Le conseil des directeurs de composantes joue un rôle important dans la préparation et le suivi des décisions du conseil d'administration depuis 2012.

➤ *Une équipe présidentielle chargée de la préparation et du suivi des orientations stratégiques*

L'équipe présidentielle se réunit hebdomadairement en comité exécutif avec les directeurs généraux et la directrice de cabinet.

Les portefeuilles des vice-présidents correspondent aux missions d'une université de recherche intensive de niveau international accueillant plus de 30 000 étudiants. C'est pourquoi, à côté des vice-présidences recherche et innovation, ressources et moyens et santé, la mission formation et insertion a été répartie entre deux vice-présidences pour mieux embrasser l'étendue du champ d'action : formation initiale et continue d'une part, et insertion professionnelle et vie étudiante d'autre part. Une vice-présidence Europe a été créée à côté des relations internationales pour pleinement prendre en compte la dimension européenne de toutes les activités de l'université. De même une vice-présidence entreprises a été créée pour coordonner les relations *corporate* de l'université avec les entreprises et la fondation partenariale. Enfin la vice-présidence du conseil d'administration a été chargée de la vie démocratique.

➤ *Une administration au service des missions*

L'administration d'une université de la dimension de l'UPMC doit être particulièrement robuste. C'est pourquoi l'ensemble des services administratifs a été réorganisé en trois directions générales.

La direction générale des services (DGS) coordonne l'ensemble des fonctions support tandis que la direction générale de la recherche et du transfert de technologie (DGRTT) et plus récemment la direction générale de la formation et de l'insertion professionnelle (DGFIP) sont en charge des fonctions soutien aux missions cardinales de l'université. Une étroite coopération entre les trois DG est nécessaire pour la bonne marche de l'établissement.

La fonction des directions centrales, sous la responsabilité du DGS, a été redéfinie pour mieux assurer les responsabilités et compétences élargies :

- en séparant les fonctions ordonnateur et comptable par la création d'une agence comptable et une direction du budget et des finances ; en individualisant une direction des marchés à partir de la direction des affaires générales ;
- en poursuivant le travail de longue portée d'acquisition des responsabilités nouvelles en gestion de ressources humaines ;
- en recentrant les missions de la direction du patrimoine sur la maintenance prospective des bâtiments et en créant une vraie direction de la logistique et des campus ;
- en travaillant à la meilleure coordination du travail des directions sur les sujets transversaux sous la conduite des directeurs généraux des services adjoints.

La nécessaire déconcentration des décisions de gestion courante au plus près des acteurs, dans le cadre de la politique de l'établissement et dans l'enveloppe de moyens définie, vise à renforcer le rôle des responsables administratifs de composante et de campus, en leur faisant bénéficier d'un plan de formation adapté à l'exercice de leurs responsabilités.

➤ ***Un dispositif adapté à la construction de Sorbonne Universités***

Le président de l'UPMC participe au comité des membres de Sorbonne Universités tandis que les vice-présidents participent aux comités de référents correspondant à leurs missions.

Les DG sont chargés de contribuer à l'harmonisation des pratiques entre établissements de Sorbonne Universités et à la coordination ou la mutualisation des actions des services en fonction des projets et des actions.

Ce dispositif assure la meilleure contribution de l'UPMC et de son administration à la construction de Sorbonne Universités.

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DE L'UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE (UPMC)

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE FORMATION ET DE RECHERCHE

IC 1 - Taux de passage de L1 en L2

IC 2 - Taux de réussite en licence en trois ans

IC 3 - Taux de réussite en master 2

IC 4 - Insertion professionnelle

IC 5 - Evaluation des formations et des enseignements

IC 6 - Développement de la formation continue

IC 7 - Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

IC 8 - Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE PILOTAGE

IC 9 - Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision

IC 10 - Ressources propres hors subventions pour charges de service public

IC 11 - Pilotage financier

IC 12 - Taux d'occupation des locaux

INDICATEURS SPECIFIQUES

IS 1 - Taux de validation annuel des étudiants de licence

IS 2 - CA sur ressources en provenance des entreprises/CA sur ressources contractuelles

IS 3 - Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

IC 1	TAUX DE PASSAGE DE L1 EN L2	Université Pierre et Marie Curie
-------------	------------------------------------	---

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Années universitaires 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, futures années 2017-2018 Disponible en mai de l'année n+1
Champ de la mesure	Champ : nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur (enseignement public universités et assimilées – France entière) inscrits pour la première fois en L1, et inscrits l'année suivante en 2 ^{ème} année de Licence, ou dans une formation équivalente de 2 ^{ème} année. Seuls les primo-entrants en L1 sont pris en compte dans la cohorte. Les étudiants inscrits en parallèle en CPGE, BTS ou DUT sont supprimés de la cohorte. Les fichiers SISE-inscrits sont utilisés et appariés sur la base de l'identifiant (INE) deux années consécutives.
Service responsable de l'indicateur	MENESR, DGESIP-DGRI SIES

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions principales
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	<p>Suivi de cohorte entre deux années consécutives à une première inscription en licence (cursus LMD) 1^{ère} année en n-1/n</p> <p>Calcul du taux de passage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'étudiants inscrits en L2 ou dans des formations équivalentes à l'issue d'une année universitaire n-n+1 est rapporté au nombre total des inscrits en L1 en n-n+1 <p>Calcul du taux de redoublement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'étudiants qui redoublent à l'issue d'une année universitaire n-n+1 (redoublement dans la même formation ou dans une autre formation L1) est rapporté au nombre total des inscrits en L1 en n-n+1. <p>Calcul du taux de réorientation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le taux de changement d'orientation correspond à la part des étudiants qui se sont réorientés vers d'autres filières au sein de l'université (diplôme d'université, formations de santé,...) quel que soit l'établissement dans lequel cette réorientation a eu lieu, rapportée au nombre total des inscrits en L1 en n-n+1. <p>Calcul du taux de sortie de l'université :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants non retrouvés dans le fichier SISE des inscrits de l'année n+1 sont considérés comme étant non réinscrits en cursus L. Le nombre de ces étudiants est rapporté au nombre total des inscrits en L1 et n-n+1. <p>Précisions importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un étudiant inscrit en BTS après une L1 est considéré comme sorti de l'université - un étudiant inscrit en 1^{ère} année d'IUT après une L1 est considéré comme changeant d'orientation - un étudiant inscrit en 2^{ème} année d'IUT après une L1 est considéré comme accédant en L2 ou formation équivalente <p>Une augmentation de la valeur de cet indicateur montre une augmentation du taux de passage entre la première et la deuxième année du cursus Licence</p> <p>Lecture : 40,1% des étudiants inscrits en L1 pour l'année universitaire 2011-2012 sont passés en L2 ou équivalent en 2012-2013.</p> <p>Le champ de la cohorte a été modifié pour correspondre à celui des autres cohortes rendant compte de la réussite en Licence. Le profil de la courbe reste identique mais l'indicateur s'établit à un niveau plus faible que sur l'ancienne série.</p>

IC 1	TAUX DE PASSAGE DE L1 EN L2 (SUITE)	Université Pierre et Marie Curie
------	-------------------------------------	-------------------------------------

Données de l'établissement fournies par le MESR

Devenir des étudiants inscrits	Inscrits à la rentrée 2009-2010	Inscrits à la rentrée 2010-2011	Inscrits à la rentrée 2011-2012	Cible 2018
Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n	1 497	1 496	1 289	
Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	23,6	23,4	18,7	
Part de changements d'orientation en année n/n+1	2,8	3,1	2,2	
Part des inscrits en L1 en n non présents en université à la rentrée n/n+1 quelle que soit l'université	19,5	15,1	18,5	
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	54,1	58,4	60,6	60 %

A noter : la fixation d'une cible n'est obligatoire que pour la « part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante » ; cependant, des cibles peuvent être décidées d'un commun accord pour les autres items du tableau, soit à titre informatif, soit comme indicateurs spécifiques.

Données toutes universités	Inscrits à la rentrée 2009-2010	Inscrits à la rentrée 2010-2011	Inscrits à la rentrée 2011-2012
Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n	168 413	168 674	172 931
Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	26,3	25,9	26,0
Part de changements d'orientation en année n/n+1	2,5	2,8	2,6
Part des inscrits en L1 en n non présents en université à la rentrée n/n+1 quelle que soit l'université	31,2	30,7	31,4
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	40,0	40,6	40,1

Pour mémoire : la cible 2015 inscrite au PAP 2013 est de 50%

Précisions :

L'écart par rapport à 100% correspond aux étudiants qui ont quitté l'université et qui se sont réorientés vers d'autres filières au sein de l'université.

Les admissions en cours de cursus ne sont pas prises en compte. Un étudiant inscrit en L1 dans une université X passant en L2 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de passage de l'université X. Un étudiant inscrit en L1 dans une université X redoublant en L1 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de redoublement de l'université X. Une seule inscription principale par étudiant est prise en compte dans les effectifs. Quand les étudiants ont pris une inscription dans des universités différentes, une seule est conservée.

Leviers d'action

Commentaires de l'université

IC 2	TAUX DE RÉUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS	Université Pierre et Marie Curie
------	--	-------------------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2009 diplômée en 2012
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2009

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits administrativement pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2009. Sont exclus du champ, les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année. Cf. « mode de calcul »
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	<p>Le taux de réussite constaté en licence en 3 ans est calculé à partir de la cohorte d'étudiants, bacheliers et non bacheliers, inscrits pour la 1^{ère} fois en 1^{ère} année de 1^{er} cycle ou de cursus licence à la rentrée 2009.</p> <p>Méthodes appliquées à partir de la cohorte pour la détermination des taux de réussite en licence à partir de la cohorte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1^{ère} année ; les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas comptabilisés dans le calcul - Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3^{ème} année (L3), rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année • - Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, ont effectué la totalité de leur cursus de licence (L1 à L3) en son sein ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année
Service responsable de l'indicateur	MESR, DGESIP-DGRI, SIES

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2011 (cohorte 2008) pour mémoire	20,8	62,7	27,2	-10,0
	Diplômés 2012 (cohorte 2009)	19,8	64,1	27,8	-11,9
	Cible 2018 (méthode 3 uniquement)			%	

Pour mémoire : la cible 2015 inscrite au PAP 2013 est de 42%

Leviers d'action

Commentaires de l'université

Indicateur non pertinent, Cf. Note jointe « note sur la réussite en licence indicateur sympa ».

Précisions apportées par le SIES (mars 2011)

Le taux de réussite en licence en trois ans a été calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de cursus licence à la rentrée universitaire N-3. Les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année ont été retirés de la cohorte, afin de ne pas introduire de biais dans le calcul de la réussite. Ces étudiants ont été suivis pendant trois années consécutives afin d'observer leurs résultats au diplôme à la session N (année N-1, N). L'indicateur inclut tous les diplômes de licence, générale ou professionnelle.

La cohorte porte sur des inscriptions administratives recensées dans le système d'information SISE. On ne sait donc pas si les étudiants concernés ont réellement suivi les études dans lesquelles ils étaient inscrits et s'ils se sont présentés aux examens. Ceci contribue à une diminution du taux de réussite en trois ans.

Le parcours de ces étudiants au cours des trois années de leur cursus est très diversifié : seule la moitié d'entre eux poursuivent leur formation dans le même établissement, quelle que soit leur situation (passage dans l'année supérieure, redoublement, réorientation). Les autres étudiants poursuivent dans un autre établissement universitaire, quittent l'université pour se réorienter vers d'autres filières de l'enseignement supérieur ou abandonnent leurs études dans l'enseignement supérieur. Notre système d'information ne permet pas de distinguer les deux derniers cas.

Compte tenu de cette diversité de parcours, la réussite en trois ans à la licence par établissement est difficile à appréhender : en particulier, à quel établissement faut-il attribuer la réussite des étudiants inscrits dans une université et qui seront diplômés trois ans plus tard dans une autre ?

Trois manières complémentaires qui abordent la réussite par établissement sous différents angles sont donc proposées.

1 – Réussite calculée en prenant en compte l'établissement d'inscription en 1ère année (méthode 1).

La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits initialement, quel que soit leur parcours ultérieur. Les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Le choix de cet indicateur s'explique par le fait que la première année de L1 est très importante pour la poursuite des étudiants.

2 – Réussite en troisième année (L3) (méthode 2).

Pour cet indicateur, on ne considère que la troisième année. Il correspond au rapport entre le nombre de diplômés et celui des inscrits en troisième année (L3).

Le taux obtenu apporte des informations sur la réussite obtenue par les étudiants dans l'établissement où ils ont terminé leur scolarité, quel que soit leur parcours durant les deux premières années de leur scolarité.

3 – Réussite des étudiants qui ont effectué leur parcours dans la même université (méthode 3).

- Cet indicateur ne prend en compte que les étudiants qui ont effectué tout leur cursus de licence au sein du même établissement ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. Elle donne donc des informations sur les chances de réussite des étudiants dont un seul établissement a assuré la formation durant tout leur parcours. Ceux qui quittent l'université après la deuxième année sont considérés comme des étudiants que l'établissement n'a pas pu conduire jusqu'au diplôme de licence.

- Pour chacune de ces trois façons d'appréhender la réussite, un taux simulé par établissement a été calculé. Le taux simulé est le taux que l'on observerait pour un établissement si la réussite des différentes catégories d'étudiants entrant en licence était identique à celle obtenue au niveau national pour les mêmes catégories d'étudiants, définies par les critères suivants :

- - sexe
- - origine socioprofessionnelle des étudiants
- - la série du baccalauréat (littéraire, économique, scientifique, technologique STT, autre bachelier technologique, professionnel, dispensé du baccalauréat)
- - l'âge d'obtention du baccalauréat (« à l'heure ou en avance » (18 ans ou avant), « en retard d'un an » (19 ans), « en retard de plus d'un an » (après 19 ans) ;
- - ancienneté d'obtention du baccalauréat
- - le groupe disciplinaire d'inscription en L1 (Droit -sciences économiques- AES, Lettres- sciences humaines- langues, sciences-STAPS).

- Une régression logistique permet de mesurer, toutes choses égales par ailleurs, l'impact de ces critères sur la réussite à la licence. La définition d'un profil d'étudiant de référence permet d'estimer, dans le modèle, l'influence respective de chacune des caractéristiques décrites ci-dessus. L'étudiant de référence est un homme, dont les parents exercent une profession intermédiaire, titulaire d'un baccalauréat économique obtenu avec un an de retard, inscrit en L1 dès l'obtention de celui-ci dans le groupe disciplinaire droit sciences économiques.

- Par rapport à cet étudiant de référence, le classement par ordre d'importance des critères qui influent le plus sur les chances de succès place en premier la série du baccalauréat et l'âge d'obtention de celui-ci, dont l'effet est deux fois plus important que celui des autres variables.

- Le calcul du taux simulé permet de prendre en compte les effets de structure liés à la population étudiante de l'établissement concerné. Ils correspondent donc à la notion « toutes choses égales par ailleurs » bien que se limitant à ces six critères.

- Cependant, même avec le taux simulé tel qu'il est défini, on ne saurait rendre compte complètement des différences entre établissement en ce qui concerne la réussite à la licence.

- L'écart entre le taux de réussite simulé et le taux de réussite réel a également été calculé (c'est la valeur ajoutée). La valeur ajoutée permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois pris en compte les effets de structure. La prise en compte simultanée du taux réel et de son correspondant simulé permet une analyse plus objective des résultats à la licence par établissement.

IC 3	RÉUSSITE EN MASTER 2 EN UN AN	Université Pierre et Marie Curie
------	-------------------------------	-------------------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M2

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Entrés en n-1, diplômés en n
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2009-2010, diplômés en 2010, inscrits en 2010-2011, diplômés en 2011, inscrits en 2011-2012, diplômés en 2012

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Champ : France métropolitaine + DOM. Étudiants inscrits pour la première fois en M2 l'année N et diplômés la même année N, N+1 Les inscrits pour la première fois sont définis comme étant ceux qui ne sont pas présents en M2 l'année précédente. Les formations prises en compte en M2 : 2^{ème} année de master LMD (y compris Master Enseignement)</p> <p>Seules les universités sont prises en compte dans cet indicateur. Les taux de réussite en master correspondant à de faibles populations d'inscrits ne sont pas significatifs et ne sont pas publiés.</p>
Mode de collecte des données de base	Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	SD-SIES
Service responsable de la synthèse des données	DGESIP-DGRI/SD-SIES
Validation de l'indicateur	DGESIP-DGRI/SD-SIES
Mode de calcul	Calcul du taux de réussite en M2 : Le nombre d'étudiants diplômés en M2 l'année N, N+1 est rapporté au nombre d'inscrits en M2 l'année N.
Modalités d'interprétation	Une hausse de l'indicateur signifie une hausse de la réussite M2.
Date de livraison	Disponible en novembre N+1.

Données de l'établissement fournies par le MESR	Inscrits à la rentrée 2009-2010 diplômés en 2010	Inscrits à la rentrée 2010-2011 diplômés en 2011	Inscrits à la rentrée 2011-2012 diplômés en 2012	Cible 2018
Devenir des étudiants inscrits de l'établissement	80,5 %	81,7%	82,5 %	80 %
Valeur ajoutée de l'établissement en points	0,6	0,7	-1,2	
Données nationales	77.8%	79%	80.2%	

Leviers d'action

Commentaires de l'université

IC 4	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS	Université Pierre et Marie Curie
------	--	-------------------------------------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés 2010 au 1er décembre 2012
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Situation professionnelle au 1er décembre 2012 des diplômés 2010 de master et de licence professionnelle, de nationalité française, issus de la formation initiale, et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme. Les diplômés vérifiant ces conditions représentent 39 % des effectifs de diplômés de master et 55 % des effectifs de licence professionnelle.
Source :	Données collectées dans le cadre de la troisième enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master et de licence professionnelle.
Mode de calcul	<ul style="list-style-type: none"> Le taux de réponses exploitables est égal au nombre de questionnaires recueillis qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête. Les diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête forment une sous-population de l'ensemble des diplômés formée par les diplômés de nationalité française (ou inconnue), âgés de 30 ans au plus à la date d'obtention du diplôme et ne s'étant pas inscrits à l'université dans les deux années suivant l'obtention du diplôme. On distingue 4 situations pour les diplômés interrogés : hors champ (poursuites d'études après le diplôme ou interruption d'études supérieure à deux ans en cours de scolarité), inactivité, emploi, chômage. Les diplômés hors champ ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul des indicateurs d'insertion. Le nombre de réponses prises en compte est égal au nombre de réponses exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Le poids de la formation est le pourcentage de diplômés de cette formation dans l'ensemble des diplômés de l'université qui sont dans le champ de l'enquête et présents sur le marché du travail. Les effectifs sont redressés pour tenir compte de la non-réponse. Le taux d'insertion est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, quel qu'il soit, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Les effectifs portés au numérateur et au dénominateur sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.
Service responsable de l'indicateur	MENESR-DGESIP/DGRI-SIES

IC 4	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS (SUITE 1)	Université Pierre et Marie Curie
------	--	-------------------------------------

Implication dans l'enquête nationale menée en 2012 sur les diplômés 2010

	Nombre de diplômés	Nombre de réponses exploitables	Taux de réponses exploitables université	Moyenne nationale
Master	691	428	61.9%	70.3 %
LP	176	125	71.0%	67.2 %

Insertion des diplômés 2010 de Master et de Licence professionnelle

	Master				Licence Pro			
	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	moyenne nationale %	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	moyenne nationale %
Ensemble DEG	19	8	ns	92				91
Droit				92				94
Economie				91				88
Gestion				93				92
Autres DEG	19	8	ns	90				89
Lettres, Langues, Arts				86				82
Ensemble SHS				88				87
Histoire-Géographie				85				94
Psychologie				91				82
Information communication				89				86
Autres SHS				88				90
Ensemble STS	290	92	93	91	94	100	94	93
Sciences de la vie et de la terre	99	31	86	86	42	43	93	89
Sciences fondamentales	64	21	94	91				92
Sciences de l'ingénieur	44	14	98	93	52	57	94	93
Informatique	71	22	97	97				93
Autres STS	12	4	ns	92				91

Éléments de contexte socio-économique

Taux de chômage au 4ème trimestre 2012	Régional		% de diplômés boursiers	Master	Université	20,2%	LP	Université	3,3%
	National	10.2			National	28		National	21

Leviers d'action

Commentaires de l'université

IC 5	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS	Université Pierre et Marie Curie
-------------	---	---

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire 2012-2013 ; cible 2017-2018
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L (hors licences professionnelles) en M et dans les autres diplômes

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	% de mentions de L, M et autres diplômes dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants. Par évaluation, il faut entendre un dispositif de mesure de la satisfaction des inscrits dans la mention, en vue de l'amélioration des services rendus. L'évaluation peut concerner chaque enseignement pris séparément, et/ou porter sur le dispositif pédagogique pris globalement. En toute hypothèse, il convient d'indiquer, en commentaire, la périodicité de l'évaluation, son périmètre (tout ou partie des enseignements, tout ou partie du dispositif pédagogique), la démarche d'amélioration continue dans laquelle elle s'inscrit.		
Source :	établissement		
Mode de calcul	$\left(\frac{\text{nombre de mentions de L évaluées}}{\text{nombre total des mentions}} \right) \times 100$ $\left(\frac{\text{nombre de mentions de M évaluées}}{\text{nombre total des mentions}} \right) \times 100$		

	Données de l'université	2012-2013
Niveau L Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement	9
	Effectifs d'étudiants inscrits en L	10425
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée	10425
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	30,7%
Niveau M Hors ingénieurs, IEP	Nombre de mentions de M dans l'établissement	11
	Effectifs d'étudiants inscrits en M	4953
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée	4953
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	35%
Autres diplômes DUT (x spécialités), LP (x mentions), Ingénieurs (x diplômes), Classes préparatoires (x classes) et PACES	Nombre de diplômes concernés	16
	Effectifs d'étudiants inscrits	292
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée	292
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	50%

Cibles 2018 (réponses cumulées au terme du contrat)	
<i>Taux de réponse aux enquêtes</i>	50%
<i>Part des mentions et diplômes faisant l'objet d'au moins une évaluation</i>	100%

IC 5	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS (SUITE)	Université Pierre et Marie Curie
------	--	-------------------------------------

Précisions pour la licence

L'article 19 de l'arrêté licence du 1^{er} août 2011 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :

« Au sein des établissements, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants, des étudiants et du monde socio-professionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est également organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes de formation, les étudiants et les employeurs potentiels. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et permettent d'en améliorer la qualité.

Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Les résultats des évaluations font l'objet d'un débat au sein du conseil de la composante concernée et du conseil des études et de la vie universitaire ».

Leviers d'action

Commentaires de l'université

IC 6	DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE	Université Pierre et Marie
------	--	-------------------------------

Action	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue
Objectif	Favoriser l'accroissement de la formation continue
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue (objectif 1 du programme 150) - Améliorer l'efficacité des opérateurs (objectif 6 du programme 150, évolution des ressources propres)

Description des indicateurs

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de stagiaires 3 – nombre de certifications (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) 4 – en euros (€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Mode de renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement
---------------------------------------	--------------------------------------

	Situation 2013	Cible 2018	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
1- Volume d'heures stagiaires	1 078 187	1 200 000	11,30 %
2- Nombre de stagiaires	10 923	13 000	19,01 %
3- Nombre de certifications délivrées	2375	4 000	68,42 %
<i>Dont certifications* par la Validation des Acquis de l'Expérience</i>	26	52	100 %
4- Recettes de la formation continue	5,37 millions	6,00 millions	11,7 %

Précisions : cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « Cible ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible. En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « Situation ».

- : la notion certification est ici entendue dans un sens large : un diplôme, un titre ou un certificat inscrit ou non au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) accréditant qu'une personne est capable d'appliquer des connaissances, des habiletés, des attitudes et comportements nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle donnée.

Leviers d'action

Commentaires de l'université

IC 7	REVENUS CONSOLIDÉS DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE	Université Pierre et Marie Curie
------	---	-------------------------------------

Action	Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Objectif	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 4 (améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	31/12/ année n
Champ de la mesure	Établissements d'enseignement supérieur et structures externes chargées de la valorisation de leurs activités recherche

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Établissement : établissement d'enseignement supérieur ayant qualité d'opérateur et participant à l'exécution du programme 150 dans le cadre d'une contractualisation avec le MENESR.</p> <p>Structure externe : structure (établissement public, association, dispositif mutualisé ou filiale) chargée par l'établissement public, agissant seul ou avec d'autres établissements (dans le cadre d'un regroupement à préciser), de gérer tout ou partie des activités de valorisation.</p> <p>Organisme : EPST partenaires des établissements au sein des unités mixtes et gérant potentiellement une part des ressources de valorisation</p> <p>Données financières au 31/12/ année n de chaque année considérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recettes générées par les contrats de recherche (hors financement public sur projet - FPP) - recettes générées par les prestations de service (études et prestations recherche hors contrats) <p>recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle</p>
Source :	Comptes financiers des établissements d'enseignement supérieurs Bilans financiers annuels des structures externes et des organismes
Mode de calcul	Montants déclarés par catégories de ressources citées plus haut issus du compte financier de l'établissement, augmenté des ressources globales des structures externes concernées et des ressources éventuellement gérées par les organismes pour le compte d'unités mixtes de l'établissement. Les ressources des structures externes mutualisées ne sont pas ventilées par établissement faute de pouvoir déterminer a priori la bonne clé de répartition. Cependant, les établissements sont invités à commenter les résultats et le cas échéant à expliciter leur niveau de participation au dispositif mutualisé y compris si la valorisation est gérée au niveau du regroupement.
Responsable de l'indicateur	DGRI – DGESIP
Date de disponibilité de l'indicateur	Mars de chaque année n pour n-1

IC 7	REVENUS CONSOLIDES DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE (SUITE)	Université Pierre et Marie Curie
-------------	--	---

	Ressources en euros € (2013)				Cible 2018 évolution en %
	Contrats hors FPP	Prestations	Redevances PI	Total	
1- Périmètre établissement					
2- Périmètre structure(s) externe(s) propre(s) à l'établissement					
3- Périmètre structure(s) externe(s) mutualisées					
4- Périmètre « organismes »					
Total					

Leviers d'action

Commentaires de l'université

Indicateur non pertinent pour l'UPMC. Est proposé à la place l'indicateur spécifique n°2 de la part des ressources contractuelles de recherche en provenance des entreprises.

Précisions – Remarques importantes :

Les financements publics sur projet (FPP), par exemple en provenance de l'ANR, du FUI, de l'UE (PCRDT), ou des collectivités territoriales sont exclus du périmètre de l'indicateur.

Cet indicateur financier ne rend compte que partiellement de la mission de valorisation de la recherche confiée aux établissements et de la dynamique en place. Un tableau de bord de suivi des résultats construit conformément à la volonté de la CPU, devra permettre de faire évoluer cet indicateur de même que la diffusion des analyses conduites sur la base de l'enquête Curie.

En outre les universités sont invitées à compléter cet indicateur d'éventuels commentaires ou compléments d'information.

IC 8	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD	Université Pierre et Marie Curie
-------------	---	---

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche par l'augmentation des horaires d'ouverture
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants : - ouvertes au moins 45 heures par semaine ; - dotées de plus de 100 places assises. Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Pourcentage d'augmentation globale de l'ouverture hebdomadaire dans l'ensemble des bibliothèques universitaires et intégrées répondant aux critères définis dans la rubrique « Champ de la mesure », entre l'année 2013 et l'année d'échéance du présent contrat. La moyenne est calculée sur la base des horaires en vigueur durant la plus grande partie de l'année pour chaque bibliothèque prise en compte dans le calcul. Les extensions ou réductions ponctuelles ne doivent donc pas être prises en compte dans ce calcul ; elles peuvent en revanche être signalées dans la partie Commentaires comme élément d'appréciation complémentaire.
Mode de calcul	Vd (valeur de départ) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année 2013, en nombre d'heures. Va (valeur d'arrivée) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année de l'échéance du contrat, en nombre d'heures. La cible correspond à la marge de progression réalisée, exprimée en pourcentage, et calculée de la manière suivante : $T = (Va - Vd) / Vd \times 100$

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2013 (Vd)	58
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées à l'échéance du contrat (Va)	63
Variation (Va-Vd)	5
Cible 2018 (%)	8,6%

Précisions

L'indicateur est destiné à mesurer l'effort accompli par l'établissement pour améliorer l'accessibilité des ressources documentaires à son public. Le « Plan Renouveau des Bibliothèques » lancé en 2010 par le MENESR a souligné l'importance de l'extension des horaires dans la réalisation de cet objectif.

Pour autant, l'histoire et les spécificités propres à chaque établissement peuvent impliquer des stratégies différenciées en la matière, telles que :

- privilégier une amélioration des services offerts par la bibliothèque à une augmentation des horaires (dans le cas, par exemple, d'une bibliothèque déjà très ouverte)
- maintenir le niveau d'ouverture hebdomadaire mais augmenter le nombre de jours d'ouverture dans l'année (périodes de vacances, notamment)
- concentrer les efforts sur un ou deux sites stratégiques en proposant une extension significative des horaires, ou au contraire, chercher à harmoniser les horaires des différentes sections du SCD.

Le contrat peut également être marqué par des regroupements de bibliothèques ou des fermetures temporaires de sites, voire des constructions de nouvelles bibliothèques, constituant autant d'éléments susceptibles de faire varier la politique poursuivie en matière d'horaires d'ouverture.

L'établissement est donc invité à donner en commentaires toutes les précisions ou compléments d'information qui lui paraîtraient utiles à une juste interprétation de la cible, notamment en ce qui concerne les bibliothèques restant à intégrer.

IC 8	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD (SUITE)	Université Pierre et Marie Curie
------	--	-------------------------------------

Leviers d'action

Commentaires de l'université

La période 2014-2018 sera marquée par le regroupement de plusieurs bibliothèques (8 bibliothèques sont actuellement concernées par l'indicateur, elles seront 6 à partir de 2016), qui s'installeront dans de nouveaux locaux sur le campus Jussieu. Ces regroupements vont permettre d'offrir aux étudiants et chercheurs des places de travail supplémentaires, mais aussi des services de meilleure qualité et mieux adaptés aux pratiques pédagogiques actuelles. Ces regroupements offriront également une souplesse supplémentaire en termes de ressources humaines, qui sera utilisée tant pour aller vers des services plus personnalisés que pour permettre l'extension des horaires d'ouverture.

Dans ce dernier domaine, l'accent sera mis sur l'ouverture une heure de plus en soirée de la grande bibliothèque du secteur sciences (passage de 21h à 22h du lundi au vendredi, donc de 70h à 75h hebdomadaires), et sur l'ouverture d'une deuxième bibliothèque de médecine le samedi.

IC 9	ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PRÉVISION	Université Pierre et Marie Curie
------	---	-------------------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international et accroître le dynamisme des équipes de recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires ; pourcentages
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du Conseil national des universités (CNU) hors médecine et odontologie

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p>Pour les maîtres de conférences (MCF), le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.</p> <p>Pour les professeurs des universités (PR), le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).</p>
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.
Service responsable de l'indicateur	MENESR, DGRH

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement		2011	2012	2013	Données cumulées 2011, 2012, 2013	Cible 2018
Maîtres de conférences	Effectifs*	9/32	11/35	8/42	28/109	
	%**	28,1%	31,4%	19,0%	25,7%	%
Professeurs des universités	Effectifs*	17/33	14/25	12/21	43/79	
	%**	51,5%	56%	57,1%	54,4%	%

* recrutement interne

** 'recrutement interne / (recrutement total *100)

Leviers d'action

Commentaires de l'université

IC 10	RESSOURCES PROPRES hors subventions pour charges de service public	Université Pierre et Marie Curie
-------	---	---

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Deux années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières hors subvention pour charges de service public, à savoir : 9. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) 10. les recettes de la formation continue (7065) 11. la taxe d'apprentissage (7481) 12. les contrats et prestations de recherche 13. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 14. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) 15. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) 16. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7063 – 7064 – 7066 – 7067 -70681 – 70688 – 707- 708 – 7091 – 7092 – 7093 – 7094 – 7095 – 7096 – 7097 – 7098 – 7445 – 746 – 752 – 755 – 757 – 7583 – 7584 – 7588 – 76) Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

	2012	2013	Cible 2018
Droits d'inscription (1)	7 891 104	7 710 205	
Formation continue (2)	5 349 525	5 373 386	
Taxe d'apprentissage (3)	1 144 879	1 288 925	
Contrats et prestations de recherche (4)	36 573 217	46 439 665	
<i>ANR investissements d'avenir (74411)</i>	2 002 688	4 779 485	
<i>ANR hors investissement d'avenir (74412)</i>	947 081	1 357 839	
<i>Autres (704 – 705 – 7062 – 751)</i>	33 623 449	40 302 341	
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)	7 900 954	5 228 933	
<i>Régions (7442)</i>	3 973 511	1 607 313	
<i>Union européenne (7446)</i>	633 275	378 888	
<i>Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488)</i>	3 294 168	3 242 732	
Dons et legs des fondations (6)	0	11 939	
Produits exceptionnels (7)	4 274 724	5 287 938	
Autres ressources propres (8)	10 839 709	12 564 626	
Total	73 974 113	83 905 617	

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

Leviers d'action

Commentaires de l'établissement

La comptabilité analytique développée à l'UPMC démontre l'inanité du procès de « sureffectif » qui a pu lui être intenté ainsi qu'aux principales universités de recherche intensive. Ce « sureffectif » résulte de la prise en compte d'indicateurs insatisfaisants dans le calcul de l'allocation des moyens : sous-estimation de la contribution des techniciens et ingénieurs à la recherche, tout particulièrement en sciences expérimentales, sous-estimation de la prise en compte du doctorat, non prise en compte des enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires qui, dans les universités, sont en grande majorité publiants, sous-estimation de la charge induite par l'accueil dans nos UMR des chercheurs et ITA des EPST.

IC 11	PILOTAGE FINANCIER	Université Pierre et Marie Curie
--------------	---------------------------	---

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	<p>Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage.</p> <p>Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels</p>
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

Actions prévues	Situation actuelle (2013)	Commentaires établissement	Cible 2018
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Fonctionnement : 96,5 % Investissement : 73,3 %		Fonctionnement % 95 % Investissement 75 %
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...	1		2
3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).	0		2
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale , la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre - 0.5 et +0.5%).	2		2

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Actions prévues	Situation actuelle (2013)	Cible 2018
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan		
2 -Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	0	1

IC 12	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	Université Pierre et Marie Curie
-------	------------------------------	-------------------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière
Mode de calcul	<ul style="list-style-type: none"> Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes : <ul style="list-style-type: none"> - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U/S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles, S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de :</p> $\frac{(58\ 195\ h / 66\ salles)}{1\ 120\ h} \text{ soit } 79\ \% \text{ pour les salles banalisées}$ <ul style="list-style-type: none"> Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ; Son taux d'occupation est de : $\frac{(62\ \% \times 3\ 000\ m^2) + (79\ \% \times 5\ 100\ m^2)}{8\ 100\ m^2} = 73\ \%$.
Service responsable de l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> MENESR, DGESIP

Précisions : Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.4 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 69,9% en réalisation 2011 (PAP 2014) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements.

Occupation des locaux	Situation actuelle (2013)				Taux d'occupation attendu en 2018
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres				105,2%	
Salles banalisées				96,4%	
Total					

Leviers d'action

Commentaires de l'établissement

hors travaux pratiques, aux locaux utilisés pour ces enseignements (amphithéâtres, salles banalisées, salles de réunion d'UFR ou de laboratoires).

IS 1	TAUX DE VALIDATION ANNUEL DES ETUDIANTS DE LICENCE	Université Pierre et Marie Curie
-------------	---	---

Description de l'indicateur

Unité de la mesure	Pourcentage
Date de la mesure	Années universitaires 2010-2011 à 2012-2013
Champ de la mesure	Population de L1 : étudiants inscrits principalement/présents en L1 hors cumulatifs Population de L2 : étudiants inscrits principalement/présents en L2 hors cumulatifs Population de L3 : étudiants inscrits principalement/présents en L3 (y compris licence pro)

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	
Source	DEAP : données extraites du logiciel de gestion de scolarité CASPER (univers ScolUE)
Mode de calcul	Calcul du taux de validation annuel (Nombre d'étudiants de L (L1 hors cumulatifs, L2 hors cumulatifs, L3 et L pro) qui ont validé 2 semestres de licence sur l'année N (quel que soit le semestre) rapporté au nombre total d'étudiants en L (L1 hors cumulatifs, L2 hors cumulatifs et L3) de l'année N)*100

	2010-11	2011-12	2012-13	Cible établissement	2018
Nombre d'étudiants inscrits de L	7851	7994	8061		
Nombre d'étudiants présents de L	7277	7419	7425		
Nombre d'étudiants ayant validé deux semestres	3562	4066	4144		
Taux de validation de deux semestres pour les étudiants présents de L	48,9%	54,8%	55,8%	65%	

IS 2	CA SUR RESSOURCES EN PROVENANCE DES ENTREPRISES/CA RESSOURCES CONTRACTUELLES	Université Pierre et Marie Curie
------	--	-------------------------------------

Description de l'indicateur

Unité de la mesure	Pourcentage
Date de la mesure	Années 2010 à 2012
Champ de la mesure	Ressources totales de la recherche provenant des entreprises

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Montant total des recettes provenant de contrats de recherche signés avec des entreprises ou d'autres organismes
Source	Direction Générale de la Recherche et du Transfert de Technologie DGRTT
Mode de calcul	Montant total des ressources recherche provenant d'entreprises / Montant total des ressources contractuelles recherche (gérées, UPMC et SAIC)

	2010	2011	2012	Moyenne sur les 3 dernières années	Cible 2018
CA sur ressources recherche en provenance des entreprises / CA sur ressources contractuelles recherche hors investissements d'avenir (IA)	6,1%	20,7%	10,7%	13,8%	
CA sur ressources recherche en provenance des entreprises / CA sur ressources contractuelles recherche investissements d'avenir (IA) inclus.	6,1%	17,3%	6,3%	10,4%	10%

IS 3	PILOTAGE DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMÉRIQUES AUX USAGERS	Université Pierre et Marie Curie
------	--	----------------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	<p>Cote chiffrée de 0 à 5</p> <ul style="list-style-type: none"> . Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés. . Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels. . Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces. . Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces. . Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation. . Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.
Date de la mesure	<p>Situation actuelle : année précédant la première année du contrat</p> <p>Cible : dernière année du contrat</p>
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes	Situation actuelle (2013)	Cibles 2018
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	3	4
2-Le système d'information et les services numériques	3	4
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	3	4
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	3	4
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	3	4
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	3	4

ANNEXE RECHERCHE ET FORMATION DE L'UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE (UPMC)

**UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE
ANNEXE LICENCES**

LICENCES			
	Type dossier	Mention ou dénomination nationale	Spécialités
	Licence	CHIMIE	
	Licence	SCIENCES DE LA TERRE	
	Licence	INFORMATIQUE	
	Licence	MECANIQUE	
	Licence	ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE	
	Licence	MATHEMATIQUES	
	Licence	PHYSIQUE	
	Licence	SCIENCES POUR LA SANTE	
	Licence	SCIENCES DE LA VIE	
	Licence	SCIENCES ET TECHNOLOGIES	

LICENCES PROFESSIONNELLES			
N° diplôme	Type dossier	Mention ou dénomination nationale	Spécialités
20110450	LP	AMENAGEMENT DU PAYSAGE	AMENAGEMENT ET GESTION ECOLOGIQUES DES PAYSAGES URBAINS
20051148	LP	ELECTRICITE ET ELECTRONIQUE	RESPONSABLE MAINTENANCE ET ENVIRONNEMENT POUR L'IMMOBILIER ET L'HOTELLERIE
20024144	LP	ELECTRICITE ET ELECTRONIQUE	INSTRUMENTATION OPTIQUE ET VISUALISATION
	LP	ENERGIE ET GENIE CLIMATIQUE	EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS INDUSTRIELS ET TERTIAIRES
20090481	LP	GENIE CIVIL ET CONSTRUCTION	ECO-CONSTRUCTION POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE
20001293	LP	INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE, ALIMENTATION	SECURITE ALIMENTAIRE, NUTRITION, ANALYSES
	LP	INDUSTRIES CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES	METIERS DES VIGILANCES INDUSTRIELLES
20024147	LP	INDUSTRIES CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES	METIERS DE LA BIOTECHNOLOGIE
20090476	LP	INDUSTRIES CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES	METIERS DE LA CHIMIE DE FORMULATION
20090478	LP	INDUSTRIES CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES	METIERS DE LA CHIMIE MOLECULAIRE
20100622	LP	INDUSTRIES CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES	METIERS DE LA CHIMIE ET DE LA PHYSIQUE DES MATERIAUX
20024140	LP	INDUSTRIES CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES	GESTION DE LA QUALITE ET DES RISQUES DANS LES BIO-INDUSTRIES
20024146	LP	MAINTENANCE DES SYSTEMES PLURITECHNIQUES	GENIE MECANIQUE POUR L'ENERGETIQUE ET L'ENVIRONNEMENT
20091068	LP	MECANIQUE	CHARGE D'AFFAIRES A L'INTERNATIONAL EN GENIE MECANIQUE
20014108	LP	MECANIQUE	INNOVATION ET DEVELOPPEMENT

			INDUSTRIEL EN GENIE MECANIQUE
20100636	LP	METIERS DE L'EDITION	INTEGRATEUR ET GESTIONNAIRE DES FLUX NUMERIQUES DANS L'INDUSTRIE GRAPHIQUE
20070234	LP	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	RESSOURCES ET QUALITE DE L'EAU DANS L'ENVIRONNEMENT
20051159	LP	SANTE	CODEUR LPC
20091003	LP	SANTE	METIERS DE LA RECHERCHE CLINIQUE ET DE VIGILANCE
	LP	SYSTEMES INFORMATIQUES ET LOGICIELS	PROJET WEB, DEVELOPPEMENT ET COMMUNICATION MULTIMEDIA
	DEUST	ELECTRONIQUE ET INFORMATIQUE	SYSTEMES D'INFORMATION, NUMERIQUE ET ELECTRONIQUE

**UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE (UPMC)
ANNEXE MASTERS**

MASTERS					
N° diplôme	Type dossier	Mention	Spécialités	Finalité	Etablissements cohabilités ou partenaires
20041252	Master	BIOLOGIE INTEGRATIVE	Finalité de la mention	R+P	
			NEUROSCIENCES	R+P	ENS PARIS
			PHYSIOLOGIE, METABOLISME ET PHYSIOPATHOLOGIES HUMAINES	R+P	
			BIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT ET DE LA LONGEVITE	R+P	
			PHARMACOLOGIE, INNOVATION, DECOUVERTE ET DEVELOPPEMENT DU MEDICAMENT	R+P	
			BIOLOGIE ET BIORESSOURCES MARINES	R+P	
			NUTRITION, QUALITE ET SANTE	P	
20041237	Master	BIOLOGIE MOLECULAIRE ET CELLULAIRE	Finalité de la mention	R	
			BIOLOGIE CELLULAIRE, BIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT ET BIOLOGIE DES CELLULES SOUCHES	R	ENS PARIS
			GENETIQUE	R+P	ENS PARIS
			IMMUNOLOGIE	R+P	ENS PARIS
			MICROBIOLOGIE	R+P	ENS PARIS
			BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLECULAIRE	R+P	
			BIOINFORMATIQUE ET MODELISATION	R+P	
			BIOTECHNOLOGIES	R+P	
			SYSTEMES BIOLOGIQUES ET CONCEPTS PHYSIQUES	R+P	PARIS 7 , PARIS 11
			EDUCATION ET FORMATION	R+P	
20041311	Master	CHIMIE	Finalité de la mention	R+P	
			INGENIERIE CHIMIQUE	R+P	ENS CHIMIE PARIS, ESPCI PARIS, ENS PARIS
			CHIMIE ANALYTIQUE, PHYSIQUE ET THEORIQUE	R+P	ENS CHIMIE PARIS, ESPCI PARIS, ENS PARIS

			CHIMIE MOLECULAIRE	R+P	ENS CHIMIE PARIS, ESPCI PARIS, ENS PARIS
			CHIMIE DES MATERIAUX	R+P	ENS CHIMIE PARIS, ESPCI PARIS, ENS PARIS
			EDUCATION ET FORMATION	R+P	
20040708	Master	INFORMATIQUE	Finalité de la mention	R+P	
			AGENTS DISTRIBUES, ROBOTIQUE, RECHERCHE OPERATIONNELLE, INTERACTION, DECISION (ANDROIDE)	R+P	INSTITUT MINES TELECOM
			BIOINFORMATIQUE ET MODELISATION	R+P	INSTITUT MINES TELECOM
			DONNEES, APPRENTISSAGE ET CONNAISSANCES	R+P	INSTITUT MINES TELECOM
			IMAGE	R+P	INSTITUT MINES TELECOM
			RESEAUX	R+P	INSTITUT MINES TELECOM
			SYSTEMES ET APPLICATIONS REPARTIES	R+P	INSTITUT MINES TELECOM
			SYSTEMES ELECTRONIQUES ET SYSTEMES INFORMATIQUES	R+P	
			SECURITE, FIABILITE ET PERFORMANCES DU NUMERIQUE	R+P	
20051281	Master	MANAGEMENT DE L'INNOVATION	Finalité de la mention	R+P	
			MANAGEMENT DES COMPETENCES ET CONNAISSANCES EN CONTEXTES	R+P	
			MANAGEMENT DES RISQUES ACTUARIELS	R+P	
			INGENIERIE ET MANAGEMENT DE LA FORMATION EN LIGNE	R+P	
			MANAGEMENT ET INNOVATION DES SYSTEMES D'INFORMATION DES ADMNISTRATIONS ET DES COLLECTIVITES	R+P	
				R+P	

20041305	Master	MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS	Finalité de la mention	R+P	
			STATISTIQUE	R+P	
			INGENIERIE MATHEMATIQUE	R+P	
			MATHEMATIQUES FONDAMENTALES	R+P	
			PROBABILITES ET MODELES ALEATOIRES	R+P	
			PROBABILITES ET FINANCE	R+P	EP PALAISEAU
			MATHEMATIQUES DE LA MODELISATION	R+P	ENPC CHAMPS/MARNE, EP PALAISEAU
			EDUCATION ET FORMATION	R+P	
20041322	Master	PHYSIQUE ET APPLICATIONS	Finalité de la mention	R+P	
			EDUCATION ET FORMATION	R+P	
			CAPTEURS, INSTRUMENTATION ET MESURES	R+P	ESPCI PARIS
			SCIENCES DES MATERIAUX ET NANO-OBJETS	R+P	ESPCI PARIS, ENS PARIS, EP PALAISEAU
			SYSTEMES COMPLEXES	R+P	PARIS 7, ESPCI PARIS, PARIS 11, ENS CACHAN
			OPTIQUE, MATIERE, PLASMAS	R+P	ESPCI PARIS, INSTITUT MINES TELECOM, VERSAILLES-ST- QUENTIN, EVRY VAL D'ESSONNE, PARIS 11, IOTA, EP PALAISEAU, PARIS 13, ENS CACHAN
			INGENIERIE POUR LE NUCLEAIRE	P	INSTN GIF
			ASTRONOMIE, ASTROPHYSIQUE ET INGENIERIE SPATIALE	R+P	PARIS 7, ENS PARIS, OBS PARIS , PARIS 11, ENS CACHAN
			GEOSCIENCES	R+P	CNAM PARIS, ENS PARIS, ENPC CHAMPS/MARNE, EC PARIS
			INTERNATIONAL CENTER FOR FUNDAMENTAL PHYSICS	R+P	PARIS 7, ENS PARIS , PARIS 11, EP PALAISEAU
			NOYAUX, PARTICULES, ASTROPARTICULES, COSMOLOGIE	R+P	PARIS 7, INSTN GIF, PARIS 11

			OCEAN, ATMOSPHERE, CLIMAT ET OBSERVATIONS SPATIALES	R+P	ENS PARIS, ENSTA PARIS, ENPC CHAMPS/MARNE, EP PALAISEAU
			SYSTEMES BIOLOGIQUES ET CONCEPTS PHYSIQUES	R+P	PARIS 7 , PARIS 11
			SCIENCES DE LA FUSION	R+P	INSTN GIF, PARIS 11, EP PALAISEAU
20090525, 20090551	Master	SANTE	Finalité de la mention	R+P	
			EPIDEMIOLOGIE	R	
			MODELISATION EN SANTE PUBLIQUE	R	
			RECHERCHE CLINIQUE	R+P	
			RECHERCHE ET ORGANISATION EN SANTE	R+P	
			EDUCATION THERAPEUTIQUE ET DIDACTIQUE PROFESSIONNELLE	R+P	
			RISQUES SANITAIRES, RADIONUCLEAIRES, BIOLOGIQUES, CHIMIQUES ET EXPLOSIFS	P	
			MARKETING DE LA SANTE	P	
			EXPERTISE EN GERONTOLOGIE	R+P	MONTPELLIER 1, STRASBOURG
20041325	Master	SCIENCES DE L'INGENIEUR	Finalité de la mention	R+P	
			CAPTEURS, INSTRUMENTATION ET MESURES	R+P	ESPCI PARIS
			SYSTEMES COMMUNICANTS	R+P	INSTITUT MINES TELECOM
			INGENIERIE DE L'INFORMATIQUE INDUSTRIELLE ET DE L'IMAGE	R+P	
			ACOUSTIQUE	R+P	INSTITUT MINES TELECOM
			SYSTEMES AVANCES ET ROBOTIQUES	R+P	ENS MINES PARIS, ENSAM PARIS, ENSTA PARIS
			MECANIQUE DES FLUIDES : FONDEMENTS ET APPLICATIONS	R+P	ENSAM PARIS, ENSTA PARIS, EP PALAISEAU
			ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENT	R+P	CNAM PARIS, ENS MINES PARIS, ENSAM PARIS, ENSTA PARIS
			MECANIQUE DES SOLIDES ET DU GENIE CIVIL	R+P	ENPC CHAMPS/MARNE
			INGENIERIE POUR LA SANTE	R+P	
			INGENIERIE DES SYSTEMES INTELLIGENTS	R+P	

20041284	Master	SCIENCES DE L'UNIVERS, ENVIRONNEMENT, ECOLOGIE	Finalité de la mention	R+P	
			OCEANOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENTS MARINS	R+P	
			SCIENCES ET POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT	R+P	IEP PARIS
			GEOSCIENCES	R+P	CNAM PARIS, ENS PARIS, ENPC CHAMPS/MARNE
			ENVIRONNEMENT CONTINENTAL ET HYDROSCIENCES	R+P	ENS PARIS, AGROPARISTECH
			ECOLOGIE, BIODIVERSITE, EVOLUTION	R+P	ENS PARIS, AGROPARISTECH, MUSEUM PARIS, PARIS 11
			ECOPHYSIOLOGIE, ECOTOXICOLOGIE	R+P	
			SYSTEMATIQUE, EVOLUTION, PALEONTOLOGIE	R+P	MUSEUM PARIS
			ENVIRONNEMENT INSULAIRE ET OCEANIEN	R+P	<u>POLYNESIE FRANCAISE</u>
			OCEAN, ATMOSPHERE, CLIMAT ET OBSERVATIONS SPATIALES	R+P	ENS PARIS, ENSTA PARIS, ENPC CHAMPS/MARNE, EP PALAISEAU
			EDUCATION ET FORMATION	R+P	

**UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE (UPMC)
ANNEXE ECOLES DOCTORALES**

DS		N°	Intitulé	Directeur	Support/Co-accréditation	Associés
1	Maths	386	Sciences mathématiques de Paris Centre	SMETS Didier	SU-UPMC , PSL, Sorbonne Paris Cité	Paris 1, INRIA
2	Physique	397	Physique et chimie des matériaux	BONHOMME Christian	SU-UPMC , PSL (<i>sous réverse de conventionnement</i>)	Collège de France, CEA
2		564	Physique en Ile de France	BERROIR Jean-Marc	PSL , SU-UPMC, Sorbonne Paris Cité, Paris 11	
3	STUE	129	Sciences de l'environnement d'Ile de France	LE TREUT Hervé	SU-UPMC , PSL, Versailles St Quentin	Sorbone Paris Cité, CEA
3		398	Géosciences, ressources naturelles et environnement	BAUDIN François	SU-UPMC , PSL, ENSPM Rueil	AgroParistech
3		127	Astronomie et astrophysique d'Ile de France	LE BOURLOT Jacques	PSL , SU-UPMC, Sorbonne Paris Cité, Versailles Saint-Quentin, Paris 11	ENS Lyon, ENSG St Mandé, EC Polytechnique, Cergy-Pontoise, CEA, Onera, IGN, ENS Cachan
3		560	Sciences de la Terre et de l'Environnement et Physique de l'Univers	MEYNADIER Laure	Sorbonne Paris Cité , SU-UPMC, PSL	
4	Chimie	406	Chimie moléculaire de Paris Centre	PROUST Anna	SU-UPMC , PSL (<i>sous réverse de conventionnement</i>)	
4		388	Chimie physique et chimie analytique de Paris Centre	GERARD Hélène	SU-UPMC , Sorbonne Paris Cité, ENSPM Rueil, PSL (<i>sous réverse de conventionnement</i>)	CEA
5	Biologie, médecine et santé	393	Pierre Louis de santé publique à Paris : Epidémiologie et Sciences de l'information biomédicale	COSTAGLIOL A Dominique	SU-UPMC , Sorbonne Paris Cité	Institut Pasteur
5		394	Physiologie, physiopathologie et thérapeutique	CREMER Isabelle	SU-UPMC	Institut Curie de Paris, Collège de France, Institut Pasteur, INRA, IRSN
5		158	Cerveau, cognition, comportement	TREMBLEAU Alain	SU-UPMC , PSL, EHESS, Sorbonne Paris Cité	

5		515	Complexité du Vivant	UMBHAUER Muriel	SU-UPMC, PSL (<i>sous réverse de conventionnement</i>)	Institut Curie de Paris, Institut Pasteur
8	SPI	391	Sciences mécaniques, acoustique, électronique et robotique de Paris (SMAER)	KONDO Djimedjo	SU-UPMC , PSL (<i>sous réverse de conventionnement</i>)	CEA, Onera
9	STIC	130	Informatique, Télécommunications et électronique de Paris	GRANADO Bertrand	SU-UPMC , CNAM, Institut Mines Télécom	Sorbonne Paris Cité, I.R.C.A.M., INRIA, ISEP
10	SAE	227	Sciences de la nature et de l'homme : évolution et écologie	DE REVIERS Bruno	SU-MNHN , SU-UPMC	

**UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE (UPMC)
ANNEXE STRUCTURES DE RECHERCHE**

DS	Label	N°	Libellé	Libellé	Responsable(s)	Etablissements partenaires/déposant	Organismes de recherche	Observations
1	UMR	7586	INSTITUT DE MATHÉMATIQUES DE JUSSIEU - PARIS RIVE GAUCHE	IMJ-PRG	LE CALVEZ Patrice	PARIS 7, PARIS 6	CNRS	
1	UMR	7599	LABORATOIRE DE PROBABILITES ET MODELES ALEATOIRES	LPMA	COMETS Francis	PARIS 6, PARIS 7	CNRS	
1	UMR	7598	LABORATOIRE JACQUES-LOUIS LIONS	LJLL	PERTHAME Benoît	PARIS 6, PARIS 7	CNRS, INRIA	
1	EA UPMC UR	3124 1	LABORATOIRE DE STATISTIQUE THÉORIQUE ET APPLIQUÉE	LSTA	BIAU Gérard	PARIS 6		
1	UMI	209	UNITE DE MODELISATION MATHÉMATIQUE ET INFORMATIQUE DES SYSTEMES COMPLEXES - UMMISCO	UMMISCO	ZUCKER Jean-Daniel	PARIS 6, U. Caddi Ayyad (Maroc), Université Cheikh Anta Diop, Université Gaston Berger (Sénégal), Université de Yaoundé 1, (IFI)Hanoï	IRD	
1	UMS	839	INSTITUT HENRI POINCARÉ	IHP	VILLANI Cédric	PARIS 6	CNRS	
1	FR	2830	MATHÉMATIQUES DE PARIS CENTRE		ROSSO Marc	PARIS 7, PARIS 6	CNRS	
1	FED	3	INSTITUT DU CALCUL ET DE LA SIMULATION	ICS	FREY Pascal	PARIS 6		
2	UM 'UMR UMR-D	120 7590 206	INSTITUT DE MINÉRALOGIE, DE PHYSIQUE DES MATÉRIEAUX ET DE COSMOCHIMIE	IMPMC	FIQUET Guillaume	PARIS 6, MNHN	CNRS, IRD	
2	UMR	7588	INSTITUT DES NANOSCIENCES DE PARIS	INSP	PERRIN Bernard	PARIS 6	CNRS	
2	UMR	8213	LABORATOIRE DE PHYSIQUE ET D'ÉTUDE DES MATÉRIEAUX	LPEM	LOBO Ricardo	ESPCI PARIS, PARIS 6	CNRS	
2	UMR	8550	LABORATOIRE DE PHYSIQUE STATISTIQUE DE L'E.N.S.	LPS-ENS	KURCHAN Jorge	ENS (PARIS), PARIS 6, PARIS 7	CNRS	

2	UMR	7648	LABORATOIRE DE PHYSIQUE DES PLASMAS	LPP	REZEAU-NICOLAS Laurence	PARIS 6, EC POLYTECHNIQUE	CNRS	
2	UMR	7600	LABORATOIRE DE PHYSIQUE THEORIQUE DE LA MATIERE CONDENSEE	LPTMC	VIOT Pascal	PARIS 6	CNRS	
2	UMR	8549	LABORATOIRE DE PHYSIQUE THEORIQUE DE L'ENS	LPT ENS	BACHAS Constantin	ENS (PARIS), PARIS 6	CNRS	
2	UMR	7589	LABORATOIRE DE PHYSIQUE THEORIQUE ET HAUTES ENERGIES	LPTHE	DOUCOT Benoit	PARIS 6	CNRS	
2	UMR	8237	LABORATOIRE JEAN PERRIN	LJP	CHATENAY Didier	PARIS 6	CNRS	
2	UMR	8552	LABORATOIRE KASTLER-BROSSEL	LKB	HEIDMANN Antoine	ENS (PARIS), PARIS 6, COLL DE FCE	CNRS	
2	UMR	7585	LABORATOIRE PHYSIQUE NUCLEAIRE ET DE HAUTES ENERGIES	LPNHE	PAIN Reynald	PARIS 6, PARIS 7	CNRS	
2	UMR	8551	LABORATOIRE PIERRE AIGRAIN	LPA	BERROIR Jean-Marc	ENS (PARIS), PARIS 6, PARIS 7	CNRS	
2	UMR	7605	LABORATOIRE POUR L'UTILISATION DES LASERS INTENSES	LULI	AMIRANOF François	EC POLYTECHNIQUE, PARIS 6	CNRS, CEA	
2	UMI	3654	UMI MERLION		MINIATURA Christian	PARIS 6, 2 universités de Singapour	CNRS	
2	UMR	125	SURFACE DU VERRE ET INTERFACES	SVI	GOUILLART Emmanuelle	PARIS 6		convention en cours de signature
2	FR	3029	FEDERATION DE RECHERCHE FUSION PAR CONFINEMENT MAGNETIQUE	FCM/ITER	HENNEQUIN Pascale	PARIS 6	CNRS	
2	FR	3050	INFRASTRUCTURE DE RECHERCHE RESONANCE MAGNETIQUE NUCLEAIRE TRES HAUTS CHAMPS	TGIR RMN THC	SIMORRE Jean-Pierre	PARIS 6	CNRS	
2	FR	3624	RESEAU NATIONAL DE SPECTROMETRIE DE MASSE FT-ICR A TRES HAUT CHAMP		VAN DER REST Guillaume	PARIS 6	CNRS	
2	FR	2687	FEDERATION DE RECHERCHES INTERACTIONS FONDAMENTALES	FRIF	CACCIARI Mattéo	PARIS 6, ENS Paris	CNRS	

3	UMR	7207	CENTRE DE RECHERCHE SUR LA PALEOBIODIVERSITE ET LES PALEOENVIRONNEMENTS	CR2P	CRASQUIN Sylvie	MNHN, PARIS 6	CNRS	
3	UMR	7095	INSTITUT D'ASTROPHYSIQUE DE PARIS	IAP	BERNARDEAU Francis	PARIS 6	CNRS	
3	UMR	8028	INSTITUT DE MECANIQUE CELESTE ET DE CALCUL DES EPHEMERIDES	IMCCE	HESTROFFER Daniel	OBSERV.PARIS, PARIS 6, LILLE 1, PARIS 11	CNRS	
3	UMR	7193	INSTITUT DES SCIENCES DE LA TERRE PARIS	ISTeP	HUCHON Philippe	PARIS 6	CNRS	
3	UMR	8539	LABORATOIRE DE METEOROLOGIE DYNAMIQUE	LMD	CASSE Vincent	ENS (PARIS), PARIS 6, EC POLYTECHNIQUE	CNRS	
3	UMR	8112	LABORATOIRE D'ETUDE DU RAYONNEMENT ET DE LA MATIERE EN ASTROPHYSIQUE ET ATMOSPHERES	LERMA	LIS Darek	OBSERV. PARIS, PARIS 6, CERGY, ENS PARIS	CNRS	
3	UMR	8109	LABORATOIRE D'ETUDES SPATIALES ET D'INSTRUMENTATION EN ASTROPHYSIQUE	LESIA	DROSSART Pierre	OBSERV.PARIS, PARIS 6, PARIS 7	CNRS	
3	UMR	7093	LABORATOIRE D'OCEANOGRAPHIE DE VILLEFRANCHE	LOV	SCIANDRA Antoine	PARIS 6	CNRS	
3	UMR	7621	LABORATOIRE D'OCEANOGRAPHIE MICROBIENNE	LOMIC	JOUX Fabien	PARIS 6	CNRS	
3	UMR	7619	MILIEUX ENVIRONNEMENTAUX, TRANSFERTS ET INTERACTIONS DANS LES HYDROSYSTEMES ET LES SOLS	METIS	MOUCHEL Jean-Marie	PARIS 6, EPHE	CNRS	
3	UMR	8630	SYSTEMES DE REFERENCE TEMPS-ESPACE	SYRTE	LANDRAGIN Arnaud	OBSERV.PARIS, PARIS 6	CNRS	
3	UM UMR UMR-D	71 7159 182	LABORATOIRE D'OCEANOGRAPHIE ET DU CLIMAT : EXPERIMENTATIONS ET APPROCHES NUMERIQUES	LOCEAN	LEZINE Anne Marie	PARIS 6, MNHN	CNRS, IRD	
3	UMS	3455	OBSERVATOIRE DES SCIENCES DE L'UNIVERS ECCE	ECCE TERRA	EYMARD Laurence	PARIS 6	CNRS, IRSTEA	

			TERRA, PARIS VI					
3	UMS	829	OBSERVATOIRE OCÉANOLOGIQUE DE VILLEFRANCHE-SUR-MER	OOV	GORSKY Gabriel	PARIS 6	CNRS	
3	UMR	8190	LABORATOIRE ATMOSPHERES, MILIEUX ET OBSERVATIONS SPATIALES	LATMO S	KECKHUT Philippe	PARIS 6, UVSQ	CNRS	
3	FR	636	INSTITUT PIERRE-SIMON LAPLACE	IPSL	LE TREUT Hervé	UVSQ, PARIS 6, ENS (PARIS), EC POLYTECHNIQUE	CNRS, IRD, CEA	
4	UMR	7574	CHIMIE DE LA MATIÈRE CONDENSÉE DE PARIS	LCMCP	BABONNEAU Florence	PARIS 6, COLL DE FR	CNRS	
4	UMR	8233	DE LA MOLÉCULE AUX NANO-OBJETS: RÉACTIVITÉ, INTERACTIONS ET SPECTROSCOPIES	MONARIS	PETIT Christophe	PARIS 6	CNRS	
4	UMR	8232	INSTITUT PARISIEN DE CHIMIE MOLECULAIRE	IPCM	AUBERT Corinne	PARIS 6	CNRS	
4	UMR	8220	LABORATOIRE D'ARCHEOLOGIE MOLECULAIRE ET STRUCTURALE	LAMS	WALTER Philippe	PARIS 6	CNRS	
4	UMR	8229	LABORATOIRE DE CHIMIE DES PROCESSUS BIOLOGIQUES	LCPB	FONTECAVE Marc	COLL.DE FCE, PARIS 6	CNRS	
4	UMR	7614	LABORATOIRE DE CHIMIE PHYSIQUE - MATIERE ET RAYONNEMENT	LCP-MR	DUBOIS Alain	PARIS 6	CNRS	
4	UMR	7616	LABORATOIRE DE CHIMIE THÉORIQUE	LCT	PARISEL Olivier	PARIS 6	CNRS	
4	UMR	7197	LABORATOIRE DE REACTIVITE DE SURFACE	LRS	PRADIER Claire-Marie	PARIS 6	CNRS	
4	UMR	7203	LABORATOIRE DES BIOMOLECULES	LBM	SAGAN Sandrine	PARIS 6, ENS(PARIS)	CNRS	
4	UMR	8235	LABORATOIRE INTERFACES ET SYSTEMES ELECTROCHIMIQUE S	LISE	HUET François	PARIS 6	CNRS	
4	UMR	8234	PHYSICOCHIMIE DES ELECTROLYTES ET NANOSYSTEMES INTERFACIAUX	PHENIX	LEVITZ Pierre	PARIS 6	CNRS	

4	UMR	7615	SCIENCES ET INGÉNIERIE DE LA MATIÈRE MOLLE	SIMM	FRETIGNY Christian	ESPCI PARIS, PARIS 6	CNRS	
4	UMR	168	PHYSICO-CHIMIE-CURIE	PCC	DAHAN Maxime	I CURIE, PARIS 6	CNRS	
4	UMR	8640	PROCESSUS D'ACTIVATION SELECTIF PAR TRANSFERT D'ENERGIE UNI-ELECTRONIQUE OU RADIATIF	P.A.S.T. E.U.R.	JULLIEN Ludovic	ENS (PARIS), PARIS 6	CNRS	
4	FR	2769	INSTITUT DE 'CHIMIE MOLÉCULAIRE DE PARIS CENTRE : ORGANIQUE, INORGANIQUE ET BIOLOGIQUE		JOURNAUX Yves	PARIS 6, ENSCP, ESPCI, ENS Paris	CNRS	
4	FR	3615	FÉDÉRATION DE PHYSICO-CHIMIE ANALYTIQUE ET BIOLOGIQUE	PCAB	BAIGL Damien	ENS (PARIS), PARIS 6, MNHN, COLL de FCE	CNRS, INSERM	
4	FR	2482	'INSTITUT DES MATÉRIAUX DE PARIS-CENTRE	IMPC	PRADIER Claire-Marie	PARIS 6, ESPCI PARIS, COL DE FCE	CNRS	
4	FR	2622	INSTITUT PARISIEN DE CHIMIE PHYSIQUE ET THEORIQUE	IP2CT	PIQUEMAL Jean-Philip	PARIS 6	CNRS	
4	FRE	3677	CHIMIE DE SOLIDE ET DE L'ENERGIE		TARASCON Jean-Marie	PARIS 6, Collège de France	CNRS	FRE en cours de création
5	UMR_S	1166	INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES MALADIES CARDIOVASCULAIRES, DU MÉTABOLISME ET DE LA NUTRITION	UMR ICAN	HATEM Stéphane	PARIS 6	INSERM	
5	UMR-S	119	NEUROSCIENCES PARIS SEINE	NPS	CHNEIWEISS Hervé	PARIS 6	CNRS, INSERM	
5	UMR_S	1138	CENTRE DE RECHERCHE DES CORDELIERS	CRC	FERRE Pascal	PARIS 6, PARIS 5, PARIS 7, EPHE	INSERM	
5	UMR_S	1135	CENTRE D'IMMUNOLOGIE ET DES MALADIES INFECTIEUSES	CIMI	COMBADIÈRE Christophe	PARIS 6	INSERM	
5	UMR_S	1136	INSTITUT PIERRE LOUIS D'ÉPIDÉMIOLOGIE ET DE SANTÉ PUBLIQUE		COSTAGLIOLA Dominique	PARIS 6	INSERM	
5	UMR	8226	BIOLOGIE MOLECULAIRE ET CELLULAIRE DES EUKARYOTES		LEMAIRE Stéphane	PARIS 6	CNRS	

5	UMR	7622	BIOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT PARIS SEINE	LBD	SCHNEIDER-MAUNOURY Sylvie	PARIS 6	CNRS	
5	UMR-S	1142	LABORATOIRE D'INFORMATIQUE MÉDICALE ET INGÉNIERIE DES CONNAISSANCES POUR LA E-SANTÉ	LIMICS	JAULENT Marie-Christine	PARIS 6, PARIS 13	INSERM	
5	UMR_S	933	PHYSIOPATHOLOGIE DES MALADIES GENETIQUES D'EXPRESSION PEDIATRIQUE		AMSELEM Serge	PARIS 6	INSERM	
5	UM UMR UMR-S	80 7210 968	INSTITUT DE LA VISION	IdV	SAHEL José Alain	PARIS 6	CNRS, INSERM	
5	UMR_S	839	INSTITUT DU FER À MOULIN		GIRAULT Jean-Antoine	PARIS 6	INSERM	
5	UMR	7009	LABORATOIRE DE BIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT DE VILLEFRANCHE SUR MER	LBDV	HOULISTON Evelyn	PARIS 6	CNRS	
5	UMR_S	1155	DES MALADIES RÉNALES RARES AUX MALADIES FRÉQUENTES, REMODELAGE ET RÉPARATION		RONCO Pierre	PARIS 6	INSERM	
5	UMR-S	959	IMMUNOLOGIE, IMMUNOPATHOLOGIE, IMMUNOTHERAPEUTIQUE	I3	KLATZMANN David	PARIS 6	INSERM	
5	UMR	8256	BIOLOGICAL ADAPTATION AND AGEING	B2A	FRIGUET Bertrand	PARIS 6	CNRS	
5	UMURU MR-S	7572251 127	INSTITUT DU CERVEAU ET DE LA MOELLE	Unité mixte de recherche ICM	BRICE Alexis	PARIS 6	CNRS, INSERM	
5	UMR	7238	BIOLOGIE COMPUTATIONNELLE ET QUANTITATIVE		CARBONE Alessandra	PARIS 6	CNRS	
5	UMR	7138	EVOLUTION PARIS SEINE		HIGUET Dominique	PARIS 6, NICE, UAG	CNRS	
5	EA UPMC UR	7336 6	ENZYMOLOGIE DE L'ARN		HOUNTONDJI Codjo	PARIS 6		
5	UMR-S	1159	REHABILITATION CHIRURGICALE MINI-INVASIVE ROBOTISEE DE L'AUDITION		STERKERS Olivier	PARIS 6	INSERM	
5	UMR	7232	BIOLOGIE INTÉGRATIVE DES ORGANISMES MARINS	BIOM	MOREAU Hervé	PARIS 6	CNRS	

5	UMR	3664	DYNAMIQUE NUCLEAIRE ET PLASTICITE DU GENOME		ALMOUZNI Geneviève	I. CURIE, PARIS 6	CNRS	
5	UMR	7141	PHYSIOLOGIE MEMBRANAIRE ET MOLECULAIRE DU CHLOROPLASTE		WOLLMAN Francis André	I. CURIE, PARIS 6	CNRS	
5	UMR	144	COMPARTIMENTATION ET DYNAMIQUE CELLULAIRES		GOUD Bruno	I. CURIE, PARIS 6	CNRS	
5	UMR	3244	'DYNAMIQUE DE L'INFORMATION GENETIQUE : BASES FONDAMENTALES ET CANCER	DIG CANCER	LONDONO-VALLEJO José-Arturo	I. CURIE, PARIS 6	CNRS	
5	UM UMR-S UMR	79 934 3215	GENETIQUE ET BIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT		HEARD Edith	I. CURIE, PARIS 6	CNRS, INSERM	
5	UMR-S	1120	GENETIQUE ET PHYSIOLOGIE DE L'AUDITION		PETIT Christine	PARIS 6, I. PASTEUR	INSERM	
5	UMR_S	938	CENTRE DE RECHERCHE SAINT-ANTOINE	CDR SA	FEVE Bruno	PARIS 6	INSERM	
5	UMR_S	1158	NEUROPHYSIOLOGIE RESPIRATOIRE EXPERIMENTALE ET CLINIQUE		SIMILOWSKI Thomas	PARIS 6	INSERM	
5			UNITE MIXTE DE SERVICE PHENOTYPAGE DU PETIT ANIMAL		MOROSAN Serban	PARIS 6	INSERM	N° INSERM non communiqué
5			UNITE MIXTE DE SERVICE OMIQUE		LE CROM Stéphane	PARIS 6	INSERM	N° INSERM non communiqué
5			UNITE MIXTE DE SERVICE IMAGERIE ET CYTOMETRIE		HOUSSET Chantal	PARIS 6	INSERM	N° INSERM non communiqué
5	FR	3631	INSTITUT DE BIOLOGIE PARIS-SEINE	IBPS	LABOUESSE Michel	PARIS 6	CNRS	
5	UMR-S FRE	974 3617	CENTRE DE RECHERCHE EN MYOLOGIE		VOIT Thomas	PARIS 6	CNRS, INSERM	
6	UMS	2809	LABORATOIRE DES USAGES EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION NUMERIQUE	LUTIN	TIJUS Charles	PARIS 10, PARIS 6, 'PARIS 8, PARIS 12, EPHE	CNRS, CSI	
8	UM UMR UMR-S	117 7371 1146	LABORATOIRE D'IMAGERIE BIOMÉDICALE	LIB	LAUGIER Pascal	PARIS 6	CNRS, INSERM	

8	UMR	7190	INSTITUT JEAN LE ROND D'ALEMBERT	d'Alembert	ZALESKI Stéphane	PARIS 6	CNRS	
	UMR	8507	LABORATOIRE DE GENIE ELECTRIQUE DE PARIS	LGEP	BOUILLAULT Frédéric	Paris 6, Gif Supelec, Paris 11	CNRS	
8	UMR	7636	LABORATOIRE DE PHYSIQUE ET MECANIQUE DES MILIEUX HETEROGENES	LPMMH	PETITJEANS Philippe	ESPCI PARIS, PARIS 6, PARIS 7	CNRS	
8	FR	2609	FÉDÉRATION FRANCILIENNE DE MÉCANIQUE - MATÉRIAUX, STRUCTURES ET PROCÉDÉS		FOREST Samuel	ENSAM, ENSTA-PARIS, ENSM PARIS, MARNE LA VALLEE, EC POLYTECHNIQUE, ECOLE CENTRALE DE PARIS, ENS CACHAN, PARIS 6, ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES, PARIS 12	CNRS	
9	UMI	2955	IMAGE AND PERVERSIVE ACCESS LAB	IPAL	RACOCEANU Daniel	PARIS 6, GRENOBLE 1, U. SINGAPOUR	CNRS	
9	UMI	3527	JAPANESE-FRENCH LABORATORY FOR INFORMATICS	JFLI	CODOGNET Philippe	PARIS 6, U. TOKYO, INI, U. KEIO	CNRS	
9	UMR	7606	LABORATOIRE D'INFORMATIQUE DE PARIS 6	LIP 6	BAJARD Jean	PARIS 6	CNRS	
9	EA UPMC UR	2385 2	LABORATOIRE D'ÉLECTRONIQUE ET ÉLECTROMAGNÉTISME	L2E	BENLARBI-DELAÏ Aziz	PARIS 6		
9	UMR	9912	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA MUSIQUE ET DU SON	STMS	ASSAYAG Gérard	PARIS 6	CNRS, IRCAM, Min culture	
9	UMR	7587	INSTITUT LANGEVIN "ONDES ET IMAGES"	Institut Langevin	TOURIN Arnaud	PARIS 6, PARIS 7, ESPCI	CNRS	
9	UMS	3665	INSTITUT DES SCIENCES DE LA COMMUNICATION DU CNRS	ISCC	GRISSET Pascal	PARIS 6, PARIS 4	CNRS	
9	UMR	7222	INSTITUT DES SYSTEMES INTELLIGENTS ET ROBOTIQUES	ISIR	CHATILA Raja	PARIS 6	CNRS	

10	UMR	8227	LABORATOIRE DE BIOLOGIE INTEGRATIVE DES MODELES MARINS	LBI2M	BOYEN Catherine	PARIS 6	CNRS	
10	UM 'UMR UMR-D INRA	113 7618 211 1122	INSTITUT D'ECOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT DE PARIS	IEES	ABBADIE Luc	PARIS 6, AGROPARIS TECH, PARIS 12	CNRS IRD INRA	
10	UMR	7144	ADAPTATION ET DIVERSITE EN MILIEU MARIN	AD2M	LALLIER Francois	PARIS 6	CNRS	
10	UMR	8222	LABORATOIRE D'ECOGEOCHIMIE DES ENVIRONNEMENT BENTHIQUES		LE BRIS Nadine	PARIS 6	CNRS	
10	UMR	7204	CENTRE DES SCIENCES DE LA CONSERVATION		COUVET Denis	MNHN, PARIS 6	CNRS	
10	UMR	7205	INSTITUT DE SYSTÉMATIQUE, EVOLUTION, BIODIVERSITÉ		GRANDCOLAS Philippe	MNHN, PARIS 6, EPHE	CNRS	
10	UM UMR IRD	95 7208 207	BIOLOGIE DES ORGANISMES ET ECOSYSTEMES AQUATIQUES		DUFOUR Sylvie	MNHN, PARIS 6, CAEN, UAG	CNRS IRD	
10	UMS	2348	OBSERVATOIRE OCÉANOLOGIQUE DE BANYULS-SUR-MER		LEBARON Philippe	PARIS 6	CNRS	
10	EA UPMC URF	4407 5	ADAPTATION DES PLANTES A DES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES	APCE	SAVOURE Arnould	PARIS 6		
10	FR	3020	FEDERATION ILE DE FRANCE DE RECHERCHE SUR L'ENVIRONNEMENT		GARNIER Josette	PARIS 6, MUSEUM, EPHE, PARIS 7, PARIS 12	CNRS	
10	FR	2424	STATION BIOLOGIQUE DE ROSCOFF		KLOAREG BERNARD	PARIS 6	CNRS	
10	UMI	3614	EVOLUTIONARY BIOLOGY AND ECOLOGY OF ALGAE	EBEA	VALERO Myriam	PARIS 6, PUC Chili, Université austral du Chili	CNRS	
10	USR	3579	LABORATOIRE DE BIODIVERSITE ET BIOTECHNOLOGIES MICROBIENNES		SUZUKI Marcelino	PARIS 6	CNRS	
10	USR	3151	PHOPHORYLATION DE PROTEINES ET PATHOLOGIES HUMAINES		RUCHAUD Sandrine	PARIS 6	CNRS	

**VOLET SPECIFIQUE
MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (MNHN)**

Le contrat du MNHN, établissement public sous double tutelle,
sera conclu ultérieurement.

Il sera considéré comme valant volet spécifique au contrat de site
Sorbonne Universités